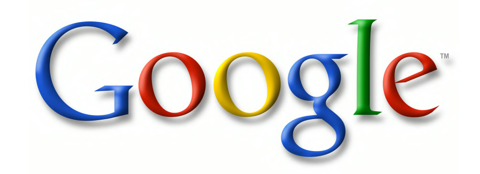
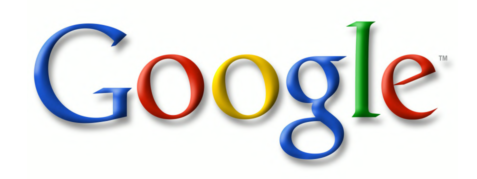
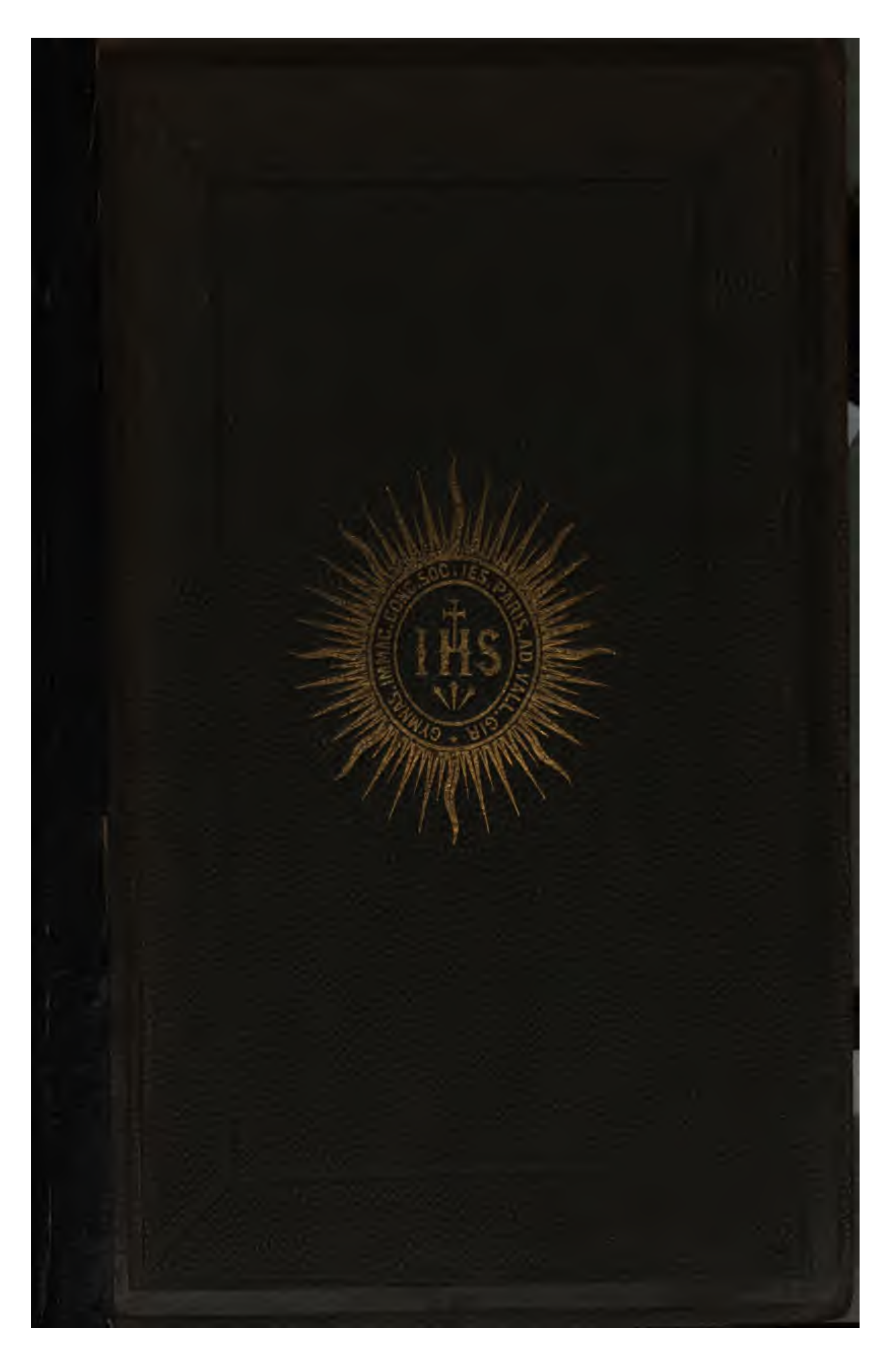

Google




GYMNAS. IMMAC. CONC. SOC. IES. PARIS. AD. VALL. GIR.
IHS





LETTRES

DE

LOUIS XVI

BEAUGENCY. — IMPRIMERIE F. RENOU.

[Babié de Bercenay, François]

LETTRES

DE

LOUIS XVI

CORRESPONDANCE INÉDITE

DISCOURS, MAXIMES, PENSÉES, OBSERVATIONS DIVERSES, ETC.

AVEC

UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR B. CHAUVELOT

PARIS
C. DILLET, LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, RUE DE SÈVRES, 15

1862

INTRODUCTION.

I.

Le XVIII[e] siècle avait décapité le monde moral, et formé, entre le ciel et l'homme un nuage qui fit la nuit sur l'âme humaine, en interceptant les rayons divins et en étouffant la grande vie surnaturelle, source de toute grandeur et de toute espérance. Le sophisme triomphant ne tarda pas à produire le crime, son fruit naturel; et bientôt la France, en proie à l'erreur totale, vit se déchaîner sur elle toutes les furies de l'enfer travesties en messagères de la justice et de la fraternité. Sous leur souffle, tous les éléments sociaux furent ébranlés, renversés, confondus, et à la place de la vieille constitution française,

dont le sein progressivement agrandi allait enfin embrasser un peuple de frères, surgit un affreux chaos qui suinta le sang de toutes parts et où les plaintes des victimes égorgées furent étouffées par les rugissements des bourreaux.

Du sein de cet horrible tableau qu'on appelle la Révolution française, sur ce fond noirâtissé de crimes, de bassesses, de lâchetés, se détachent, pour l'honneur et pour la consolation de la postérité, grand nombre de figures qui, à des titres divers, excitent l'admiration et touchent le cœur de celui qui les contemple; mais la plus grande, la plus touchante, la plus héroïque de toutes, c'est, à notre avis, celle du roi Louis XVI. Ouvrez les annales de la royauté, vous ne trouverez rien de pareil. Cette figure est unique dans l'histoire de l'humanité. Toutes les vertus rassemblées des plus grands rois de l'antiquité ne feraient pas une âme de Louis XVI. On trouve ici réunis tous les caractères qu'on attribue aux victimes expiatoires, et qui les rendent dignes d'être, si j'ose m'exprimer ainsi, des seconds christs, des christs sociaux.

Il fut chaste dans un âge, dans un temps et dans une cour où cette vertu était un objet de dérision et de mépris; il fut humble et modeste quand ses propres connaissances, son titre d'héritier présomptif de la couronne, la gloire du sang dont il était issu, quand tout ce qui l'entourait lui soufflait l'orgueil

par tous les pores. Un harangueur de province le complimentant un jour sur ses qualités précoces, il l'interrompit en lui disant : « Vous vous trompez, monsieur, ce n'est pas moi qui ai de l'esprit, c'est mon frère de Provence. » La sensibilité de son jeune cœur était telle que, quand on le salua du titre de Dauphin, après la mort de son père, il ne put contenir son désespoir. D'autres auraient pensé à leur prochaine grandeur, lui il ne pensa qu'à la perte que ce titre lui rappelait.

Mais de toutes les vertus qui le rapprochaient du divin modèle, la principale c'était son abnégation. En toute occasion, dans ses jours heureux aussi bien que dans sa royale passion, son âme ne cesse de se répandre, de se donner. Il pense à sa famille, à ses amis, à ses serviteurs, à son peuple ; jamais on ne le surprend faisant un retour égoïste sur lui-même. Tous ses pas dans la vie et vers la mort sont marqués par le don de lui-même. Ordinairement les enfants sont glorieux quand on les félicite sur les progrès qu'ils font dans l'étude, ils se rengorgent, ils sont fiers d'eux-mêmes et se croient des petits prodiges. Or, voici la réponse que fit le duc de Berri à quelqu'un qui le félicitait sur la variété et l'étendue de ses connaissances. « Que je serais heureux, dit-il, si je pouvais apprendre à papa quelque chose qu'il ne sût pas ! » Réponse d'une naïveté sublime et

qui nous découvre bien le fond de cette âme où Dieu mit premièrement la bonté ! Si telle fut la fleur, que devait être le fruit ! Dans les moments les plus tragiques de sa lamentable vie, quand il est frappé dans sa dignité de roi, dans sa fierté d'homme, dans son cœur d'époux et de père, quand l'insulte, l'outrage, la menace pleuvent sur sa tête, sur qui pleure-t-il? Il pleure sur les maux de son peuple qu'on trompe et qu'on égare. Dans ces horribles journées du 14 juillet 1789, des 5 et 6 octobre de la même année, où une troupe d'hommes ivres, de femmes échevelées et de bandits armés de haches et de piques forcent l'entrée du château et massacrent les gardes-du-corps ; dans celles non moins horribles encore des 20 juin et 10 août 1792, quelle est l'unique préoccupation du Roi ? C'est d'empêcher résolument ses défenseurs de répandre le sang de son peuple, « de « ce bon peuple qu'on égare, écrivait-il à l'Assem« blée le 4 février 1790, de ce bon peuple qui m'est « cher et dont on m'assure que je suis aimé, quand « on veut me consoler de mes peines. » Aux reproches du comte d'Artois sur sa faiblesse, il répond par cette lettre admirable qui donne tout le secret de sa conduite en dévoilant la profondeur de son amour : « Vous parlez de courage, lui dit-il, de ré« sistance aux projets des factieux, de volonté.... « Mon frère, vous n'êtes pas roi ! Le ciel enfin me pla-

« çant sur le trône, m'a donné un cœur sensible, des « sentiments d'un bon père. Tous les Français sont « mes enfants. Je suis le père commun de la grande « famille confiée à mes soins. L'ingratitude, la haine « arment contre moi, mais les yeux sont obscurcis « les esprits sont égarés, la tourmente révolution- « naire a troublé toutes les têtes... Je pourrais don- « ner le signal du combat, mais quel combat horrible, « et quelle victoire plus horrible encore !... (1) »

On voit par cette lettre et par toutes celles qui la précèdent et qui la suivent, que Louis XVI aima mieux se sacrifier que d'immoler un seul des enfants dont Dieu lui avait confié la vie. Son cœur vraiment paternel repousse, comme un crime, la pensée d'armer ses fils les uns contre les autres, et plutôt que de verser le sang de ses sujets, il préfère donner jusqu'à la dernière goutte du sien.

Après la séance où ses défenseurs avaient été entendus à la barre de la Convention, un grand nombre de personnes les entourèrent et les assurèrent qu'elles étaient prêtes à défendre le Roi. Quand celui-ci l'eut appris de Malesherbes, il lui dit : « Les connaissez-vous ? Retournez à l'Assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques-uns ; dites-leur que je ne leur pardonnerais pas s'il y avait une seule goutte

(1) Voir, ci-après, la lettre XXI.

de sang versée pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu quand peut-être il aurait conservé le trône et ma vie : *Je ne m'en repens pas.* J'ai médité presque toute ma vie la fatale histoire de Charles Ier, et je ne me suis jamais accoutumé à l'idée d'un roi qui prend les armes contre ses sujets. »

Depuis son entrée dans la tour du Temple jusqu'au jour de sa mort, jamais sa pensée ne s'arrêta sur ses propres infortunes ; s'il pleure, c'est sur son peuple, sur sa famille, sur ses pauvres enfants, sur ses amis, sur ses serviteurs.

Le lendemain du jour où par un arrêté barbare de la commune, le Roi venait d'être séparé de sa famille, un garçon précédé de deux municipaux, lui apporte pour déjeuner un morceau de pain et une carafe de limonade. Le Roi prend le pain, s'avance vers Cléry dont le cœur était brisé et lui dit : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner ; partageons ceci, j'aurai bien assez du reste. » Cléry refusa, le Roi insista ; Cléry ne put retenir ses larmes ; le Roi s'en aperçut, et pleura aussi.

Louis XVI avait plus d'une fois tenté, dit M. de Falloux, de ramener Malesherbes à la vérité religieuse. Et aujourd'hui même (c'est-à-dire lors de leur première entrevue au Temple), oubliant le droit si cruellement acheté de ne penser qu'à lui, il tenta

encore un pieux effort auprès de son serviteur ; il lui dit dans ce premier entretien : « Ma sœur m'a donné depuis longtemps le nom et la demeure d'un prêtre non assermenté qui pourrait m'assister dans mes derniers instants, allez le voir de ma part, disposez-le à m'accorder ses secours. C'est une étrange commission pour un philosophe, n'est-ce pas? Ah! mon ami, combien je vous souhaiterais de penser comme moi! Je vous le répète la religion instruit et console tout autrement que la philosophie. »

Le 15 décembre, le Roi reçut une réponse relative à sa réunion avec sa famille. Le décret portait que la Reine et Madame Elisabeth ne communiqueraient pas avec le Roi; que ses enfants viendraient près de lui, s'il le désirait ; mais à condition qu'ils ne pourraient plus voir leur mère ni leur tante durant le procès.

« Vous voyez, dit Louis XVI à Cléry, l'alternative où ils me placent; je ne pourrai me résoudre à garder mes enfants avec moi, je sens tout le chagrin que la Reine en éprouverait. Il faut consentir à ce nouveau sacrifice. »

M. de Malesherbes apportait régulièrement les journaux au Temple; un municipal lui dit un jour : « Comment, vous l'ami de Louis, osez-vous lui communiquer des écrits dans lesquels il est si habituellement maltraité? — Louis XVI n'est pas un homme

comme les autres, » répondit M. de Malesherbes.

Non, Louis XVI n'était pas un homme comme les autres. L'esprit évangélique dont il était entièrement pénétré en avait fait plus qu'un homme, un saint. Malesherbes put voir alors la distance infinie qu'il y a entre un philosophe et un chrétien. La philosophie avait fait des bourreaux qui se plongeaient jusqu'au cou dans le sang de leurs frères, et la religion avait fait un Roi, qui par respect et par amour pour la vie humaine allait perdre la sienne. Que d'enseignements dans ce contraste ! M. Michelet, dit dans son *Histoire de la Révolution*, que la révolution a fait l'homme. C'est faux, elle l'a défait. Et pourquoi l'a-t-elle défait ? Parce qu'elle était païenne. — Oui païenne. — Observez-la bien, ne vous laissez pas prendre aux apparences, ne vous arrêtez que médiocrement aux discours, sondez, pénétrez au fond, que trouvez-vous dans le fond ? — La haine, l'ignorance, l'envie et surtout le mépris de la vie humaine. Ses actes sont là pour le prouver. Or, est-ce en soufflant un tel esprit dans le monde qu'on fait des hommes ! Non, par ce procédé on les change en tigres. Et c'est ce qui arriva.

Dante assigne pour fondateur aux portes de l'enfer, l'amour éternel. Mot d'une profondeur infinie comme tous ceux qui jaillirent de cette tête immense. Donc le Roi seul eût fondé, parce que seul il

aimait. Tous les autres n'étaient que d'envieux sophistes, qui « manquèrent, dit M. Michelet, de cette simplicité profonde qui fait comprendre l'enfant et le peuple. » Si la passion et la fureur du paradoxe n'avaient pas troublé la vue de cet écrivain, il aurait facilement découvert, en s'élevant au-dessus des chétifs disciples de Rousseau, celui en qui résidait au plus haut degré cette précieuse qualité. Nul n'était si près du peuple que Louis XVI, car nul ne l'aimait autant que lui. Par le cœur il était plus peuple que tous les autres, et si la haine, l'envie, l'ambition, n'étaient venues, sous le masque du patriotisme, se placer entre le cœur royal et le cœur populaire, si bien faits pour se comprendre et s'aimer, nous eussions vu le magnifique spectacle d'une grande nation, marchant avec toutes ses forces, toutes ses lumières, à la réalisation de plus en plus complète de la justice et de la fraternité!

« Plus j'ai creusé, dit encore M. Michelet, plus j'ai trouvé que le meilleur était dessous, dans les profondeurs obscures. » Pour être vrai il eût dû ajouter « et au-dessus, dans les sommets brillants. » La philosophie ou la singerie philosophique avait fait d'affreux voyages dans le Milieu; et c'est précisément ce milieu qui causa tous nos maux en séparant violemment le peuple de son Roi et substituant la haine à l'amour.

Encore quelques exemples de l'esprit d'abnégation et de sacrifice du Roi et nous aurons achevé de peindre le côté touchant de la plus grande victime sociale qu'ait vue le monde.

S'inquiétant, pour ses défenseurs, de l'étendue et de la rapidité de leur travail, il leur disait souvent : « Mes amis, pourquoi vous exténuer de la sorte? Ces fatigues, fussent-elles utiles à ma cause, je vous les interdirais ; mais je vous assure qu'elles sont infructueuses. »

L'horreur de la mort violente et le désir de vivre, poussent d'ordinaire les plus forts et les plus courageux à employer tous les moyens pour attendrir leurs juges ou désarmer leurs bourreaux. Louis XVI ne veut pas avoir recours à ces moyens. Il sent qu'il est une victime, mais une victime royale qui doit aller à la mort sans orgueil comme sans bassesse. C'est à son innocence seule qu'il consent à devoir son salut. C'est pourquoi, quand M. de Sèze lui eut lu son plaidoyer, il exigea qu'on supprimât la péroraison. « J'espère peu les persuader, dit-il, mais je ne veux pas les attendrir. »

Le jour où il devait paraître pour la seconde fois devant la Convention, il demanda à Cléry des ciseaux pour se faire la barbe qui était devenue fort longue depuis qu'on lui avait enlevé ses rasoirs. Le fidèle et courageux serviteur fit observer à son maître que,

s'il paraissait ainsi devant l'Assemblée, le peuple verrait au moins avec quelle insultante barbarie on le traitait. « Non, non, dit Louis XVI, je ne veux pas chercher à intéresser sur mon sort. »

Le 26 décembre, le Roi fut conduit pour la seconde fois à la Convention. Comme il se promenait tranquillement dans une salle d'attente en s'entretenant avec ses défenseurs qui, en lui parlant, employaient encore les mots de Sire et de Majesté, Treillard, l'un des conventionnels, entra tout-à-coup et s'écria : « Qui vous rend si hardis de prononcer ici des noms que la Convention a proscrits? — Mépris pour vous, et mépris pour la vie! » répondit M. de Malesherbes.

Cette réponse du philosophe est haute; le silence du Roi fut sublime!

Nous verrons plus tard son attitude à l'Assemblée; continuons de contempler son immolation.

Après cette séance du 26 décembre, quand il est rentré au Temple avec ses défenseurs, quelle est sa préoccupation et sa peine? Elles se révèlent dans les paroles suivantes qu'il adresse à M. de Malesherbes : « J'ai une grande peine, de Sèze et Tronchet ne me doivent rien, ils me donnent leur temps, leur travail et peut-être leur vie : comment reconnaître un tel service? Je n'ai plus rien. Quand je ferais un legs, il ne serait pas acquitté; d'ailleurs ce n'est pas la fortune qui

acquitte une telle dette. — Sire, lui répondit M. de Malesherbes, leur conscience et la postérité se chargeront de leur récompense. Mais vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle? — Embrassez-les, Sire. » Il les serra dans ses bras sans proférer une parole. « Ne pouvant plus, dit M. de Falloux, donner les richesses, il leur donnait l'immortalité. »

Louis XVI est condamné à mort par la peur, la lâcheté et la haine. M. de Malesherbes, porteur de la fatale nouvelle, entre dans l'appartement du Roi, il se précipite à ses pieds et au milieu de ses pleurs et de ses sanglots, il balbutie ces mots : condamnation à mort! Ces paroles, qui eussent été un coup de foudre pour tout autre n'altérèrent pas une minute la sérénité d'âme du Roi. Il ne fut affecté que de la douleur de son vieil ami, et il n'eut d'autre pensée que celle de le consoler.

Savez-vous ce qui l'afflige et le préoccupe le plus dans le jugement que vient de rendre la Convention? Ce qui l'afflige c'est de trouver au premier rang de ses bourreaux, M. d'Orléans, son parent. Ce qui le préoccupe, c'est de dégager devant la postérité la responsabilité de la nation.

C'est uniquement dans le but de disculper la nation de toute complicité dans le jugement qui venait d'être rendu, et pour que son sang ne retombe pas sur

son peuple, qu'il fait par l'organe de ses défenseurs, un appel au peuple; mais les tyrans pressentant la réponse de celui-ci, rejettent l'appel et pressent l'exécution avec la fiévreuse activité des assassins.

Garat, le chapeau sur la tête, vint signifier au Roi son arrêt de mort et le rejet de l'appel au peuple. Louis XVI, sans manifester la moindre émotion, prend le décret, le plie et le met dans son portefeuille, d'où il tire ensuite une lettre qu'il adressait à la Convention et qu'il lut au conseil exécutif avec autant de calme et de sérénité que s'il eût été encore sur le trône. On voit par cette lettre que ce qui le préoccupe le plus, après le salut de son âme, c'est le sort de sa famille et de ses serviteurs. Pas un mot pour lui-même.

Mais voici que la religion, par l'organe et le ministère d'un de ces prêtres dont la sublime existence prouverait seule la divinité de celui qui les envoie, l'abbé de Firmont descend vers la royale victime pour achever de la modeler d'une manière plus spéciale sur le Sauveur. Sous cette influence céleste, on la voit, cette victime, se détacher de plus en plus de la terre, se purifier, se spiritualiser, se diviniser enfin sous le manteau de la douleur. Et quand elle est debout sur son calvaire, les scintillements du couperet de la guillotine se transforment en nimbe céleste autour de la tête du martyr.

Mais les faits sont plus éloquents que les plus éloquentes paroles, répétons-les donc après tant d'autres.

« Parvenu à l'appartement du Roi, dont toutes les portes étaient ouvertes, dit l'abbé Edgeworth de Firmont, j'aperçus ce prince au milieu d'un groupe de huit ou dix personnes : c'était le ministre de la Justice, accompagné de quelques membres de la Commune, qui venaient de lui lire le fatal décret qui fixait irrévocablement sa mort au lendemain.

« Il était au milieu d'eux calme, tranquille, gracieux même, et pas un seul de ceux qui l'entouraient n'avait l'air aussi assuré que lui. Dès que je parus, il leur fit signe de se retirer, ils obéirent en silence. Je restai seul avec lui.

« Il me fit passer dans son cabinet pratiqué dans une des tourelles du Temple; là, me faisant asseoir près de lui, il me dit : « C'est donc à présent la « grande affaire qui doit m'occuper tout entier! Hé- « las! la seule affaire, car que sont toutes les autres « auprès de celle-là? Mais je vous demande quelques « moments de répit, ma famille va descendre. En at- « tendant voici mon testament (1). Je doutais qu'on

(1) Nous ne savons rien dans le monde de plus touchant que ce testament. On croit en le lisant avoir sous les yeux une page détachée de l'Evangile. C'est l'instant de le lire. Voir à la fin de ce livre.

« me permît l'assistance d'un prêtre catholique ; je « voudrais vous le communiquer. »

Cette lecture finie, et la famille royale ne descendant pas encore, il se hâta de demander des nouvelles de la situation de l'église en France. Il demanda où était l'archevêque de Paris.

« Si vous avez des moyens de correspondance, dit-il à M. Edgeworth, mandez-lui que je meurs dans sa communion, et que je n'ai jamais reconnu d'autre pasteur que lui. Hélas ! je crains qu'il ne m'en veuille un peu de ce que je n'ai pas répondu à sa dernière lettre. J'étais encore aux Tuileries ; mais les événements se pressaient tellement autour de moi, à cette époque, que je n'en trouvai pas le temps : Je suis bien sûr qu'il me pardonnera. »

Un municipal vint annoncer au Roi que sa famille descendait vers lui, Louis XVI parut très-ému ; il quitta précipitamment l'abbé de Firmont, en lui recommandant de ne pas sortir du cabinet, car sa vue ferait trop de mal à la Reine et à sa sœur.

A huit heures et demie, la Reine entra, tenant son fils par la main ; Madame Royale et Madame Elisabeth venaient derrière elle. Tous se précipitèrent dans les bras du Roi. Le morne silence qui régna pendant quelques minutes ne fut interrompu que par des sanglots. Enfin le Roi s'assit ; la Reine se plaça à sa gauche, Madame Royale presqu'en face de son

père, Madame Elisabeth à sa droite; et le jeune prince entre les genoux du Roi; tous se penchaient vers lui, et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure.

Louis XVI raconta son procès en excusant les hommes qui l'avaient condamné; il donna des instructions religieuses à ses enfants, leur recommanda de pardonner sa mort, et les bénit. La Reine désirait ardemment que toute la famille royale passât la nuit avec lui; il refusa en disant qu'il avait besoin de tranquillité et de recueillement.

A 10 heures et quart, le Roi se leva le premier, et tous le suivirent; ils firent quelques pas vers la porte d'entrée en poussant les gémissement les plus douloureux.

« Je vous assure, leur dit le Roi, que je vous reverrai demain matin.

— Vous nous le promettez? répondirent-ils tous ensemble.

— Oui, je vous le promets; adieu! »

Il prononça cet *adieu* d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du Roi qu'elle tenait embrassé; Cléry la releva et aida Madame Elisabeth à la soutenir. Le Roi, voulant mettre fin à cette angoisse, leur donna les plus tendres embrassements, et eut la force de s'arracher de leurs bras.

— Adieu ! adieu ! dit-il.

Et il rentra dans la tourelle où l'attendait le ministre de Jésus-Christ.

Louis XVI ne put cacher à M. Edgeworth l'émotion à laquelle il était en proie dans cet instant pénible. Il se jeta dans une chaise en s'écriant :

— Quelle entrevue ! Quelle séparation ! Faut-ildonc aimer et être aimé si tendrement ? Aidez-moi, monsieur, à oublier tout pour ne penser qu'au salut. Voilà ce qui doit actuellement concentrer toutes mes affections et toute ma pensée. »

Et ce dernier cri d'un cœur déchiré dans ses plus profondes affections, cette tendre plainte d'une âme qu'on sépare violemment d'avec elle-même, s'éteignit dans la prière d'où découle la résignation.

Sur les instances de l'abbé de Firmont, les municipaux permirent qu'on célébrât la messe dans la chambre du Roi. Cette nouvelle le remplit de joie et de consolation. Il s'enferma vers dix heures avec son confesseur, et resta à ses pieds jusqu'à minuit et demie. Ensuite il se coucha en recommandant à Cléry de le réveiller à cinq heures. Le sommeil s'empara de lui presque aussitôt.

Cléry qui avait veillé sur une chaise, entendant sonner cinq heures, alluma du feu. Au bruit qu'il fit le Roi s'éveilla et dit : « Cinq heures sont-elles sonnées ? — Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais

pas encore à la pendule. » Le Roi se leva aussitôt. « J'ai bien dormi, dit-il ; j'en avais grand besoin. Où est M. Edgeworth? — Sur mon lit. — Et où avez-vous passé la nuit? -- Sur cette chaise. — Ah! j'en suis bien fâché, dit le Roi. »

A la messe qui fut dite sur un autel improvisé, et servie par Cléry, le Roi communia dans le plus saint recueillement, recueillement qui se prolongea encore quelque temps après. Il fit ensuite à Cléry quelques recommandations particulières qu'il termina en disant : « Dites à la Reine, à ma sœur, à mes chers enfants, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de ne pas recevoir leurs embrassements! » Il essuya quelques larmes, puis il ajouta : « Je vous charge de leur faire mes adieux. »

Bientôt Santerre, qui était parvenu aux dignités en vendant pour rien (1) du vin et de la bière aux Jacobins, et qui était ainsi pour beaucoup dans leur éloquence, se présenta avec sa troupe dans la chambre du Roi. Celui-ci ouvrit la porte du cabinet où il se tenait avec son confesseur, et dit avec autorité : « Attendez-moi là. » Il referma la porte, et se mit à genoux devant l'abbé Edgeworth : « Tout est consommé, mon-

(1) Un document récemment publié prouve que le brasseur Santerre présenta plus tard sa note au gouvernement de la république qui paya.

sieur, donnez-moi votre bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. »

Ensuite il se releva, sortit du cabinet, et dit à la troupe : « Marchons ! » A l'entrée de l'escalier il rencontra Mattiez, l'un des concierges : « J'ai eu un peu de vivacité avec vous avant-hier, lui dit-il, ne m'enveuillez pas. » Mattiez ne répondit rien. En traversant la première cour du Temple, Louis XVI se retourna une ou deux fois vers la tour. En ce moment la nature meurtrie faillit vaincre ; mais l'âme fortifiée par le sang du Christ triompha. Ce fut un rude combat, disent ceux qui virent l'effort que fit le Roi sur lui-même. Pendant le trajet, Louis XVI lut les psaumes dans le bréviaire de son confesseur.

On arriva à la place de la Révolution à dix heures vingt minutes. Le Roi, au moment de descendre de voiture, appuyant sa main sur les genoux de M. Edgeworth, dit aux municipaux assis en face de lui : « Je vous recommande monsieur, ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte. »

Arrivé sur l'échafaud, on veut le lier. Il repousse le bourreau. Ici c'était le Bourbon qui agissait ; mais vous allez voir le chrétien. Le prêtre se pencha vers son oreille, et lui dit : « Encore ce trait de ressemblance avec le Dieu qui va devenir votre récompense. » Louis XVI tend les mains avec résignation aux bourreaux ; puis traversant d'un pas ferme la lar-

geur de l'échafaud : « Je meurs innocent, dit-il au peuple, *et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe pas sur la France.* »

« Fils de saint Louis, lui cria le prêtre, montez au ciel ! »

Le couperet de la guillotine tomba... Les cieux s'ouvrirent, et dans l'âme ensanglantée qu'ils reçurent, Jésus-Christ reconnut un autre lui-même.

II.

Comme l'extrême vertu confine à son contraire, la malice humaine a bien vite établi la confusion. C'est ainsi qu'elle transforme avec une prodigieuse habileté la dignité en orgueil, l'économie en avarice, la modestie en hypocrisie, en un mot toute vertu en vice ou en défaut. La sublime résignation de Louis XVI, son admirable esprit de sacrifice, sa prodigieuse abnégation ne pouvaient échapper à ce penchant de l'humanité qui cherche à rabaisser toute grandeur en lui inoculant ses propres défauts. Insensiblement donc la résignation, comble et dernière expression de la force, a été changée en faiblesse et en pusillanimité.

Pour excuser leurs fautes ou pallier leur crime, tous les partis ont répété le reproche de faiblesse adressé au Roi-Martyr. Nouveau crime de rejeter sur la victime innocente, la responsabilité d'autrui.

Que penseriez-vous d'un assassin qui viendrait

vous dire : c'est la faute de ma victime, si je l'ai tuée; pourquoi ne s'est-elle pas défendue?

Que penseriez-vous de celui qui vous dirait : « J'ai vu tuer tel homme ; mais voyant qu'il tendait le cou à ses bourreaux, je ne l'ai point secouru. »

Et moi je crie aux assassins : « Malheur à vous que l'innocence et la douleur n'ont pas désarmés. »

Et aux complices : « Malheur à vous qui n'avez point volé au secours de la victime résignée. »

Ce reproche, tant répété de faiblesse, serait-il aussi justifié qu'il l'est peu, que la responsabilité dont les historiens veulent décharger leur parti, ne ferait, à nos yeux, que grandir davantage. Le courage envers un lion devient de la cruauté envers un agneau. Si Louis XVI était aussi faible que vous le dites, les uns et les autres, pourquoi, vous, l'avez-vous assassiné comme tyran, et vous, pourquoi l'avez-vous laissé assassiner?

Mais ce reproche de faiblesse n'est qu'un mensonge, qu'une hypocrisie, qu'une défaite, qu'une insulte à la victime.

Le roi Louis XVI n'était pas faible. Et pas un de ceux qui l'accusent n'eût montré, dans la plupart des circonstances affreuses où il s'est trouvé, autant de sang-froid, de courage, d'héroïque fermeté, et surtout de prudence.

Dauphin, — il avait une vingtaine d'années, —

il commande à la corruption qui rongeait la cour de Louis XV, de s'arrêter sur le seuil de sa porte. Être chaste dans le sein d'une famille chrétienne, c'est déjà beau, mais l'être dans la corruption, c'est, selon nous, la dernière expression de la force morale. On a assez répété cet aphorisme : Que la plus belle victoire est celle qu'on remporte sur soi-même : pourquoi l'oublie-t-on quand il s'agit de Louis XVI?

Marié, surgit une tentation plus forte encore que la précédente. Le jeune souverain est uni à une femme qui possède tous les dons de l'esprit, du cœur et du corps : délicatesse, sensibilité, beauté. Il l'aime, cette gracieuse fille des Césars. Donc tout ce qu'elle lui demandera, sera accordé d'avance..... Oui, tout ce qui ne sera pas en contradiction avec ses devoirs de roi de France. Je sais des caractères prétendus forts, des Catons verbeux, qui en pareille circonstance, n'eussent guère hésité à sacrifier les intérêts de la France à ceux de l'Autriche, vers laquelle la Reine le poussait tout naturellement. Mais le devoir du Roi passe avant l'affection de l'époux. Non-seulement les intérêts de la France ne sont pas sacrifiés, mais, ceux mêmes de l'humanité outragée par l'Autriche, sont vigoureusement revendiqués. La correspondance que nous publions offre à chaque page des preuves de ce que nous avançons ici. Que le lecteur lise entre autres la lettre deuxième.

Ceux qui connaissent l'énergique égoïsme des cours, ainsi que l'atmosphère qu'on y respire, savent s'il faut de la volonté pour braver cet égoïsme et entreprendre la réforme des abus qui peuvent s'être, à la longue, glissés dans les diverses parties de l'organisme social. Cette volonté, Louis XVI la posséda; et elle était d'autant plus énergique que, dans son amour du bien public, il s'exagéra étrangement le degré du mal. Il en crut le philosophisme; ce fut là son erreur. Le mal était dans le dénonciateur du mal; et si au lieu de prendre des philosophes pour réformer les abus, il eût commencé par réformer les philosophes, la révolution n'eût point ravagé la patrie. Mais on n'est pas impunément de son temps; et on subit malgré soi le courant de l'opinion; surtout quand le courant a la largeur et la profondeur de celui qui entraînait alors la France.

En ne considérant donc que l'intention, nous sommes en droit de conclure, histoire en main, que nul souverain ne déploya autant de fermeté que Louis XVI dans la réforme des abus. Un mot de lui à ses mimistres résume toute la première, et on devrait dire l'unique période de son règne : « Souvenez-vous, disait-il, à MM. de Malesherbes et Turgot, que rien n'est impossible que l'injustice. » Voltaire qui ne manquait ni d'observation, ni de bons sens quand sa passion dominante, — la haine de l'église, — ne

l'aveuglait pas, écrivait du roi Louis XVI, « *Il est né prudent et ferme.* » Et il ajoutait : « Je l'estime trop pour croire qu'il puisse faire tous les changements dont on nous menace. » Le vieil égoïste voyait la vague monter, et il avait peur qu'elle ne troublât son égoïste vieillesse.

De quel courage manqua donc le Roi-Martyr ? Fort en présence de la corruption, de l'amour et de l'égoïsme, fut-il faible en face des dangers qui menaçaient sa vie ?

Voici la réponse de l'histoire :

Après la prise de la Bastille, le Roi promet au peuple de venir dans sa bonne ville de Paris. Toute la cour cherche à le détourner de cette résolution. « Qu'ai-je fait, répondit-il à ses conseillers, qu'ai-je « fait à mon peuple, pour qu'il me veuille du mal? « J'ai promis, mes intentions sont pures, je m'y « confie ; il doit savoir que je l'aime. Il fera de moi « ce qu'il voudra. »

Le Roi, conformément à sa promesse arrive à Paris, le 17 Juillet, au milieu d'une cavalcade de trois mille jeunes gens. Il n'a pas de gardes-du-corps. Il passe entre deux haies de piques, de mousquets, de longs bâtons garnis de baïonnettes, qui se croisaient en voûte sur sa tête. Son attitude, ses réponses aux discours qu'on lui fait, rien ne dénote en lui le moindre trouble.

Dans la journée du 6 octobre, quand les tricoteuses, sous la conduite de Maillard et de ses sinistres compagnons, après avoir assassiné les gardes, ramènent le roi de Versailles à Paris, et veulent le forcer de fixer son séjour dans cette ville, il répond avec son calme ordinaire : « Je ne refuse pas de fixer « mon séjour dans ma bonne ville de Paris, mais je « n'ai encore pris à ce sujet aucune résolution, et je « ne veux pas faire une promesse que je ne serais « pas décidé à remplir. »

Nous grossirions outre mesure ces pages si nous voulions rapporter les mille circonstances où l'âme de Louis XVI montra combien elle était supérieure au danger et fermée à la crainte ; il nous suffira, pour mettre dans tout son relief ce côté trop méconnu de son caractère, de nous arrêter aux plus tragiques.

Après le retour de Varennes, les Jacobins, aidés des francs-maçons et des orléanistes, devinrent de plus en plus audacieux. Maîtres de Paris par la peur, de l'armée par la trahison, et de la plupart des dépositaires de la force publique par l'encens de la popularité, leurs attaques contre la monarchie ne cessèrent plus jusqu'au jour où cette monarchie abattue, n'étant plus là pour servir d'aliment à leur haine, ils tournèrent celle-ci contre eux-mêmes. Les meneurs ne négligeaient aucune occasion ni aucun prétexte d'insulter le monarque et de faire le siége de la

royauté. La constitution avait armé le Roi du *veto*, mais aussitôt qu'il voulait user de sa prérogative constitutionnelle, les Jacobins s'élevaient, criaient à la tyrannie, faisaient courir des bruits alarmants dans le peuple, d'un signe, réunissaient les tricoteuses et sans-culottes, et au bout de quelques jours de fermentation on avait sur pied une redoutable émeute dont le *veto*, quoique très-peu constitutionnel, était plus sûr d'être accepté que celui qui descendait du trône.

C'est ce qui eut lieu à l'occasion de deux décrets de l'Assemblée que le Roi refusait de sanctionner. Le premier de ces décrets ordonnait la formation d'un camp de vingt mille hommes autour de Paris, et le second condamnait à la déportation les prêtres non assermentés qu'on appelait réfractaires. Malgré les instances, on devrait dire les injonctions insolentes de Roland, Clavières et Servan, ses ministres, malgré les observations plus calmes et plus dignes de Dumourier, le Roi ne voulut jamais consentir à contresigner le dernier décret. Rien ne put l'ébranler. Quelques-uns de ses ministres lui dirent que son refus le perdait; Dumourier lui fit entrevoir la popularité et le triomphe au bout de son acceptation. Le Roi ferma les yeux sur les menaces et sur les promesses, et ne voulut pas devoir sa couronne à ce qu'on appelle de l'habileté politique, habileté qui consiste à ramper, à flatter et à être l'esclave de ceux qu'on doit gouver-

ner. Ici, comme en toute sa vie, Louis XVI ne vit que le devoir, et se souvint de la réponse que Jésus-Christ fit à Satan qui lui offrait, pour prix de son adoration, tous les royaumes de la terre : « Il est écrit; tu n'adoreras que le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que lui seul. » Cette fermeté dans la justice éclate avec une prodigieuse élévation toutes les fois que les politiques, les nobles, lui proposent pour se sauver, de transiger avec l'esprit révolutionnaire, ou de s'en faire le complice pour le trahir. Ses lettres à Roland et à Dumourier, que nous publions dans ce volume, en sont une preuve éloquente. Dans ces circonstances, c'est l'éternelle morale qui revendique ses droits par la bouche paternelle du roi Louis XVI.

Le refus du Roi de sanctionner le décret sur les prêtres réfractaires, la retraite de Roland et ce qu'on a appelé le ministère Girondin, quel beau texte pour l'éloquence des Jacobins ! et quelle belle occasion de se déchaîner contre le despotisme des rois, le fanatisme des prêtres et la complicité de la cour avec les étrangers. Les conjurés ne faillirent point à leur tactique habituelle. Ils ne cessèrent d'exciter le peuple par leurs discours, par leurs journaux, par leurs calomnies de tout genre qu'ils ne cessaient de répandre dans les divers quartiers de la capitale. Quand ils le virent suffisamment chargé de colère, ils résolurent de le jeter sur les Tuileries et de provoquer un mas-

sacre où le Roi serait probablement enveloppé. Il est bien entendu que ce n'était pas là le but avoué de la manifestation. On devait simplement présenter une pétition à la barre de l'Assemblée, et après avoir fait son devoir de bon patriote, se retirer tranquillement chacun chez soi.

Le 20 juin, jour anniversaire de la fuite du Roi, fut choisi pour cette manifestation. La haine a des lumières étranges. Elle savait bien que ce souvenir raviverait bien des colères.

Ne nous arrêtons pas au spectacle que présentait ce peuple soulevé au milieu duquel s'agitaient en vrais énergumènes les séïdes des Jacobins portant au bout de leurs piques des inscriptions menaçantes : *Sanction ou la mort! Tremble, tyran, ton heure est venue!* et traînant après eux douze pièces de canons pour donner du poids à leur manifestation pacifique. Il n'y a rien jusqu'ici dans ce tableau qui repose la vue de l'honnête homme. La tempête n'est belle que quand la vertu de l'homme lutte contre elle et la domine.

Arrivons donc pour notre consolation et pour notre dignité, à l'instant où la tempête humaine, mugissante, féroce, terrible dans sa colère, rencontra un Homme.

La voilà qui, poussée par le vent révolutionnaire, pénètre sans résistance dans le palais des Tuileries,

franchit les escaliers, se répand comme une vague furieuse partout où elle trouve de l'espace, et enfin braque un canon aux portes de l'appartement du Roi. Celui-ci les fait ouvrir à deux battants. Il est seul ou presque seul. La foule se rue dans sa chambre en proférant des cris, des menaces, des vociférations, en brandissant des armes honteuses qu'on ne voit que dans les révolutions ; haches, couperets, couteaux, piques, broches, etc.; armes qu'on redoute quand on a de la dignité, car elles donnent une mort honteuse. Debout, en face de cette multitude qui grossit de minute en minute, le Roi reste impassible; rien ne change dans sa physionomie; même calme dans les traits, même sereine douceur dans le regard. S'il est un peu triste, ce n'est pas à cause de lui-même, mais à cause de son peuple qu'on trompe et qui se déshonore en suivant l'impulsion des méchants. Quelques meneurs s'approchent de lui et lui demandent avec audace de sanctionner le décret sur les prêtres. Il refuse avec affabilité et dit ces mémorables paroles : « Plutôt renoncer à la couronne que de participer à une semblable tyrannie des consciences. » Réponse habile autant que noble et courageuse : habile, elle rappelle des républicains au respect de la liberté ; noble et courageuse, elle pouvait déterminer une main à frapper.

Cependant les envahisseurs le pressent de plus

près. L'un d'entre eux lui présente un verre de vin, et lui dit de boire à la nation. « Il est empoisonné, lui dit tout bas un voisin. — Eh bien! je mourrai sans avoir sanctionné, répondit-il. — On n'a voulu qu'effrayer Votre Majesté, reprend un grenadier. — Touchez mon cœur, dit le roi en lui prenant la main, et voyez s'il est calme! » Bientôt quelques députés courageux se fraient un chemin jusqu'à lui et disent pour le rassurer : « Sire, ne craignez rien. » A quoi il répond avec une dignité sans orgueil : « L'homme de bien ne craint rien; mettez la main sur mon cœur et voyez si c'est le mouvement d'un cœur agité par la crainte. »

Puis, s'adressant à la foule avec un calme admirable : « Que me voulez-vous? dit-il, je suis votre Roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution! »

M. Michelet, auteur d'une histoire mystique et graveleuse de la révolution, racontant cette scène, n'a pu s'empêcher de témoigner du courage de Louis XVI. « Si vraiment, dit-il, on voulait l'épouvanter, le convertir par la terreur, on n'y réussit pas. » M. Mortimer-Ternaux ajoute : « Ferme dans sa dignité d'homme et sa foi de Roi, le petit-fils de Henri IV et de Louis XIV, en ne cédant pas le 20 juin, s'est acquis à l'admiration de l'histoire un titre qui ne pourra jamais lui être contesté. »

M. Louis Blanc a dit quelque part que Louis XVI

« manquait de prestige. » Pourtant dans cette journée du 20 juin, il en eut assez pour faire tomber la colère de la foule et toucher le cœur des honnêtes gens, que le caprice des vagues populaires avaient par hasard rapprochés de lui. Il y a prestige et prestige. Les saints ont le leur propre comme les héros, comme les grands capitaines. Alexandre-le-Grand, en bataille, lançait par les yeux des flammes qui terrifiaient ; saint François d'Assise répandait une vertu qui attirait tout à elle. La bonté, la pureté, la douceur ont peut-être moins d'éclat que l'héroïsme guerrier, mais pour être plus douce, moins voyante, leur action sur les hommes n'en est ni moins sûre ni moins efficace. L'éclair nous éblouit, mais la douce rosée du printemps nous calme, nous pénètre, nous rafraîchit et nous fortifie.

C'est ce dernier prestige dont était doué Louis XVI, prestige qui, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, plaida plus vivement sa cause devant la Convention, que l'éloquence réunie de ses trois défenseurs. Quand le vrai Paris, c'est-à-dire le Paris des honnêtes gens, eut appris et l'envahissement du palais, et la trahison du maire de Paris, de l'hypocrite et lâche Pétion, et l'attitude si ferme, si digne et si mesurée du Roi, ce ne fut qu'un cri d'indignation contre les Jacobins et d'admiration

pour le Roi. Une pétition où l'on demandait la punition des coupables fut en quelques jours couverte de plus de vingt mille signatures. La province partagea l'émotion, et l'indignation de la capitale, et l'armée députa le général Lafayette à l'Assemblée pour protester contre un aussi lâche attentat. Et si celui-ci, toujours hésitant entre le sacrifice de sa popularité et celui de son devoir, eût voulu se mettre à la tête des grenadiers de la garde nationale qui l'en priaient, et les conduire aux Jacobins, la révolution eût été éteinte à son foyer principal, et la terreur n'eût point déshonoré la France.

A propos de l'accusation de faiblesse jetée si souvent à la tête de Louis XVI, M. de Falloux fait une remarque d'une parfaite vérité. Il prie d'observer: « Que trop souvent on confond la faiblesse du Roi avec la faiblesse des agents qui lui furent imposés. Les partis se sont amplement glorifiés, dit-il, au dépens de Louis XVI ; il est temps de faire justice à Louis XVI aux dépens des partis. »

Les Jacobins, témoins de la faiblesse d'une partie des dépositaires de l'autorité, et sûrs de la complicité de l'autre se montrèrent encore plus violents et plus aggressifs que par le passé. Ils ne tardèrent pas à prendre leur revanche, et dans la journée du 10 août, grâce à la magnanime confiance de Louis XVI dans l'Assemblée qui lui offrit un asile et une pro-

tection, confiance si lâchement trompée, ils triomphèrent enfin de la royauté trahie. Dans cette affreuse journée, comme dans toutes celles de même genre qui l'avaient précédée, le courage du Roi et sa présence d'esprit ne se démentirent pas un seul instant. Alors, faisant un prodigieux effort pour vaincre sa profonde horreur du sang, il fut sur le point de tirer l'épée; mais l'invitation que lui fit l'assemblée, par l'organe de Rœderer, de se réfugier dans son sein, le désarma et lui arracha ces belles paroles: « Encore ce sacrifice à mon peuple. »

Ceux qui croient qu'une défense énergique l'eût sauvé se trompent forf. En étudiant au fond les choses on apprend vite que sa mort était depuis longtemps résolue dans les conciliabules des francs-maçons et des Jacobins, et que le signal du combat fut devenu celui de sa mort. Sa bonté prolongea son martyre de quelques jours, et cette bonté fait aujourd'hui bénir sa mémoire.

Maintenant le voici dans une prison, dépouillé de sa couronne royale, en face de l'adversité d'abord, et sur le chemin d'une mort horrible. Que va devenir son caractère dans cette occurence? Maître de lui-même dans la prospérité, sur le plus beau trône du monde? va-t-il se laisser dominer et abattre par le malheur? Non! dans des appareils si divers, comme dirait

Bossuet, on le trouve toujours dominant la destinée. C'est en vain qu'on lui prodigue l'insulte, les vexations, l'outrage, rien de tout cela ne peut atteindre son âme réfugiée dans le sein de la foi chrétienne. Son calme, sa dignité sereine, sa bonté, son affabilité ne se démentent pas un instant, et offrent avec la conduite et la tenue de ses persécuteurs le plus saisissant contraste. Certes, Napoléon fut grand sur le rocher de Sainte-Hélène; mais Louis XVI fut plus grand dans sa prison du Temple.

Par plusieurs endroits l'âme du héros offre prise à ses bourreaux. La haine de sir Hudson-Lowe ne s'y trompa pas. Après avoir trourné autour de sa proie, et après avoir essayé de quelques bonnes tortures, il se dit en serrant les lèvres : c'est par le supplice de l'humiliation que je tuerai le grand homme. La résignation de Louis XVI eût déconcerté l'esprit d'invention de trois Hudson-Lowe, car la résignation c'est l'héroïsme de l'héroïsme. Et qu'on ne crie pas à l'exagération et qu'on ne m'accuse pas de fanatisme pour celui dont j'essaie de mettre en relief la physionomie morale. Si c'est de la poésie que je fais, c'est de la poésie historique. Regardez bien Louis XVI dans sa prison, et vous ne tarderez pas à reconnaître que loin d'être au-dessus de la vérité, je suis au-dessous. Dites-moi quel genre de tortures lui est épargné! Napoléon se plaint amère-

ment de ce qu'on lui refuse le titre d'Empereur, et Louis XVI, le descendant de la plus illustre race royale, Louis XVI auquel on a tout enlevé, tout jusqu'à son nom de famille, Louis XVI qu'on tutoie insolemment et dans lequel on consent à peine à voir un homme, Louis XVI présente un visage plein de calme et de sérénité à ses bourreaux. A Sainte-Hélène, il y avait une grande âme de héros, qu'on torturait par ses passions aiguillonnées; et au Temple, il y avait une âme de chrétien, qui par sa victoire sur elle-même, échappait aux traits de la malice et de la cruauté. Le combat de l'aigle contre la bête venimeuse est souverainement dramatique; mais la douceur de l'agneau baisant la main qui l'immole est touchante à faire pleurer les cœurs les plus secs.

Mais si vous voulez voir un grand spectacle, considérez l'attitude du Roi-Martyr en présence de la mort.

D'ordinaire la mort cache ses approches, ou bien sous les feux de la gloire dans les combats, ou bien sous les langueurs et l'épuisement dans les maladies, ou bien enfin, elle est si rapide, si prompte qu'on n'a pas même le temps de la voir. Déjà horrible dans ces circonstances diverses, elle l'est cependant beaucoup moins que quand elle se présente sous l'appareil de la justice, qu'elle se dresse devant

sa victime ; et, froidement implacable et cruelle, lui dit d'une voix lugubre : « dans vingt-quatre heures tu seras à moi, dans vingt-quatre heures tu monteras sur l'échafaud, dans vingt-quatre heures mon glaive te tranchera la tête! » En présence de cette sentence qui ne laisse plus aucune place à l'espérance, toutes les puissances de la vie frémissent d'horreur; et tandis que les faibles se livrent à la fureur ou au désespoir, les plus forts d'ordinaire ne peuvent s'empêcher de pâlir d'effroi. On compterait facilement ceux qu'une telle sentence n'a pas troublés. Et parmi ces derniers, combien n'y en a-t-il pas dont le courage ne fut qu'un effort fébrile et passager de l'orgueil, au lieu d'être le fruit naturel d'une âme qui puise en Dieu la force de se maîtriser elle-même ? Il n'y a que les chrétiens qui sachent mourir d'une manière que j'ose appeler simplement sublime. Et cela se comprend, leurs âmes déjà unies à Dieu par la personne et la charité, déjà baignées par l'aube des célestes clartés, déjà pleines du ciel où elles touchent, dit Bossuet, ne donnent plus rien à la terre que la rosée de la prière. Quand tombe l'instrument du supplice, il ne fait que consommer un sacrifice dès longtemps commencé.

Telle fut la mort de Louis XVI.

Le 20 janvier 1793, le ministre de la justice, ou

plutôt le misérable qui tenait cette place, se présenta à la prison du Temple, afin de donner connaissance au Roi du décret de la Convention, qui le condamnait à mort. Grouvelle, qui lut la sentence que tout le monde connaît, était pendant cette lecture, plus agité que celui qu'elle concernait. On eût dit, à voir ces attitudes diverses, que les rôles étaient changés, et quelqu'un qui n'eût pas connu les acteurs de cette scène, eût sans doute pris le bourreau pour la victime, tant il y avait de calme sur le visage et dans toute l'attitude de celle-ci.

C'est ici le cas d'appliquer au roi Louis XVI, ce que Bossuet dit du prince de Condé mourant : « Ce que le prince commença ensuite pour s'acquitter des devoirs de religion, mériterait d'être raconté à toute la terre, non à cause qu'il est remarquable, mais à cause, pour ainsi dire, qu'il ne l'est pas, et qu'un prince si exposé à l'univers ne donne rien aux spectateurs. N'attendez donc pas de ces magnifiques paroles qui ne servent qu'à faire connaître, sinon un orgueil caché, du moins les efforts d'une âme agitée, qui combat ou qui dissimule son trouble secret. Le prince de Condé ne sait ce que c'est que de prononcer de ces pompeuses sentences, et dans la mort, comme dans la vie, la vérité fit toujours toute sa grandeur. »

Nous ne reviendrons pas sur les divers incidents du martyre de Louis XVI ; nos lecteurs les ont lus

dans la première partie de cette introduction, et ils en ont emporté la conviction que dans la plus terrible épreuve que Dieu puisse réserver à un homme, la force d'âme du petit-fils de Henri IV se montra toujours égale à elle-même, qu'elle ne plia pas un seul instant sous le plus pesant fardeau de douleurs dont l'ingratitude du peuple, instrument de la justice de Dieu, l'avait chargé; qu'en face de la mort il fut doux sans faiblesse, digne sans orgueil, calme sans effort, et enfin il eut la politesse d'un gentilhomme jusqu'avec la guillotine elle-même.

M. de Malesherbes, auprès duquel l'abbé de Firmont se rendit après la mort du Roi, entendant le récit des derniers moments de son maître s'écria : « Il est donc vrai que la religion seule peut donner la force de soutenir avec tant de dignité d'aussi terribles épreuves ! »

Pour s'en convaincre, M. de Malesherbes n'avait qu'à se souvenir et à regarder autour de lui, afin de mesurer la distance qu'il y a entre la mort d'un philosophe et celle d'un martyr chrétien. Il n'y avait pas longtemps que Rousseau s'était suicidé, et que le roi de l'époque, M. de Voltaire, avait joué sa dernière et ignoble comédie, et chaque jour, parmi les condamnés allant à l'échafaud, il pouvait reconnaître nombre des philosophes, dont les uns étaient pâles d'effroi, et dont les autres étaient, pour un ins-

tant, galvanisés par l'orgueil ou le mépris de la foule. — Mépris qui n'est qu'une face de l'orgueil lui-même. — S'il ne fût pas tombé à son tour victime de son héroïque dévouement, dévouement que les sauvages eussent admiré, mais qui était de trop dans une république où le crime déguisé en civisme commandait, si, après avoir vu et admiré la mort de la victime, Dieu lui eût permis d'être témoin de celle des bourreaux, nul doute qu'il ne se fût souvent senti pris de dégoût ou d'une méprisante pitié. Quels contrastes entre les derniers instants du roi Louis XVI et ceux de Danton et de Camille Desmoulins! Ce qui m'a donné la mesure de la dégradation morale de cette époque qui, selon l'expression de M. Renan, séduit d'abord par la fierté de ses allures et éblouit par ce grand air passionné qu'ont toutes les histoires qui se déroulent dans la rue, c'est la façon dont on accomplissait le plus grand acte de la vie : la mort.

Quel spectacle en effet.

Ceux qui ne meurent pas en idiots, en insensibles, meurent ou en orgueilleux, ou en désespérés, ou en libertins.

Qu'il est petit le nombre de ceux qui disent comme Louis XVI : la mort, c'est la grande affaire!

Et comment en eût-il été autrement? Toutes les vastes aspirations de l'âme vers l'infini n'existaient plus. Le scepticisme, en coupant les racines par les-

quelles les cœurs s'alimentaient à la source divine, avait fait le vide en eux, vide que le plus abject matérialisme vint combler. Et la terre, imperceptible grain de sable pour les âmes chrétiennes de nos pères, était encore trop grande pour celles de cette génération qui avait tout perdu, tout jusqu'au respect de la mort.

III.

Nous ne contestons pas, disent les historiens en chœur, ces beaux côtés du caractère de Louis XVI ; ce que nous contestons, c'est sa fermeté en présence de la révolution, révolution qu'il eût pu, sinon empêcher, du moins modérer et diriger.

Et moi, histoire en main, je réponds :

Non, Louis XVI ne pouvait empêcher la révolution; et j'ajoute qu'il a fait, pour la prévenir et la modérer, tout ce qu'il était humainement possible de faire.

Pour qui connait l'état intellectuel et moral du XVIIIe siècle, une crise effroyable était imminente. La révolution était dans les têtes, elle devait inévitablement passer dans les faits qui ne sont en définitif que l'incarnation des idées. On peut bien sauver une société attaquée par un ennemi qui lui est pour

ainsi dire étranger, mais le moyen de défendre une société contre sa propre folie, contre son propre vertige? Quand la raison sociale, agitée par le vent de l'erreur, souffle, bouillonne et rompt les digues qui la contenaient, son débordement est plus impétueux, plus irrésistible que celui des grands fleuves. Où prendre un point d'appui, un point de résistance quand toutes les forces conservatrices, ou défaillent, ou sont tournées contre leur objet? Au commencement de la révolution, que restait-il debout dans le monde moral? Le Roi avec le cœur de l'Église, voilà tout. Tout le reste, aristocratie, armée, bourgeoisie, était possédé, à des degrés divers, de l'idée révolutionnaire. Partout il n'y avait que sophismes poussés par la corruption. La raison, ivre d'orgueil et de liberté, après avoir brisé tous ses rapports divins, en vint logiquement à vouloir s'affranchir de ses rapports sociaux. Une fois l'autorité divine niée et ébranlée, l'autorité sociale ne devait pas tarder à s'écrouler. A toute révolution contre Dieu correspond une révolution contre la société, reflet de la divinité.

En présence des forces conjurées contre elle, il était impossible qu'elle ne succombât pas. Au 10 août, il y avait longtemps déjà que Louis XVI n'était plus Roi que de nom, et s'il ne fut pas de suite détrôné et immolé, c'est que la franc-maçonnerie ne voulait point précipiter ce dénoûment de peur d'ou-

vrir les yeux de la nation sur ses véritables projets.

« Rester debout, dit Louis Blanc, au faîte d'un édifice que tant de béliers (les philosophes, les francs-maçons, les illuminés, etc., etc.) battaient en ruine, le plus héroïque des hommes l'eût tenté bien en vain. »

« Nous demandions à l'Empereur, dit M. de Las-Cases, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, s'il eût été possible d'arrêter la révolution à sa naissance. Il le croyait sinon impossible, du moins bien difficile. Peut-être, disait-il, aurait-on pu conjurer l'orage ou le détourner par quelque grand acte machiavélique, en frappant d'une main de grands individus, et en concédant de l'autre à la nation; en lui accordant franchement la réformation que demandait le temps et dont une partie avait deja été mentionnée dans la fameuse séance royale. Il pensait que quelque autre combinaison de la sorte eût pu réussir peut-être encore au 10 août si le roi fût demeuré vainqueur. Ces deux époques, selon lui, eussent pu présenter quelques chances désespérées, parce que, lors de Versailles, la nation n'était point encore tout ébranlée, et qu'au 10 août elle était déjà bien fatiguée..... Nous condamnons Louis XVI; mais indépendamment de sa faiblesse, il a été le premier prince attaqué. C'est sur lui que les nouveaux principes faisaient leurs essais..... Plus tard que

chacun en sait davantage, une même conduite serait bien plus inexcusable, bien autrement condamnable. Qu'on ajoute que Louis XVI avait tout le monde contre lui, et l'on pourra se faire une idée des difficultés sans nombre que la fatalité semble prendre plaisir à accumuler sur ce prince infortuné. La fatalité des Stuart dont on a tant parlé, n'a pas été plus malheureuse.....» Et plus haut: « Notre révolution a semblé d'une fatalité irrésistible; c'est qu'elle a été une éruption morale aussi inévitable que les éruptions physiques, un vrai volcan. »

Ces aveux, sortis de la bouche de l'Empereur, de l'homme à la volonté de fer, sont décisifs. La révolution était irrésistible comme un torrent impétueux, et aucune puissance, excepté celle de Dieu qui manie les événements comme il lui plaît, ne pouvait la faire reculer. Et ce grand Dieu ne le voulut pas, il punit l'autorité par la nation, et la nation par l'autorité, car le même coup qui abattit la royauté éleva la tyrannie, et c'est ainsi que dans le même forfait il y eut un double châtiment.

Examinons donc maintenant si la révolution pouvait être dirigée.

Ici il faut établir une séparation essentielle entre la révolution et la réforme. La révolution était par essence la négation totale de la vieille constitution fran-

çaise, tandis que la réforme en était le redressement et le perfectionnement tout à la fois. Cela étant, que veut-on dire quand on prétend que Louis XVI pouvait diriger la révolution? Veut-on dire que l'attaqué doit diriger et régulariser les coups que lui porte son ennemi? Comment ne voit-on pas que pour diriger la révolution il fallait ou bien l'accepter ou bien feindre de l'accepter pour la tuer par un de ces coups machiavéliques dont parlait tout à l'heure l'empereur Napoléon!

Mais l'accepter c'était se tourner avec son ennemi contre soi-même, et feindre de l'embrasser pour la trahir, c'eût été une lâcheté qui eût déshonoré la royauté sans la sauver. Ce dernier parti fut conseillé au Roi. Lisez sa réponse dans la lettre à Dumourier, lettre qui est une grande page de morale politique, et vu les circonstances, un grand acte de courage et de dignité.

Quant à la réforme des abus, nul n'y fut plus enclin que le Roi. Dévoré de la soif de la justice, son unique préoccupation fut de la faire fleurir dans tout le royaume. Mais que pouvait-il seul? De quel côté se tourner? A sa droite la corruption, à sa gauche la révolution sous le masque de la science et de la vertu. Le faux prestige de celle-ci l'attira. Au lieu de trouver dans ses ministres philosophes Malesherbes, Turgot, Necker et autres, des hommes vraiment libres,

il ne trouva que des idolâtres de popularité, des esclaves de l'opinion publique, des poseurs enfin qui se firent de leur élévation même une tribune pour saper les bases d'une société que la royauté les avait appelés à défendre, et qui, sous prétexte de réformes finirent par déchaîner la révolution. Le Roi fut bientôt détrompé, mais quand sa généreuse illusion cessa il n'était plus temps, la bête était déchaînée.

IV.

Il s'est formé pour différentes causes, un tel nuage d'erreurs, autour de la figure du roi Louis XVI, qu'au reproche de faiblesse, on ajoute assez généralement celui de paresse intellectuelle. Brave homme, mais pauvre homme, répète-t-on partout sur un ton de mielleuse pitié ! Jamais, pour notre part, nous n'avions partagé ce sentiment; car nous connaissions les jugements que ses plus illustres contemporains avaient porté sur lui, mais cependant nous étions bien loin d'en avoir l'idée, que la lecture de sa correspondance et de ses discours nous a donnée depuis. Ayons le courage de nous-même, et disons que cette lecture a été pour nous une véritable révélation. Nous n'ignorions pas, qu'à douze ans Louis XVI savait parfaitement l'allemand, l'italien, et l'anglais, et qu'il avait traduit de cette dernière langue l'*Histoire de Charles Ier*, par Hume;

les *Doutes historiques* sur les crimes imputés à Richard III, par Horace Walpole, et les cinq premiers volumes de la *Décadence de l'empire Romain*, par Gibbon, et que la géographie n'avait pas de secrets pour lui; mais qu'il eût dans ses écrits la douceur de Fénélon, unie à la clarté et souvent au sublime de Bossuet, c'est ce dont nous ne nous doutions même pas.

Et pourtant cela est.

Et quand on réfléchit au temps où ces qualités se produisaient, temps de littérature boursoufflée, pleine de mauvais goût, cachant le vide sous le sophisme déclamatoire et l'antithèse forcée, on les trouve encore, par le contraste, beaucoup plus méritoires, beaucoup plus dignes d'éloge et d'admiration.

Que si on examine les écrits de Louis XVI au point de vue des idées, idées qui roulent sur toutes les doctrines et les faits contemporains, on n'a pas de peine à se persuader que, non seulement, il fut le meilleur et le plus sage de son temps, mais qu'il en fut encore le plus intelligent. Doué de grâces d'état, il démêle avec une sagacité merveilleuse le mensonge de la vérité, les choses réalisables des utopies dangereuses. Le venin des théories politiques de Malesherbes, de Turgot et de Necker ne lui échappe pas; mais quand il veut les renvoyer, il se trouve en

présence de l'opinion, nouveau maître évoqué par les déclamateurs vaniteux. Qu'on lise ce qu'il a écrit sur la liberté de la presse, sur les entraînements de la nuit du 4 août, et on verra que nul n'eut une vue plus claire des conditions sociales, et que les problèmes sociaux les plus difficiles, n'ont pas reçu de plus haute solution que celle qu'il en a donnée.

Telle est l'impression que les écrits de Louis XVI nous ont laissée, et nous osons le dire, telle sera celle de tout lecteur impartial.

B. CHAUVELOT.

LETTRES

DE LOUIS XVI.

LETTRE PREMIÈRE.

A M. de Vergennes.

17 octobre 1774.

J'ai lu, Monsieur, la dépêche secrète et très-importante de M. le chevalier de Saint-Priest. Je n'ignore pas les services du sieur Thugut, mais je n'en connais pas les détails. Je tiendrai les paroles que le feu roi lui avait données; mais la manière ne peut s'exécuter lorsqu'il sera en France, comme M. de Saint-Priest le propose. Quel inconvénient y aurait-il à le laisser à Vienne? Je sais bien qu'il y répugne; mais je crois être sûr qu'on n'a à Vienne aucune notice sur lui. Quand il y sera arrivé, peut-être ne le remploierait-on pas dans la politique; mais alors il pourra voyager et venir s'établir en France, où il sera tranquille. Et comme d'ailleurs je ne le crois pas Autrichien, ni même sujet de l'impératrice, cela lui sera aisé.

Je ne crois pas que M. de Kaunitz le tourmente sur ses négociations des déclarations moins fortes; si on le savait il pourrait les rejeter sur la faute des drogmans qui n'ont pas bien entendu ce qu'il voulait dire. Il n'y a nulle bonne raison à donner pour son retour par la mer; quand il sera arrivé en France, si la reine demande une place pour lui, n'étant pas du secret, elle ne pourra pas donner des raisons à l'impératrice, surtout pour l'empêcher de retourner à Vienne, que de se fixer en France; et par là on verra que c'est le cabinet qui le pousse, et s'il y eût jamais des soupçons contre lui, ils se renouvelleront.

Le prince de Kaunitz comparera les ordres qu'il a donnés à la manière dont il les a exécutés. Je me souviens que M. d'Aiguillon, en me rendant compte, me dit que le feu roi avait fait dire à l'internonce (M. de Thugut) que si l'intrigue était découverte, il ne lui donnerait pas de retraite en France, mais une pension pour vivre où il pourrait. La trame découverte, le roi de Prusse ne manquerait pas de nous brouiller avec Vienne, et ce sera avec raison qu'il parlera des petites intrigues que la cour de France emploie, en montrant que nous n'avons pas agi de bonne foi avec elle; et dans ce moment où la cour de Vienne veut se rapprocher de nous, il est très-important de ne pas lui donner des ombrages : Si on veut employer M. Thugut, il lui sera aisé, dans la persuasion où je suis qu'il n'est pas né sujet de l'impératrice, de demander son renvoi par raison de santé; alors il pourra venir jouir en France du

fruit de ses travaux, et peut-être même serait-il recommandé par la cour de Vienne. Voilà ce que je pense sur lui, et pour ne pas nous compromettre.

Les lettres qui sont jointes ici prouvent la confiance qu'on a en lui, et qu'on ne le soupçonne de rien. L'année prochaine, ou les affaires de la Pologne seront finies, les vues de la maison d'Autriche remplies, ou il n'y aura nulle raison de revenir sur le passé, ou les cours co-partageantes seront en guerre entre elles, et Vienne, voulant cultiver notre amitié, ne cherchera pas à inquiéter quelqu'un qu'elle pourrait soupçonner de nous être attaché. Vous pouvez lui faire dire que le baron de Breteuil sera chargé de lui donner protection indirecte et les moyens de s'évader en cas de soupçon.

La politique de M. Kaunitz est une chose bien incompréhensible; plus je la vois, moins je la comprends. Par les instructions de Thugut, il paraît qu'il le croit absolument lié avec la Russie, et qu'il n'a pas contribué au traité de paix, du moins l'a-t-il approuvé; de l'autre côté, il nous doit dire qu'il en craint fort les suites; et, l'empereur s'étant expliqué avec l'abbé Georges, il faut conclure de cela que sa politique est d'être bien avec tout le monde pour y trouver son intérêt particulier. Nous sommes liés avec lui par un bon traité; et s'il veut quelque chose de nous, il faut attendre qu'il s'explique, et que nous y voyons quelque chose d'avantageux; car il n'y a rien à craindre de rester tranquille, surtout se méfiant des bons offices du roi de Prusse.

Pour M. le chevalier de Saint-Priest, il est absolu-

ment nécessaire qu'il reste dans ce pays-là; il y est trop utile pour le laisser revenir; il faut que M. Gérard lui réponde amicalement sur cet article, comme il s'en explique avec lui, sans paraître vous avoir communiqué sa lettre; mais qu'il lui ôte toute idée de retour; qu'il lui dise qu'il la cru l'entrevoir, parce qu'il vous a entendu dire précédemment que ses services me sont très-agréables, et que personne ne peut mieux servir l'état que lui dans de pareilles circonstances, et qu'il aura une récompense digne de ses services, quand il aura rempli le temps nécessaire pour vous; répétez-lui que je suis on ne peut pas plus content de ses services, et qu'il n'y a pas d'occasion plus belle de me servir; que c'est à lui à rassembler les débris d'un bâtiment en ruine, que c'est à lui de le ressusciter de ses cendres; que vous sentez bien que sa charge est très-pesante, mais, qu'avec de l'esprit et du courage comme il en a, il y réussira beaucoup mieux que d'autres, et qu'il en aura toute la gloire. Vous entrerez après cela dans des détails sur notre commerce, vous lui marquerez que c'est de sa vigilance que dépend sa ruine ou la certitude de revenir dans l'état le plus florissant où il ait jamais été, comme l'ouverture de la Mer-Noire peut nous le prouver. Enfin vous le louerez de sa prévoyance à opposer le catholicisme au rit grec, et vous lui ajouterez qu'il ne pouvait rien faire qui me fût plus agréable, et que je l'exhorte à continuer.

Louis.

LETTRE II.

A M. de Vergennes.

2 avril 1775.

Je vous renvoie, Monsieur, la dépêche de M. de Saint-Priest. Je ne crois pas que la maison d'Autriche entende son intérêt, en ne voulant pas demander la liberté du commerce de la Mer-Noire. Toutes les démarches que son cabinet fait depuis quelque temps sont bien obscures et bien fausses. Je crois qu'il est embarrassé de ses nouvelles usurpations en Moldavie, et qu'il ne sait comment se les faire adjuger; la cour de Russie les désapprouve, et la Porte ne consentira jamais à les céder à l'empereur. Je ne crois nullement à ce nouvel accord des cours co-partageantes; je les crois plutôt en observation les unes vis-à-vis des autres, et se défiant d'elles mutuellement. L'avis de M. de..... me confirme dans ma pensée. Pour ce qui est de l'invasion que les troupes de l'empereur ont faite dans l'état de Venise, je n'y vois nulle raison; mais la loi du plus fort est toujours la meilleure, elle dénote bien le caractère ambitieux et despote de l'empereur, dont il ne s'est pas caché au baron de Breteuil. Il faut croire qu'il a su fasciner absolument les yeux de sa mère; car toutes ses usurpations n'étaient point de son goût, et elle l'avait bien déclaré au commencement. La dépêche que reçut

M. Thugut, prouve bien que M. Kaunitz désapprouve tout ce qui se passe, et a eu la main forcée. C'est sûrement du Lascy; nous n'avons rien à faire en ce moment, que de tout voir et nous tenir sur nos gardes sur tout ce qui viendra de Vienne. Honnêteté et retenue doivent être notre marche. Mais M. de Saint-Priest peut toujours tâter le terrain à Constantinople, sur la navigation libre de la Mer-Noire. Je me trompe fort si les trois cours ne prendront pas querelle à la fois; et gare l'incendie!

Louis.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE II.

Cette lettre, ainsi que la première, prouve d'une manière invincible, que Louis XVI, malgré les liens étroits, qui l'unissaient à la maison d'Autriche n'a jamais sacrifié à cette puissance, ni les intérêts de la France, ni ceux de la justice. Quelque chose de l'antique haine de Richelieu est passé en lui. Il se défie de la cour de Vienne, et flétrit avec une indignation ironique ses usurpations violentes et ses incessantes violations du droit des gens.

Si tous les monarques lui eussent ressemblé; s'ils eussent pris la justice pour guide de leurs actions et pour règle de leur politique; si au lieu de chercher à agrandir leurs États par la ruse et par la force, ils se fussent appliqués à rendre heureux les peuples que

Dieu avait placés sous leurs sceptres, en un mot, si l'autorité eût été chrétienne et non payenne, que de maux dont les nations souffrent encore nous eussent été épargnés ! Il n'y avait, dans ce temps de sophisme, d'athéisme et de philanthropie, qu'un juste parmi les rois et parmi les peuples, et c'est le juste qui a été immolé.

Les paroles du roi martyr, à l'occasion de l'invasion de la Venétie par l'empereur d'Autriche, sont très-remarquables. Et aujourd'hui mieux que jamais, les souverains de l'Autriche doivent comprendre combien l'héritage de l'injustice est lourd à porter et difficile à conserver.

LETTRE III.

A M. de Saint-Germain.

(Sans date.)

Monsieur, le mode uniforme de manœuvre pour toute l'infanterie française, que vous m'adressez, est absolument nécessaire. Vous le proposez, et je lui donne avec plaisir mon approbation. Il trouvera, sans doute, des contradicteurs, mais il doit plaire aux vrais militaires. Vous demandez, dans un autre Mémoire, qu'il soit institué pour les soldats et pour les bas-officiers, un ordre de Mars, dont les signes respectés seraient conférés sur le champ de bataille, aux braves jugés dignes de cet honneur. J'adopte cette idée avec

joie : le Français, naturellement passionné pour la gloire, sent des récompenses honorables. L'ordre de Mars deviendrait pour lui un puissant aiguillon pour bien faire. C'est ainsi que les Bayard, les Crillon, les Duguesclin faisaient des soldats et les conduisaient à la Victoire. Donnez à votre projet de nouveaux développements; cherchez tous le moyens d'exciter l'émulation, de récompenser la bravoure, de faire parler l'honneur; le soldat français mérite bien que le chef de l'État s'occupe de lui.

LOUIS.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE III.

L'histoire de M. de Saint-Germain, auquel cette lettre est adressée, est très-curieuse. D'abord novice chez les jésuites, il ne tarda pas à quitter l'habit religieux pour prendre l'uniforme militaire. Il servit successivement l'électeur palatin, et l'empereur Charles qui le nomma major-général. A la mort de ce prince il rentra au service de la France avec le grade de maréchal-de-camp. En 1748 il fut nommé gouverneur-général de la Flandre pendant la paix qui fut signée à Aix-la-Chapelle. En 1760 une dispute qu'il eut avec le maréchal de Broglio le détermina à passer en Danemarck, où le roi le fit officier-général, et lui donna le commandement de toutes ses troupes. A la mort du roi il se démet de son commandement et se retire en Alsace.

Voici comment les Mémoires du temps racontent son élévation à la dignité de ministre de la guerre.

M. de Malesherbes s'entretenant dans son cabinet des affaires de la cour, avec M. Dubois, lieutenant de police, lui dit qu'il y avait beaucoup de concurrents pour le département de la guerre, qui était alors vacant ; et il lui nomma messieurs du Châtelet, de Breteuil, de Castries et de Vaux. « Toute la cour est en mouvement, ajouta M. de Malesherbes : qui choisiriez-vous, mon ami, si vous étiez à la place du roi ? » — Une personne, monseigneur, répondit aussitôt M. Dubois, qui n'est pas sur les rangs, parce que la vertu et le mérite se cachent ; M. le comte de Saint-Germain. — Vous avez raison ! s'écria le ministre, c'est un homme d'un grand mérite, et qui s'est montré supérieur aux infortunes et aux injustices ; mais nous faisons ici des châteaux en Espagne, il n'a point de protecteurs. Ah ! si j'étais le maître !... » La conversation en resta là. Mais, le soir même, il vint à parler encore du nouveau choix avec M. de Maurepas. « Pendant que le roi s'en occupe, dit M. de Malesherbes, il faut que je vous communique l'idée d'un de mes amis ; il pense que le roi devrait nommer à cette place M. de Saint-Germain. J'avoue que je le crois très-capable de la remplir ; mais il est absent, et sans personne qui parle pour lui. — Sans personne ? répliqua M. de Maurepas, soyons nous-mêmes ses amis ; il a des talents, et indépendamment de ses connaissances militaires, il m'a écrit plusieurs lettres pleines d'excellentes idées. » M. de Maurepas se

rendit aussitôt chez le roi, et lui rendit compte de la conversation qu'il venait d'avoir avec M. de Malesherbes. Le roi se décida aussitôt en faveur de M. de Saint-Germain, recommanda le plus grand secret, lui écrivit une lettre, et ordonna aux deux ministres de l'envoyer sur-le-champ en Alsace, par un homme de confiance. On en trouva un qui avait suivi le général dans toutes les circonstances de sa vie.

Lorsqu'il arriva chez lui, il trouva ce nouveau Cincinnatus occupé à planter un poirier. M. de Saint-Germain le reconnut aussitôt. « Est-ce vous, lui dit-il, au nom du ciel, qui est-ce qui peut vous avoir amené dans ma solitude ? — Une affaire d'importance, lui répondit-il, mais finissez de planter votre arbre, et nous entrerons chez vous. — Parlez toujours, j'aurai assez de temps pour planter. — Je viens, lui dit alors l'étranger, par ordre de Sa Majesté. — Quoi ! est-ce que le roi a été encore prévenu contre un de ses plus fidèles serviteurs, qui n'a d'autre regret que de ne pouvoir plus lui être utile? Me faut-il encore boire le calice jusqu'à la lie? — Celui-ci, M. le comte, ne sera pas amer : voici la dépêche, lisez-là....... » M. de Saint-Germain baisa la lettre avec transport, et balbutia quelques expressions de gratitude : « Qui est-ce qui a engagé Sa Majesté à songer à moi? » Le messager lui dit qu'il était chargé de le presser de partir à l'instant. « Mais comment ? je n'ai ni habits ni équipages pour paraître à la cour. — Comme que vous soyez, vous serez bien venu, partons. »

LETTRE IV.

A M. de Malesherbes.

Versailles, 17 avril 1776.

Je n'ai pu vous exprimer assez dans notre dernier entretien, mon cher Malesherbes, tout le déplaisir que me cause votre résolution bien prononcée de vous démettre de votre ministère ; maintenant que j'ai réfléchi avec quelque maturité sur cet objet, je vais vous ouvrir mon cœur, et je transmets mes idées sur le papier, pour qu'elles ne s'échappent point de ma mémoire.

Entouré comme je le suis, d'hommes qui ont intérêt à égarer mes principes, à empêcher que l'opinion publique ne parvienne jusqu'à moi ; il est de la plus haute importance, pour la prospérité de mon règne, que mes yeux de temps en temps se reposent avec satisfaction sur quelques sages de mon choix; que je puisse appeler les amis de mon cœur, et qui m'avertissent de mes erreurs, avant qu'elles aient influé sur la destinée de 24 millions d'hommes.

Vous êtes avec le sage Maurepas et l'intrépide Turgot, l'homme de mon royaume qui avez le plus de titres à ma confiance; et il ne faut pas faire entendre à nos ennemis communs que vous êtes sur le point de la perdre, lorsque vous ne l'avez jamais plus méritée.

Lorsque Maurepas m'eut présenté votre nom, comme un de ceux qui étaient le plus faits pour donner du poids à mes projets de bienfaisance, j'étudiai en silence votre vie publique et privée, et je vis que je serais peut-être plus heureux de vous offrir une grande place, que vous de la recevoir.

Ma cour des aides était, avant votre première présidence, une compagnie assez mal organisée, qui se laissait soudoyer par les financiers, dont on lui avait donné la surveillance. Jamais un contrôleur-général ne la trouvait en opposition, quand il lui présentait des édits bursaux odieux. Vous êtes venu, mon cher Malesherbes, vous avez purgé ce corps des membres qui le déshonoraient et d'après son institution primitive, il est devenu l'asile de l'indigent et de l'opprimé.

La nature vous avait donné une âme *citoyenne*, et vous l'avez transmise à votre cour des aides; du moins j'en juge par les remontrances vigoureuses que vous lui avez dictées, et que j'ai placées dans ma bibliothèque choisie, entre les Catilinaires de Cicéron et les Philippiques de Démosthènes. Je ne suis pas encore bien sûr qu'il soit utile de jeter des maximes si philosophiques au travers d'une constitution monarchique, que tant de mécontents ont intérêt à ébranler; mais vos remontrances respiraient le bien public; elles m'éclairaient sur des désordres que ma cour et mes ministres conspiraient à me cacher, et je ne les ai considérées que sous ce point de vue; alors, malgré quelques principes qui ne pouvaient avoir mon assentiment, j'ai applaudi

intérieurement à votre courage, et j'ai senti que vous aviez des droits à ma reconnaissance.

Nos entrevues, où Maurepas était en tiers pour nous juger tous deux, ajoutèrent à mon estime, et je vous donnai le département de ma maison, vacant par la démission de la Vrillière : vous balançâtes longtemps à venir respirer à ma cour un air qui convenait peu à la touchante simplicité de vos mœurs; mais Turgot vous fit entendre qu'il ne pouvait pas, sans vous, opérer un bien durable : il vous décida, et je l'en estimai davantage.

Vous avez commencé votre ministère avec une vigueur qui ne contrariait pas mes principes : on se plaignait des lettres de cachet, dont votre prédécesseur disposait au gré de ses favorites, et vous avez refusé d'en faire usage. La Bastille regorgeait de prisonniers, qui, après plusieurs années de détention, ignoraient quelquefois leurs crimes; et vous avez rendu à la liberté tous les hommes à qui on ne reprochait que d'avoir déplu à ces messieurs en faveur, et tous les coupables qui avaient été trop punis.

Vous avez entrepris des réformes utiles dans ma maison militaire, mais bien des gens ont conçu des alarmes; je devais appréhender que le mécontentement n'entraînât des troubles pareils à ceux de la Ligue et de la Fronde, et alors j'ai été obligé de renvoyer, à des temps plus heureux, le moment si cher à mon cœur, où, bannissant une vaine pompe, je n'aurai plus d'autre maison que les hommes de bien, tels que vous, qui m'entourent; et pour gardes les cœurs des Français.

C'est dans cette circonstance orageuse, mon cher Malesherbes, que vous me demandez votre retraite: non, je ne vous l'accorderai pas, vous êtes trop nécessaire à mon service; et quand vous aurez lu cette lettre en entier, je connais assez votre âme sensible, pour croire que vous cesserez de me la demander.

D'ailleurs, ce n'est pas au moment que vous êtes obligé de céder aux circonstances, qu'il convient que vous donniez votre démission. La cour vous croirait en disgrâce; et ce mot, quand il s'agit d'un sujet aussi recommandable que vous, ne doit jamais m'échapper.

Je vous attends demain chez Maurepas; comptez sur mon estime et sur mon amitié.

LOUIS.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE IV.

L'opinion publique, cette haleine bonne ou mauvaise d'une nation, suivant que cette nation a le cœur sain ou pourri, avait porté au ministère Malesherbes et Turgot, adeptes et créatures de la secte philosophique et économique.

Nous avons vu ce qu'était le premier, disons un mot du second auquel le jeune monarque, trompé par son propre cœur, écrit la lettre touchante qu'on va lire.

Le 8 octobre 1760, d'Alembert écrivait ce qui suit au roi de l'époque, M. de Voltaire : « Monsieur Turgot m'écrit qu'il compte être à Genève vers la fin de ce mois. Vous en serez sûrement très-content. C'est un

homme d'esprit, très-instruit et très-vertueux; en un mot, un très-honnête *cacouac*, mais qui a de bonnes raisons pour ne pas trop le paraître; car je suis payé pour savoir que la *cacouaquerie* ne mène pas à la fortune, et il mérite de faire la sienne. »

Ce que je vois de plus clair dans cet éloge, c'est que le *très-honnête* cacouac Turgot, n'était qu'un affreux intrigant, qui pour satisfaire son ambition ou tromper l'autorité dissimule ses convictions.

Voltaire répond à d'Alembert : « Je suis encore tout plein de M. Turgot. Je ne savais pas qu'il eût fait l'article *Existence;* il vaut encore mieux que son article (cela ne prouve pas qu'il soit d'une bonne qualité). Je n'ai guère vu d'hommes plus aimables ni plus instruits ; et ce qui est rare chez nos métaphysiciens, il a le goût le plus fin et le plus sûr (il aura eu le courage de vanter *la Henriade* ou *la Pucelle*). Si vous avez plusieurs sages de cette espèce dans votre secte, JE TREMBLE POUR L'INFAME ; ELLE EST PERDUE DANS LA BONNE COMPAGNIE. »

A force de bassesses, d'hypocrisie toujours habilement dissimulées sous les apparences d'une rigide vertu, cette espèce de quaker philosophe, « le plus habile des cacouacs à lancer la flèche sans montrer la main, dit Voltaire, » sut, d'échelon en échelon, se hisser jusque dans les conseils du roi. Le 24 août 1774, il fut nommé contrôleur général. L'ennemi était enfin dans le cœur de la place. Les philosophes battirent des mains, et ce qui restait d'hommes sérieux et religieux dans le pays éprouvèrent une grande tristesse.

Dans les lettres suivantes nous verrons comment, après avoir, pendant quelque temps, porté le poison du sophisme dans l'autorité, il fut remercié par le roi.

LETTRE V.

A M. Turgot.

15 avril 1776.

Votre administration bienfaisante, mon cher Turgot, vous fait honneur; elle obtient l'approbation de tous les Français. Vos vues grandes et sages, le bien que vous opérez, les services que vous me rendez, ne sauraient s'oublier; ils sont gravés dans ma mémoire et encore plus dans mon cœur. Que cette lettre soit pour vous un témoignage de la satisfaction de votre roi et de votre ami.

Continuez de faire le bonheur des Français, et vous ferez celui d'un roi qui ne veut être que le père de ses sujets. J'ai lu votre Mémoire, il est rempli de vues sages et utiles; mais je crains que ce ne soit là encore le rêve d'un homme de bien. Nous le méditerons ensemble, et peut-être que, par ce moyen, nous pourrons réparer bien des maux et amener d'utiles changements. Adieu.

Louis.

LETTRE VI.

A M. de Malesherbes.

Versailles, 7 mai 1776.

Turgot, mon cher Malesherbes, ne convient plus à la place qu'il occupe; il est trop entier, même dans le bien qu'il croit faire. Le despotisme, à ce que je vois, n'est bon à rien, dût-il forcer un grand peuple à être heureux. Le parlement, la noblesse, Maurepas surtout, qui m'aime véritablement, demande sa retraite , et je viens de la signer; je ne vois pas pourquoi cet acte de rigueur, nécessaire à la tranquillité publique, entraînerait votre démission : vous avez les talents de Turgot, mais non l'aspérité de son caractère; vous êtes tolérant sans être faible, et le bien que vous désespérez de faire aujourd'hui, vous avez la sagesse de le renvoyer au lendemain.

Restez au ministère, mon cher Malesherbes, votre franchise m'est nécessaire encore, et vous la devez à votre ami, si vous ne la devez pas à votre roi.

Louis.

LETTRE VII.

A M. de Malesherbes.

Versailles, 7 mai 1776.

Votre obstination m'afflige singulièrement, mon cher Malesherbes. Sully ne quittait jamais Henri IV, quand ce prince avait besoin de ses lumières. Vous êtes, si vous me permettez de le dire, un peu égoïste dans votre vertu.

Enfin vous voulez votre retraite, et je vous l'accorde. Voyagez donc, puisque vous avez besoin de voir d'autres contrées que celle qui vous regrette, et que vous pouviez rendre heureuse.

A votre retour, venez me voir comme à l'ordinaire, et m'entretenir avec la même intimité : mon visage à cette époque ne sera pas plus changé que mon cœur; et, n'ayant que de l'estime l'un pour l'autre, nous n'aurons pas besoin de nous réconcilier.

Louis.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE VII.

Au moment où Louis XVI monta sur le trône, Voltaire écrivit à Frédéric II : « Je ne sais pas, disait-il, si « notre jeune roi marchera sur vos traces, mais je sais « qu'il a pris pour ses ministres des philosophes, à un

« seul près, qui a le malheur d'être dévôt; il a surtout « M. Turgot qui serait digne de parler à Votre Majesté ! « Le clergé est au désespoir. Voilà le commencement « d'une grande révolution. »

A côté de Turgot qui, selon le vieux et ignorant ricaneur, était digne de parler à Frédéric II, se montrait M. de Malesherbes.

M. de Malesherbes, qui partageait, comme presque tous les hommes de son temps, les doctrines philosophiques, dut à sa réputation de probité et d'inflexibilité dans le bien, d'être appelé aux conseils du roi. Cette réputation était cependant bien loin d'être méritée; car dans l'importante charge de directeur de la librairie, il avait trahi son mandat, trahi son roi, et la cause de la société, en favorisant l'entrée en France des livres dont il devait spécialement interdire la circulation. Si la nature de ses fonctions se trouvait en désaccord avec ses principes et sa conscience, il pouvait s'en démettre; mais non les tourner contre leur but. Tous les éloges donc que la philosophie n'a cessé de lui prodiguer pour la manière dont il remplit sa charge, sont comme autant de voix qui l'accusent d'hypocrisie; car plus cette philosophie le loue, plus il a été traître. Autre Périnet Leclerc il a vendu, non pour de l'argent, mais pour la fausse monnaie de la popularité les clefs de la porte dont on lui avait confié la garde. Son administration devait être un cordon sanitaire, et en réalité elle ne fut qu'une maison de tolérance et d'excitation à la débauche intellectuelle,

Mais hâtons-nous de dire que s'il fut coupable, il eut le courage d'avouer ses fautes et de les laver en donnant sa vie, pour essayer de sauver celle de son roi, ainsi que nous le verrons bientôt. Il y a tant de lumières dans la dernière partie de sa vie que l'ombre de la première en est entièrement dissipée.

LETTRE VIII.

A M. de Maurepas.

(Sans date.)

On veut le renvoi de M. de Saint-Germain. Vous vous plaignez vous-même, mon cher Maurepas, des innovations et des réformes que son zèle pour mon service lui a fait faire. J'étais persuadé que ces réformes et ces innovations étaient utiles. Dans mon conseil d'Etat, j'ai souvent entendu avec intérêt la lecture de ses Mémoires; ils me paraissaient dictés par la sagesse, l'amour de l'ordre et de l'économie. Saint-Germain me plaisait, mais on se ligue contre lui; ses ennemis ont juré sa perte. Il a perdu votre confiance, mon cher Maurepas, il ne pourrait plus faire le bien. Je suis forcé de l'éloigner; mais je vous avoue que son Mémoire a fait sur moi la plus vive impression. C'est à regret que je lui donne un successeur : je devrais peut-être, en cette circonstance, résister à mon conseil; mais je dois,

quoique roi, faire céder mon opinion à celle de la majorité, et j'ai signé.

Louis.

LETTRE IX.

A M. de Forbonais.

16 janvier 1778.

Sous le gouvernement des rois qui m'ont précédé, Monsieur, des circonstances malheureuses et imprévues ont formé la dette publique; j'ai cherché tous les moyens de l'éteindre; j'ai consulté les hommes qui joignirent la théorie à la pratique; j'ai confié les places administratives, en cette partie, aux financiers les plus habiles : ils ne m'ont offert, pour remède, que des emprunts, des impôts ou la banqueroute; des projets désastreux de banque ou des actes frauduleux. Ruiner l'Etat ou pressurer le peuple, voilà tout leur secret. Ce n'est pas ainsi que Sully acquittait les dettes contractées par le bon Henri, après une guerre longue et sanglante, lorsque les forfaits de la Ligue, la haine des catholiques et la méfiance des protestants semblèrent ôter toute confiance; Sully ne se borna point à de bizarres spéculations, il méprisait les esprits systématiques : ce n'est que dans l'économie qu'il trouvait des ressources. Exciter l'industrie, protéger l'agriculture, encourager le commerce, voilà toute sa politique, toutes ses ressources et tous ses moyens financiers. Je ne m'étonne plus si mon aïeul, le Grand Henri, que

mon cœur chérit et révère, avait acquis, par les services de cet excellent ministre, le cœur des Français. Henri était adoré, et cependant j'ose vous assurer qu'il ne pouvait pas aimer le peuple d'un amour plus tendre que celui que je porte à tous mes sujets. M. de Forbonais sera pour moi le Sully du siècle de Henri. Depuis quarante ans, vous avez occupé des places, où votre noble désintéressement a fait époque; vous avez prouvé que vos connaissances étaient réelles, que vos talents n'empruntèrent rien des faux systèmes : osez entreprendre et exécuter; soyez le bienfaiteur de la nation, le guide de nos financiers, le conseil de votre roi; sauvez l'Etat, venez accepter la place dont vous êtes digne.

LOUIS.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE IX.

Louis XVI s'était nourri de l'esprit de Fénélon et de la sagesse administrative de Sully. On voit que ce dernier avait, par son dévouement au bonheur du peuple, fait une grande impression sur son âme. Le nom de ce grand ministre, qui a lui seul avait plus de véritable philosophie que tous les singes du dix-huitième siècle, revient sans cesse sous la plume limpide et émouvante du roi. Il sent bien, et il l'avoue ingénuement, qu'il a pour son peuple, autant d'amour qu'Henri IV; mais ce qu'il demande, dans sa trop grande modestie, ce sont les conseils et les lumières d'un autre Sully. Pourquoi

donc s'efforça-t-il de chercher au dehors ce qu'il avait en lui? Avec un peu moins de perfections, il nous eût peut-être évité bien des maux; mais aussi sans cette perfection il n'eût pas sauvé la France par son sacrifice.

La situation financière à l'époque où le roi écrit cette lettre si pleine de sens et d'élévation, n'avait rien du tout d'alarmant. La clabauderie philosophique exagérait le mal pour le rendre encore plus grand et amener par là la révolution qu'elle couvait dans ses laboratoires. L'agriculture, le commerce, l'industrie offraient des ressources immenses; plus tard, lorsque des emprunts qui ne sont presque jamais que des moyens onéreux, eurent rendu cette situation plus embarrassante, l'adoption des deux impôts proposés par Louis XVI, et que le parlement refusa par égoïsme, d'enregistrer, auraient en peu d'années rétabli l'équilibre. Le refus du parlement, voilà une des causes principales de la révolution. A cette heure de la vie nationale, la lâcheté, l'égoïsme, le mensonge, l'ambition, la vanité, l'ignorance sous le nom de philosophie, l'égoïsme sous celui de sensibilité, la cruauté et le mépris de l'homme sous celui d'humanité et de philanthropie étaient presque partout. Fausse science, fausse vertu, fausse sensibilité, faux patriotisme, tout était faux, excepté la corruption, et la corruption faisait horreur au roi. Il demande des financiers, et on lui envoie des philosophes qui, pour enseigner à planter une pomme de terre, ne peuvent

s'empêcher de se lancer à perte de vue dans des considérations absurdes sur les droits naturels de l'homme.

LETTRE X.

A M. le Duc de Charost.

16 mai 1778.

Vous passez votre vie, mon cousin, à fonder des établissements utiles, non-seulement votre sollicitude se partage pour les arts, mais elle va au-devant de ceux qui les cultivent : c'est prouver par vos actions, mon cousin, que vous avez hérité de cet amour chevaleresque que le bon Sully avait pour tous les Français. Comme vous, j'aime à encourager les malheureux, c'est à ce titre que je veux fonder deux places à l'école de dessin, que je destine pour des jeunes personnes dont les dispositions seront prononcées : vous serez libre de me désigner celles qui mériteront le plus d'être admises au concours.

Je vous renouvelle avec grand plaisir, mon cousin, les sentiments d'estime que j'ai pour vous.

Louis.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE X.

L'homme auquel cette lettre de félicitation, d'encouragement et de concours est adressée, est une des gloires de la vieille aristocratie française. Il avait en effet

hérité, selon la parole du roi, « de cet amour chevaleresque que le bon Sully, son aïeul, avait pour tous les Français. » Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, après avoir glorieusement et héroïquement défendu la patrie dans les armées du roi, consacra sa belle vie à fonder une foule d'institutions toutes plus utiles les unes que les autres. En Bretagne, il établit des ateliers de charité ; dans le Berri on le trouve occupé à améliorer les routes, à encourager l'agriculture et à donner une vive impulsion à l'instruction publique. Il avait été le père de ses soldats, il le fut aussi de ses fermiers dont il allégea autant que possible toutes les charges ; des pauvres, pour lesquels il fonda des secours annuels ; des enfants abandonnés, à l'entretien et à l'instruction desquels il pourvut généreusement. Dans un grand nombre de paroisses il établit des sages-femmes, des chirurgiens, des pharmaciens ; il dota Meillant d'un hôpital ; à Mareuil et à Charenton-sur-Marmande il établit des secours extraordinaires contre les grêles, les inondations et les incendies. En Picardie, dont il était lieutenant-général, sa sollicitude s'étendit à tout. Il fonda des prix d'encouragement pour la culture du coton, sur l'utilité des dessèchements, sur les moyens de prévenir ou d'arrêter les épizooties. Un jour, Louis XV montrant le duc de Charost à ses courtisans, leur dit : « Regardez cet homme, il n'a pas beaucoup d'apparence, mais il vivifie trois de mes provinces. »

Tant de vertus ne devaient pas manquer de porter

ombrage aux terroristes. Le duc de Charost fut donc arrêté et jeté à la Force où il passa six mois, et d'où il ne serait sûrement sorti que pour aller à l'échafaud, sans le 9 thermidor qui le rendit à ses bonnes œuvres. Cette dernière moitié de sa vie est encore plus pleine que la première.

A Meillant il créa une société d'agriculture et d'économie rurale dont il fut le directeur. Pensant aussi bien qu'il agissait, il écrit des Mémoires sur l'organisation de l'instruction rurale, sur les moyens de détruire la mendicité, sur les moyens d'améliorer le sort des journaliers dans les campagnes, sur le projet d'une caisse rurale de secours, sur la réimpression en édition populaire des meilleurs ouvrages d'agriculture, etc. En même temps, il introduit dans son canton l'usage inconnu des prairies artificielles, ainsi que la culture du lin, de la garance, de la rhubarbe et du tabac. Notre canalisation lui doit beaucoup; c'est grâce à sa munificence et à son expérience que le canal du Bec, d'Allier au Cher fut créé. Toutes les sociétés de bienfaisance : celle des Aveugles-Travailleurs, celle de la Bienfaisance judiciaire, celle du Lycée-des-Arts, le comptent au nombre de leurs fondateurs et bienfaiteurs.

Enfin, c'est en accomplissant son dernier acte de charité qu'il est mort. Administrateur de l'institution des sourds et muets, il voulut la visiter quand la petite vérole y exerçait ses ravages. Il fut atteint par la contagion et mourut le 27 octobre 1800.

LETTRE XI.

Lettre de M. Necker à Louis XVI, en lui envoyant le Traité de l'Administration des finances.

1782.

Sire,

C'est avec une respectueuse timidité que je prends la liberté de faire à Votre Majesté, hommage du travail auquel je me suis livré pendant ma retraite : je ne savais, en l'entreprenant, si je le rendrais jamais public; et quand il a été fait, de grands motifs ont déterminé mon incertitude. Je supplie Votre Majesté de ne porter de jugement sur cet ouvrage, qu'après l'avoir lu tout entier. C'est dans sa manière calme et supérieure de juger les hommes et les choses, que je mets ma confiance; car je n'ai point laissé d'amis autour d'elle, quoiqu'il m'eût été bien facile d'en faire. Loin de tout et n'aspirant plus à rien, c'est par un sentiment pur et digne des grandes qualités de Votre Majesté, que je désire ardemment son approbation; et c'est avec un cœur pénétré de son infinie bonté, que j'ose au moins solliciter son indulgence. Je mets aux pieds de Votre Majesté les sentiments profonds d'amour et de respect pour sa personne, qui me suivront jusqu'au tombeau, et qui s'unissent à tous ceux que je dois, comme étant de Sa Majesté le plus humble et le plus obéissant serviteur

NECKER.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE XI.

L'ouvrage dont il s'agit dans cette lettre est le *Traité de l'Administration des finances*, que Necker, après sa sortie du ministère, venait de publier, et dont il avait adressé un exemplaire imprimé au roi.

L'épithète de *calin* que lui jette le roi a été remplacée par une autre. L'histoire a dit *intrigant*.

LETTRE XII.

A M. de Vergennes.

1782.

Vous recevrez ci-joint, Monsieur, l'ouvrage que j'ai seulement parcouru, où j'ai mis ça et là quelques notes, mais sans suite. En tout état de cause, il me semble que s'il avait les meilleures intentions possibles, il aurait adressé l'ouvrage manuscrit à son successeur, au lieu de l'envoyer au public; mais il aura voulu nourrir son parti; et, parce qu'il aura prévu mes intentions, il aura pris les devants en prévenant les usages qui en permettent la publication. Vous verrez dans sa lettre, qu'il fait le *calin*, il sera instruit de l'effet de celle de sa démission.

Louis.

LETTRE XIII.

A M. de Vergennes.

23 mai 1783.

Je ne sais pas si je commets une indiscrétion, Monsieur, mais ma confiance en vous m'engage à ne vous rien cacher. M. Dangivilliers m'a envoyé le billet, sans me dire si c'était de mon aveu ou non; il est vrai que la reine me demanda, sur le mauvais état de la santé de M. Necker, qu'il pût venir passer quelque temps auprès de Paris, pour voir des médecins : je le lui ai accordé à condition qu'il ne viendrait pas à Paris, et qu'il verrait très-peu de monde. Je vous confierai, qu'avant de me le demander, elle m'avait demandé s'il n'y avait point d'opération de finances prochaine, et elle m'a dit qu'elle ne m'aurait pas fait la demande, s'il devait y en avoir : en tout elle me parut, comme je le savais, très-peu attachée à la personne de M. Necker. Je vous avouerai que m'y étant mal pris, cet hiver, l'occasion n'était plus la même; et que je ne vois que peu de différence entre une province peu éloignée et une campagne. Lyon était peut-être pris à cause des *agioteurs;* j'ai pensé ainsi, qu'en montrant de l'indifférence à son personnel, cela lui donnerait moins de célébrité. Ce n'est pas pourtant que je veuille le perdre de vue, ni ses amis; j'envoyai chercher M. de Castries, après que

la reine m'eut demandé la permission; je lui dis ce que j'avais dit à la reine, et j'ajoutai, qu'il devait se souvenir, il y a deux ans, qu'au départ de M. d'Ormesson, je lui avais mandé formellement que M. Necker, ni ses amis ne devaient pas songer qu'il entrât jamais en place; que si M. Necker se tenait tranquille, et que ses amis ne fissent pas parler de lui, je le laisserais tranquille, mais que si, par rapport à lui il s'élevait des bruits, et qu'il se fît des choses contraires aux opérations du gouvernement, ce serait moi qui me croirais attaqué; et qu'alors je le renverrais à Genève, et qu'il ne reviendrait jamais plus en France. Je laisse à votre sagesse de communiquer ce que vous voudrez de cela au contrôleur-général; je comptais lui en parler moi-même jeudi; mais il serait peut-être trop tard. J'ai compté sur sa discrétion, sur les particularités qui y sont contenues; il peut dire que le personnel de M. Necker lui est indifférent; et que, comptant sur mes bontés et sur celles de la reine, il ne craint rien, mais surtout qu'il prenne garde à ses amis vrais ou faux. Tant qu'il ne s'occupera que de la chose publique, il peut être tranquille. Je ne peux finir cette lettre sans vous rappeler que le (20) (10) mai est passé; j'espère qu'il s'en passera encore comme celui-ci.

LOUIS.

LETTRE XIV.

A M. de Vergennes.

1783.

Je vous renvoie, Monsieur, avec les interceptions ordinaires, les dépêches d'Espagne que vous m'avez envoyées. Nous nous attendions bien à la mauvaise humeur du ministre espagnol, quand il verrait que nous avions mieux vu que lui les événements qui devaient arriver : mais il est bien fâcheux que cela tourne au détriment de la chose. M. d'Aranda est bien indiscret de nous faire souffrir de sa mauvaise humeur contre son pays. J'approuve le projet de M. Montmorin, que vous écriviez directement à M. *Florida Blanca;* vous n'avez qu'à en dresser la lettre, que vous lirez dans un comité, où nous prendrons les déterminations qu'il faut sur les opérations ultérieures.

J'ai vu la reine après qu'elle vous a vu. Elle m'a paru fort affectée du sentiment d'inquiétude, bien juste, sur la guerre qui pourrait éclater d'un moment à l'autre, entre deux rivaux si près l'un de l'autre ; elle m'a parlé aussi de ce que vous n'aviez rien fait pour la prévenir. J'ai tâché de lui prouver que vous aviez fait tout ce qui était en vous, et que nous étions prêts à faire toutes les démarches amicales que la cour de Vienne pourrait nous suggérer ; mais en même temps je ne lui ai pas

laissé ignorer le peu de fondement que je voyais aux acquisitions de la maison d'Autriche, et que nous n'étions nullement obligés à la secourir pour les soutenir; et de plus, je l'ai bien assurée que le roi de Prusse ne pourrait pas nous détourner de l'alliance, et qu'on pouvait désapprouver la conduite d'un allié sans se brouiller avec lui. Elle avait très-peu reçu de l'empereur et de l'impératrice, ainsi que de M. de Mercy. Tout cela est pour votre instruction, afin que vous puissiez parler le même langage. Je pense bien, comme vous, qu'il ne faut pas faire des démarches qui donneraient une sanction à l'usurpation de la cour de Vienne, et je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous avez dit à M. de Mercy.

LOUIS.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE XIV.

Cette lettre est une nouvelle preuve que le roi, malgré le vif attachement qu'il avait pour la reine, ne sacrifie aucun des intérêts de la France, et qu'il se conduit vis-à-vis de l'Autriche comme ses ancêtres l'avaient fait. L'amour de la paix, le désir de ne prendre aucune part à la guerre qui pouvait éclater entre l'Autriche et la Bavière, les moyens de tranquilliser la reine sans s'écarter des règles d'une saine politique, voilà l'objet de cette lettre dans laquelle le monarque sait concilier ce qu'il doit aux sentiments de Marie-Antoinette pour son

frère, son attachement pour elle, et ce qu'il se doit comme monarque.

LETTRE XV.

A M. de Malesherbes.

Versailles, 13 décembre 1786.

J'aime et j'estime les hommes, mon cher Malesherbes, qui, par des ouvrages utiles, prouvent qu'ils font un sage emploi de leurs lumières ; mais je n'encouragerai jamais, par aucun bienfait particulier, les productions qui tendent à la démoralisation générale. Voltaire, Roùsseau, Diderot et leurs pareils qui, un instant, ont obtenu mon admiration, que j'ai su priser depuis, ont perverti la jeunesse qui lit avec ivresse, et la classe la plus nombreuse des hommes qui lisent sans réflexion. Sans doute, mon cher Malesherbes, la liberté de la presse agrandit la sphère des connaissances humaines ; sans doute il est à désirer que les gens de lettres puissent manifester leurs pensées sans l'assentiment d'une censure quelconque ; mais les hommes sont toujours si au-delà du point où la sagesse devrait les arrêter, qu'il faut, non-seulement une police sévère pour les livres, mais une surveillance active envers ceux qui sont chargés de les examiner, pour que les mauvais livres aient le moins de publicité possible. Je le sais, toute inquisition est odieuse, mais il faut un

frein à la licence, car sans ce moyen, la religion et les mœurs perdraient bientôt de leur pouvoir, et la puissance royale, de ce respect dont elle doit toujours être environnée. Nos philosophes modernes n'ont exalté les bienfaits de la liberté, que pour jeter avec plus d'adresse dans les esprits, des semences de rébellion. Prenons-y garde, nous aurons peut-être un jour à nous reprocher un peu trop d'indulgence pour les philosophes et pour leurs opinions. Je crains qu'ils ne séduisent la jeunesse, et qu'ils ne préparent bien des troubles à cette génération qui les protége. Les remontrances du clergé sont en partie fondées; je ne puis qu'applaudir à sa prévoyance. Vous avez promis en mon nom, dans l'assemblée du clergé, de poursuivre les mauvais livres, les livres impies. Nous tiendrons notre promesse, parce que la philosophie trop audacieuse du siècle a une arrière-pensée, qu'elle corrompt la jeunesse, et tend à tout troubler et à tout diviser.

LOUIS.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE XV.

M. de Malesherbes, bien que retiré des affaires, ne cessait de correspondre avec le roi. Cette lettre n'est qu'une réponse de celui-ci à des observations présentées par l'ancien ministre sur quelques mesures relatives à la censure.

Cette magnifique lettre nous révèle un fait curieux, c'est que ce prince d'un esprit si droit, d'un juge-

ment si sûr, d'une raison si doucement et si naturellement limpide, avait été un instant entraîné par la violence du courant philosophique. On ne vit jamais impunément dans une atmosphère corrompue.

Mais, comme après cette touchante confession d'une faute de jeunesse, le roi s'élève haut! comme le grand problème des temps modernes y est posé et résolu!... Napoléon était de cet avis. Mais si, au lieu de guerriers, il n'eût été comme Louis XVI environné que de philosophes, sa volonté si puissante ne l'eût pas sauvé!

Cettre lettre prouve une fois de plus que Louis XVI eut d'abord le pressentiment et bientôt la certitude qu'une immense catastrophe l'engloutirait lui et tous les aveugles qui en étaient les fauteurs involontaires.

LETTRE XVI.

A M. de Malesherbes.

Paris, 28 décembre 1786.

L'autorité, mon cher Malesherbes, a toujours besoin d'être environnée de respect. Le zèle indiscret de quelques magistrats, les écrits virulents de quelques gens de lettres relativement aux lettres de cachet, est un scandale. Les parlements qui, depuis environ trente ans, se sont imaginés que l'autorité royale a besoin de leur sanction pour punir légalement, ont pris part dan la querelle et l'ont rendue plus grave. Je ne crois pas

devoir céder, quoique vos sages avis me soient présents, et que vous vous soyez déclaré contre les lettres de cachet. Je n'aurais point fait usage le premier de l'œuvre du père Joseph; mais j'ai pensé que dans le siècle où nous sommes, il ne faut point détruire la seule force répressive dont j'ai nécessairement besoin en certaines circonstances. Je sais qu'il y a d'étranges abus dans la manière de faire usage des lettres de cachet; mais quelle est la chose dont on n'abuse pas? L'ouvrage de M. de Mirabeau, sur les prisons d'Etat, que j'ai lu avec attention, renferme des vues profondes. Je regrette vivement que l'auteur, par son inconduite, m'empêche de croire à ses principes philanthropiques. Il n'en faut pas moins, mon cher Malesherbes, profiter de tout ce que vous trouverez d'utile dans son ouvrage, puis bien se convaincre des abus, et remédier promptement au mal. Présentez-moi donc vos vues régénératrices dans cette partie, et je me ferai un devoir de les méditer.

LOUIS.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE XVI.

La date de cette lettre lui donne une grande importance. On était à la veille de la révolution; que dis-je, à la veille, on y était déjà depuis longtemps, depuis le jour surtout où les financiers-philosophes l'avaient inaugurée au pouvoir lui-même. Le roi sentait le sol trembler sous pas. Il voyait le jour où l'autorité, cette force

de conservation sociale, allait être attaquée et trahie de toutes parts. Lui qui en était le dépositaire, ne voulait donc pas désarmer et abandonner une prérogative qui fût avant tout une menace dans ses mains.

Son opinion sur Mirabeau est celle de l'histoire : Vaste esprit dans un cœur corrompu.

LETTRE XVII.

A M. Berthier, intendant de Paris.

Paris, 28 décembre 1786.

Vous avez présenté à mon conseil d'État un projet dicté par la plus pure philanthropie. J'aime beaucoup vos moyens pour extirper la mendicité de mes États. Utiliser les pauvres, mais ne point ajouter à leurs infortunes; élever des lieux de retraite où l'humanité dicte des lois, où la sagesse veille, où l'amour du travail soit récompensé, où la jeunesse active soit toujours occupée et la vieillesse souffrante soulagée; voilà le motif, le but de votre projet. La corvée est abolie, mais les routes exigent un entretien continuel et dispendieux; vos hospices de mendiants valides ne pourraient-ils pas fournir les ouvriers travailleurs qui seraient chargés d'entretenir les routes, d'en construire de nouvelles? Je vois dans ces lieux de retraite des armées de pionniers se former, parcourir les campagnes : stationnés sur les grandes routes ils remédie-

ront à l'intempérie des saisons, aux accidents, et entretiendront une libre circulation dans toute la France. Il me paraît cependant que vous vous êtes trop peu occupé des moyens les moins onéreux pour le peuple, de fournir à l'entretien de vos établissements en faveur de la mendicité. Le peuple n'est déjà que trop accablé d'impôts; faut-il le surcharger encore, et rendre nul le bienfait de l'abolition de la corvée? Cherchons le mode le moins dispendieux, le plus agréable au peuple, et qui puisse remplir l'objet que vous vous proposez, soulager les contribuables, utiliser les pauvres et pourvoir à l'entretien des routes. Vos connaissances, Monsieur, vous fourniront sans doute de nouveaux moyens ; soyez persuadé que je les appuierai dans mon conseil.

LOUIS.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE XVII.

M. Berthier, auquel cette lettre est adressée, fut une des premières victimes de la fureur de ce peuple pour le bien-être duquel il montre tant de sollicitude. Il fut assassiné sous prétexte d'accaparement de grains. Les cruautés des séides des Jacobins donnèrent, dans cette circonstance, un avant-goût des forfaits dont une horde de sauvages eût rougi.

LETTRE XVIII.

A M. de Lavoisier.

15 mars 1789.

Votre dernière expérience, Monsieur, fixe encore toute mon admiration : cette découverte prouve que vous avez agrandi la sphère des connaissances utiles. Vos expériences sur le gaz inflammable prouve combien vous vous occupez de cette science admirable qui, tous les jours fait de nouveaux progrès.

La reine, et quelques personnes que je désire rendre témoins de votre découverte, se réuniront dans mon cabinet demain, à sept heures du soir. Vous me ferez plaisir de m'apporter le traité du gaz inflammable.

Vous connaissez, Monsieur, toute mon estime pour vous.

Louis.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE XVIII.

La sollicitude vraiment paternelle du roi s'étendait à tout. Nous l'avons vu encourager la bienfaisance sous toutes ses formes ; cette lettre nous le montre donnant une preuve de sa sympathie pour les belles découvertes scientifiques, vers lesquelles d'ailleurs l'entraînaient les goûts d'un esprit richement cultivé.

Quatre ans après cette invitation qui honore encore

plus le monarque que le savant, Lavoisier était condamné à mort sur les dénonciations de Marat, et suppliait ses bourreaux de le laisser vivre encore quinze jours pour achever une série de découvertes importantes. Supplication inutile ! « Eh ! qu'avons-nous besoin de savants ! » Telle fut la réponse des juges révolutionnaires.

LETTRE XIX.

Écrite par le Roi à l'Assemblée le lendemain du 20 juin.

Messieurs, l'assemblée nationale a déja connaissance des événements de la journée d'hier. Paris est sans doute dans la consternation; la France les apprendra avec un étonnement mêlé de douleur. J'ai été très-sensible au zèle que l'Assemblée nationale m'a manifesté en cette circonstance. Je laisse à sa prudence de rechercher les causes de cet événement, d'en peser les circonstances et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la constitution, assurer l'inviolabilité, la liberté constitutionnelle des représentants héréditaires de la nation. Pour moi, rien ne peut m'empêcher de faire en tout temps et en toutes circonstances ce qu'exigeront les devoirs que m'imposent la constitution que j'ai acceptée et les vrais intérêts de la nation française.

LOUIS.

LETTRE XX.

Billet adressé au Comte d'Artois.

13 juillet 1789, 11 heures du matin.

J'avais cédé, mon cher frère, à vos sollicitations, aux représentations de quelques sujets fidèles; mais j'ai fait d'utiles réflexions. Résister en ce moment, ce serait s'exposer à perdre la monarchie; c'est nous perdre tous. J'ai rétracté les ordres que j'avais donnés; mes troupes quitteront Paris; j'emploierai des moyens plus doux. Ne me parlez plus d'un coup d'autorité, d'un grand acte de pouvoir; je crois plus prudent de temporiser, de céder à l'orage, et de tout attendre du temps, du réveil des gens de bien, et de l'amour des Français pour leur roi.

LOUIS.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE XX.

La révolution était dans les rues et dans les clubs; mais elle était encore bien plus dans l'Assemblée nationale qui, dès les premiers jours de son installation, s'étant inspirée de l'esprit de Jean-Jacques, s'était sinon déclarée souveraine, du moins tendait à le devenir. En présence de l'émeute d'une part, et de la rébellion de l'autre, le roi pour appuyer son autorité et maintenir

l'ordre, avait réuni le plus de troupes possibles. Mais, dans la bouche des meneurs, ce qui n'était qu'une prudente précaution, devint un crime de lèze-nation, une conspiration de la cour contre la nation.

LETTRE XXI.

A Monseigneur l'Archevêque d'Arles.

26 août 1789.

Je suis content de cette démarche noble, grande et généreuse des deux premiers ordres de l'Etat. Ils ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour leur patrie, pour leur roi. Je porte dans mon cœur tout ce qui a été fait dans cette séance où tous les priviléges ont été sacrifiés. Le sacrifice est beau; mais je ne puis que l'admirer : je ne consentirai jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse; à priver l'un des droits acquis à l'église gallicane par une antique possession, par le vœu des fidèles, par les dons des rois mes aïeux; à souffrir que l'autre soit dépouillée de tout ce qui faisait sa gloire, du prix de ses services, de ces titres, de ces récompenses dues aux vertus civiques et guerrières de la noblesse française. De belles actions leur avaient mérité des priviléges; le roi de France doit les leur conserver. Je ne donnerai point ma sanction à des décrets qui les dépouilleraient; c'est alors que le peuple français pourrait un jour m'accuser d'injustice ou de

faiblesse. Monsieur l'Archevêque, vous vous soumettez aux décrets de la Providence ; je crois m'y soumettre en ne me livrant point à cet enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon âme. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé, ma noblesse. Si la volonté du peuple se prononçait, j'aurais fait mon devoir; si la force m'obligeait de sanctionner, alors je céderais. Mais alors il n'y aurait plus en France ni monarchie, ni monarque; et ces deux choses ne peuvent subsister qu'aux lieux où le clergé forme un ordre auguste et respecté ; où la noblesse jouit de quelque considération, et peut se placer entre le peuple et le roi. Les moments sont difficiles, je le sais, monsieur l'Archevêque; et c'est ici que nous avons besoin des lumières du ciel. Daignez les solliciter, nous serons exaucés.

Louis.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE XXI.

Dans les actes si célèbres du 4 août le roi voit deux choses : une admirable générosité de sentiments, et une insigne folie. Il applaudit aux premiers, mais il ne veut point partager la seconde. « Le sacrifice est beau, dit-il, mais je ne puis que l'admirer. » Et il ajoute que « l'enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, ne fait que glisser sur son âme. » Et il avait grandement raison de ne point consentir au renversement des bases séculaires de la constitution française. Il pensait avec juste raison

qu'il fallait élargir la ruche, mais non la détruire ; élaguer, tailler l'arbre, mais non le déraciner. Le premier dans la voie des réformes sages et prudentes, il ne veut pas consentir à ce que son clergé et sa noblesse, aveuglés par de généreuses illusions, et entraînés par une sorte de vertige chevaleresque, ébranlent, en se suicidant, et en s'immolant de leurs propres mains, les bases de la constitution française. Et en agissant ainsi, il se montrait plus grand politique. Il savait qu'une nation sans aristocratie est une nation sans génie, sans vertu, sans courage, sans sainteté, sans talent ; car partout où ces choses se rencontrent, elles produisent, comme l'arbre son fruit, une aristocratie que la mystérieuse loi de la reversibilité des honneurs ou de la honte des pères sur les enfants, rend héréditaire. Que la voie soit toute large ouverte vers ces sommets sociaux, voilà tout ce que la justice exige.

LETTRE XXII.

Au Comte d'Artois.

7 septembre 1789.

Mon frère vous vous plaignez, et votre lettre, où le respect et l'amour fraternel guident votre plume, contient des reproches que vous croyez fondés. Vous parlez de courage, de résistance aux factieux, de volonté... Mon frère, vous n'êtes pas roi ! Le ciel, en me plaçant sur

le trône, m'a donné un cœur sensible, des sentiments d'un bon père. Tous les Français sont mes enfants; je suis le père commun de la grande famille confiée à mes soins. L'ingratitude, la haine arment contre moi; mais les yeux sont obscurcis, les esprits sont égarés, la tourmente révolutionnaire a troublé toutes les têtes.

Le peuple croit s'intéresser à sa propre cause, et c'est moi seul que j'aurais pu défendre. Je pourrais donner le signal du combat; mais quel combat horrible, et quelle victoire plus horrible encore! Pouvez-vous croire que j'eusse triomphé, au moment où tous les ordres de l'Etat se réunissaient, où tout ce peuple s'armait contre moi, où toute l'armée oubliait ses serments, l'honneur et son roi! J'aurais donné, il est vrai, le signal du carnage, et des milliers de Français auraient été immolés..... Mais vous direz peut-être, le peuple a triomphé; il vous a prouvé, par ses excès, que ses sentiments n'étaient pas si généreux, qu'il osait abuser de la victoire et poignarder son ennemi vaincu. Ah! ne comptez-vous pour rien le calme d'une bonne conscience! J'ai fait mon devoir; et tandis que l'assassin est déchiré par les remords, je puis dire hautement : Je ne suis pas responsable du sang versé; je n'ai point ordonné le meurtre; j'ai sauvé des Français; j'ai sauvé ma famille, mes amis, tout mon peuple : j'ai la conscience intime d'avoir fait le bien; mes ennemis ont eu recours aux forfaits. Quel est celui d'entre nous dont le sort est plus digne d'envie? Cessez, mon frère, cessez de m'accuser: le temps, les circonstances et mille causes

qu'il serait trop long de détailler, ont fait les malheurs de la France. Il est trop cruel de me les reprocher; c'est se joindre alors à mes ennemis, et déchirer ce cœur paternel. Mon frère, je me suis sacrifié pour mon peuple; soyez persuadé que ce premier devoir rempli, je saurai me sacrifier pour vous et pour les Français qui vous ont suivi. Déjà votre éloignement excite des murmures; déjà les factions se promettent bien de nous accuser, et de tirer parti de cette démarche, qu'ils appellent, en ce moment, une conspiration, un attentat. Ces idées se propagent, elles produiront de funestes résultats, si la tranquillité n'est point rétablie; si votre rappel devient impossible; si je néglige l'occasion favorable de rappeler en France les Français exilés volontairement, et qui doivent s'empresser d'obéir au vœu que je me ferai alors un devoir de manifester. Adieu, mon frère, n'oubliez pas que je vous aime et que je m'occupe de vous.

LOUIS.

LETTRE XXIII.

A M. le Comte d'Estaing.

Versailles, 5 octobre 1789, 7 heures du soir.

Vous voulez, mon cousin, que je me prononce dans les circonstances critiques où je me trouve, et que je prenne un parti violent, que j'emploie une légitime défense, ou que je m'éloigne de Versailles. Quelle que soit l'audace

de mes ennemis ils ne réussiront pas; le Français est incapable d'un régicide. C'est en vain qu'on verse l'or à pleines mains, que le crime et l'ambition s'agitent; j'ose croire que le danger n'est pas aussi pressant que mes amis se le persuadent. La fuite me perdrait totalement, et la guerre civile en serait le funeste résultat. Me défendre, il faudrait verser le sang des Français; mon cœur ne peut se familiariser avec cette affreuse idée. Agissons avec prudence; si je succombe, du moins je n'aurai nul reproche à me faire. Je viens de voir quelques membres de l'Assemblée, je suis satisfait : j'ose attendre qu'il s'opérera une heureuse révolution dans les esprits. Dieu veuille, mon cousin, que la tranquillité publique soit rétablie. Mais point d'agression, point de mouvement qui puisse laisser croire que je songe à me venger, même à me défendre.

LOUIS.

LETTRE XXIV.

A M. de Brissac.

28 octobre 1789.

Juste appréciateur, Monsieur, du zèle chevaleresque qui a dirigé toute votre conduite depuis l'époque de nos malheurs, je trouve une satisfaction infinie à vous témoigner personnellement, les sentiments de gratitude que la reine et moi vous devons, pour ce que votre loyauté vous a dicté dans la journée d'hier. J'ai appris,

à mon réveil ce matin, que vous étiez malade; j'ai cru ne pouvoir mieux vous prouver le vif intérêt que nous prenons à votre personne, qu'en vous assurant de l'aimable estime que j'aurai toute ma vie pour un aussi brave Français, et un sujet aussi fidèle que vous.

LOUIS.

LETTRE XXV.

A M. de Baument, mon agent de change à Londres.

Paris, 29 novembre 1789.

Votre dernière lettre ne termine rien, et parle peu de l'opération dont vous êtes chargé. Quelle insouciance, ou quelle inertie ! Vous savez que j'ai besoin de la somme que vous êtes chargé de négocier, et vous vous laissez prévenir. Vous ne voyez point les banquiers accepteurs, et vous laissez tranquillement s'effectuer l'emprunt du duc d'Orléans. Cependant les moments étaient si précieux, et l'argent si nécessaire ! Je sais bien que le ministre de l'intérieur, avec sa contre-police, ne fait pas grand chose et me coûte beaucoup. Il connaît toute ma répugnance à m'endetter, et combien peu je prise les moyens de séduction. Il veut singer le duc d'Orléans, qui se ruine pour faire le mal, et se venger de quelque plate chanson ou de quelque mépris dont, en mon particulier, je sais qu'il s'est bien rendu digne. Un de mes agents au Palais-Royal, m'a fait con-

naître non-seulement la destination des sommes qu'il a empruntées, mais encore l'emploi de ces sommes : il est certain que l'escompte prélevé et le *boni* des entremetteurs soustrait, il a été distribué quinze cent mille livres aux principaux partisans du duc d'Orléans. Mirabeau a eu pour sa part quatre-vingt mille livres, qui ont été comptées chez Latouche, et portées dans trois fiacres, rue Chaussée-d'Antin. J'ai la liste de ceux des députés qui ont reçu. On a distribué soixante mille livres dans le faubourg Saint-Antoine, et chez quelques partisans du duc; on s'est empressé de faire payer l'arriéré à quelques gens audacieux et connus par leur esprit d'intrigue et leurs vues ambitieuses. On a porté sur cette liste le nom d'un certain Marat, celui de Danton, les noms de quelques Génevois réfugiés en France, de ce parti qui, à Genève, se disait patriote; enfin de quelques hommes obscurs, mais très-dangereux.

Voilà bien des méchants réunis contre moi, je le sens bien; il faut, comme vous le dites, user de leur tactique, et m'attacher des hommes entreprenants, ou plutôt récompenser le zèle de quelques-uns de mes fidèles sujets. C'est avec plaisir que je ferai distribuer l'argent que j'ai promis : il ne sera point employé pour commettre le crime; mais il servira à surveiller mes ennemis, et à déjouer leurs projets. Hâtez-vous d'exécuter mes ordres, et que l'emploi soit rempli. Profitez de la bonne intention dehors.

LOUIS.

LETTRE XXVI.

A M. l'Archevêque de Paris.

Sans date.

Je me suis fait rendre un compte exact, Monsieur, de ce qui s'est passé dans la soirée du 30 juin. La violence employée pour délivrer des prisonniers de l'Abbaye est infiniment condamnable, et tous les ordres, tous les corps, tous les citoyens honnêtes et paisibles, ont le plus grand intérêt à maintenir dans toute sa force les lois protectrices de la tranquillité publique. Je céderai cependant dans cette occasion, lorsque l'ordre sera rétabli, à un sentiment de bonté, et j'espère n'avoir pas de reproches à me faire de ma clémence, lorsqu'elle est invoquée, pour la première fois, par l'Assemblée des représentants de la nation; mais je ne doute pas que cette assemblée n'attache une égale importance, et une plus grande encore, au succès de toutes les mesures que je prends pour ramener l'ordre dans la capitale. L'esprit de licence et d'insubordination est destructif de tout bien, et s'il prenait de l'accroissement, non-seulement le bonheur de tous les citoyens serait troublé et leur confiance serait altérée, mais l'on finirait peut-être par méconnaître le prix des généreux travaux auxquels les représentants de la nation vont se consacrer. Donnez connaissance de ma

lettre aux États-Généraux et ne doutez pas, Monsieur, de toute mon estime pour vous.

LOUIS.

LETTRE XXVII.

Réponse du Roi à la Députation des États-Généraux.

10 juillet 1789.

Personne n'ignore les désordres et les scènes scandaleuses qui se sont passés et renouvelés à Paris et à Versailles, sous mes yeux et sous ceux des États-Généraux. Il est nécessaire que je fasse usage des moyens qui sont en ma puissance, pour remettre et maintenir l'ordre dans la capitale et dans les environs; c'est un de mes devoirs principaux de veiller à la sûreté publique. Ce sont ces motifs qui m'ont engagé à faire un rassemblement de troupes autour de Paris : vous pouvez assurer l'assemblée des États-Généraux qu'elles ne sont destinées qu'à réprimer, ou plutôt à prévenir de nouveaux désordres ; à maintenir le bon ordre et l'exercice des lois; à assurer et à protéger même la liberté qui doit régner dans vos délibérations : toute espèce de contrainte doit en être bannie, de même que toutes appréhensions de tumulte et de violence doivent en être écartées. Ce ne pourrait être que des gens mal intentionnés qui pourraient égarer mes peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution que je prends. J'ai constamment cherché à faire tout ce qui pouvait tendre

à leur bonheur, et j'ai toujours eu lieu d'être assuré de leur amour et de leur fidélité.

Si pourtant la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris, causait encore de l'ombrage, je me porterais sur la demande de l'Assemblée, à transférer les États-Généraux à Noyon ou à Soissons, et alors je me rendrais à Compiègne, pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi.

LOUIS.

LETTRE XXVIII.

A M. le Cardinal de la Rochefoucault.

Sans date.

Mon cousin, uniquement occupé de faire le bien général de mon royaume, désirant, par-dessus tout, que l'assemblée des États-Généraux s'occupe des objets qui intéressent la nation, d'après l'acceptation volontaire que votre ordre a faite de ma déclaration du 23 de ce mois, j'engage mon fidèle clergé à se réunir, sans délai, avec les deux autres ordres, pour hâter l'accomplissement de mes vues paternelles. Ceux qui sont liés par leur pouvoir peuvent y aller sans donner de voix, jusqu'à ce qu'ils en aient de nouveaux; ce sera une nouvelle marque d'attachement que le clergé me donnera. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

LOUIS.

LETTRE XXIX.

A S. A. Éminentissime Emmanuel de Rohan Polduc, grand-maître de l'Ordre de Malte.

Paris, 18 novembre 1789.

Mon cousin, dans des siècles pieux, la France généreuse avait comblé de ses bienfaits l'ordre de saint Jean de Jérusalem. Le monde chrétien en reconnut l'utilité; il lui plut encore d'accorder à vos chevaliers tous les priviléges dont ils ont conservé les prérogatives jusqu'à présent. Les rois, mes aïeux, sanctionnèrent la volonté des fondateurs et le droit des titulaires. Des circonstances impérieuses ont amené un changement dans l'ordre politique de la France; les chevaliers de la langue française imiteront sans doute l'exemple que je eur donne. Ce n'est pas lorsque tous les ordres de l'État font des sacrifices, qu'ils resteront en arrière. Je laisse à votre sagesse, mon cousin, de prendre les mesures qui peuvent coïncider avec les travaux de l'Assemblée nationale. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

LOUIS.

LETTRE XXX.

A M. de Mirabeau.

8 janvier 1790.

J'ai trop de plaisir, Monsieur, à croire aux sentiments que vous m'assurez avoir pour ma personne et pour ma famille, pour ne pas déférer à la demande que vous me faites d'un entretien particulier. M. de la Porte a reçu l'ordre de vous introduire aujourd'hui sur les neuf heures du soir; je souhaite vivement, Monsieur, que vous éprouviez autant de facilité à réparer le mal qui est fait, que je serai empressé de seconder, de tout mon pouvoir, les moyens qui peuvent tendre à ce but.

Louis.

LETTRE XXXI.

A M. de Malesherbes.

16 février 1790.

J'ai besoin, mon cher Malesherbes, de m'entourer de vos lumières, pour déterminer la sanction de plusieurs décrets qui sont du ressort de vos profondes connaissances en législation; je compte assez sur la fidélité de votre attachement, pour espérer que vous fixerez la résolution que je dois prendre à cet égard.

Depuis longtemps, mon cher Malesherbes, vous avez été témoin des intentions pures que je n'ai cessé de manifester pour le bonheur des Français; c'est encore vous à qui je m'adresse pour persévérer dans les mêmes principes.

Adieu, mon cher Malesherbes, vous connaissez toute la sincérité de mes sentiments pour vous.

LOUIS.

LETTRE XXXII.

A. M. Duval d'Epresménil.

27 mars 1790.

Je suis d'autant plus disposé à croire, Monsieur, à la sincérité du repentir que vous me témoignez, qu'avant de me l'exprimer, vous avez fait preuve dans le sein de la représentation nationale, d'un zèle pour le maintien de la monarchie, qui n'a point échappé à ma sensibilité, ni à celle de toute ma famille.

Lorsqu'on est aussi susceptible de réparer ses erreurs, Monsieur, on doit avoir les plus justes droits à une estime particulière; je me plais à vous en donner l'assurance, et reste avec le désir de trouver l'occasion de vous le prouver.

LOUIS.

LETTRE XXXIII.

Au Pape Pie VI.

18 mai 1790.

Très-Saint-Père, ce n'était pas assez que la discorde promenât ses fureurs dans mon royaume : aux querelles politiques vont se joindre les querelles religieuses. Je ne sais quel esprit infernal veut soumettre la religion aux principes des novateurs, à des idées bizarres, à des réformes singulières. On agite maintenant, dans l'assemblée, les questions les plus absurdes : on dirait que les disciples de Jansénius et de Molina sont sur les bancs, et qu'ils se déclarent pour ou contre des opinions ultramontaines. On présente une constitution civile pour le clergé français : elle le rendrait indépendant du Saint-Siége; elle accorderait l'élection au peuple; elle renverserait l'antique hiérarchie de l'Église gallicane : et pour donner à cette constitution civile du clergé, des prosélytes nombreux; pour éloigner les ministres fidèles, on veut exiger un serment. Très-Saint-Père, ce serment fera naître un schisme dans l'Église.

Je ne sais quel pressentiment me pénètre d'effroi; je vois la religion avilie, ses ministres persécutés, le loup dans la bergerie. J'ai voulu vous instruire, le premier, de cette résolution des États-Généraux; du projet de quelques têtes ardentes, de quelques gens profondé-

ment pervers, et déjà très-habiles dans l'art de révolutionner. J'aurai besoin de vos conseils, et ne ferai rien sans vous consulter. Je vous fais remettre, par M. de M.....n, un exemplaire de cette constitution..... Examinez, vos sages avis me guideront; mais déjà la voix de ma conscience me crie que je ne dois pas sanctionner cette œuvre des ténèbres.

LOUIS.

LETTRE XXXIV.

A M. de Rivarol.

Sans date.

Le plan que vous m'avez remis, Monsieur, est un chef-d'œuvre de politique et de philosophie, qui aurait fait honneur aux Mably et aux Condillac; mais tout en rendant justice à votre manière de juger certains hommes influencés dans le moment actuel, il y aurait trop de témérité à employer les moyens que vous m'indiquez. L'exemple que vous me citez du roi de Suède, est tout différent de la position où je me trouve; ce prince, avait, pour se faire obéir, des soldats sur lesquels il pouvait compter, et des amis courageux; il n'avait à lutter que contre quelques factieux : ici la contagion révolutionnaire est devenue une maladie épidémique, qu'on ne peut guérir qu'en prouvant au peuple qu'il est la dupe de ceux qui lui promettent les chimères de l'âge d'or. Vous pouvez atteindre le but désirable,

Monsieur, en faisant disparaître de votre plan tout ce qui pourrait irriter les audacieux; enfin soyez à la mesure des circonstances.

Vous connaissez, Monsieur, les sentiments particuliers que j'ai pour vous.

Louis.

LETTRE XXXV.

A M. le Duc d'Orléans.

3 juin 1790.

Mon cousin, madame la duchesse d'Orléans demande votre retour en France : je répondrai aux instances de la vertu, en lui accordant ce qu'elle désire. On croit cependant que votre retour serait funeste à la tranquillité publique. On va jusqu'à vous supposer des vues ambitieuses..... Venez apprendre de votre roi comme il faut être Français, et comment on est digne d'être du sang de celui qui les gouverne.

Louis.

LETTRE XXXVI.

Au Pape Pie VI.

2 juillet 1790.

Très-saint-Père, j'ai vu les docteurs que vous avez choisis, et j'ai consulté des théologiens estimables. On a dû

vous rendre compte des conférences qui ont eu lieu, pendant quelques jours, il n'est qu'une seule voix, et qu'un même avis. On ne peut sanctionner des décrets contraires aux usages antiques de l'Église universelle, qui attaquent directement des dogmes sacrés, établissent parmi les évêques et le corps des pasteurs, une hiérarchie nouvelle, et contrarient la discipline de l'Église gallicane. Dans la grande querelle qui divise le clergé de France, une grande partie des Français sont déclarés pour les prêtres dociles aux nouvelles lois ecclésiastiques émanées de l'Assemblée constituante. Mais l'opposition à ces lois nouvelles, compte pour ses apologistes et ses défenseurs, les théologiens les plus éclairés, les docteurs les plus célèbres, la très-grande majorité, pour ne pas dire l'universalité des évêques de l'Église gallicane, et tous les gens de bien attachés au culte de nos pères et à l'ancienne tradition. Si je refuse de sanctionner la constitution civile du clergé, il s'élève une cruelle persécution, j'augmente le nombre des ennemis du trône et de l'autel; je fournis un prétexte à la révolte, je double les maux de la France. Si j'accorde ma sanction, quel scandale dans l'Église ! je livre à nos ennemis communs l'héritage du Christ : je punis de leur zèle, de leur fidélité, de leur attachement les ministres du Seigneur qui ont respecté l'Arche-Sainte; j'écarte le bon pasteur, et j'introduis les loups dans la bergerie. Oh ! qui daignera me guider et m'indiquer le parti que je dois suivre ! Très-saint-Père, c'est en vous seul que j'ai mis mon espoir : l'Église gallicane réclame toute votre

sollicitude, et le petit-fils de saint Louis, soumis au légitime successeur de saint Pierre, vous demande, non-seulement des conseils, mais des ordres spirituels qu'il s'empressera de faire exécuter. Cependant, si les considérations humaines pouvaient être de quelque poids, si l'état actuel de la France pouvait obtenir quelque indulgence, si dans les affaires du ciel on pouvait consulter celles de la terre, ne conviendrait-il pas que je prisse le parti de temporiser? Le peuple français toujours épris des nouveautés oublie bientôt ce qui fut l'objet de son enthousiasme, l'idole qu'il élève fut souvent renversée le même jour. Le temps, l'expérience, le conseil des hommes sages, le ciel même qui punit la France de nos erreurs communes, de mes propres fautes, et qui peut se laisser fléchir, ramèneront ce bon peuple un instant égaré, au giron de l'Église, à ses usages antiques, à ses vrais pasteurs. Mais le temps presse, l'esprit impur a soufflé, Très-Saint-Père, soyez l'interprète du ciel. Hâtez-vous de prononcer; soyez l'ange de lumière qui dissipe les ténèbres. J'attends avec impatience votre décision, et cette bulle que le clergé de France sollicite, que les évêques réclament et que vous demande le fils aîné de l'Église toujours fidèle au Saint-Siége.

LOUIS.

LETTRE XXXVII.

A M. le Duc de Polignac.

18 novembre 1790.

Le tendre intérêt que vous nous témoignez, porte quelque allégement dans notre position; vos lettres sont toujours attendues avec impatience, et lues avec sensibilité; souvent j'ai surpris la reine versant des larmes, lorsque je lui communiquais celles de madame de Polignac.

Ceux qui, sous le prétexte spécieux de tout régénérer, sapent les bases de la monarchie, n'ont point diminué d'audace depuis votre départ; les maux de la France augmentent progressivement d'une manière effrayante; plus je médite l'histoire de mes aïeux, plus je suis convaincu que nous sommes à la veille de la subversion la plus cruelle dans ses résultats. Il était si facile d'opérer le bien, lorsque moi-même j'allais au-devant de tout ce que le peuple pouvait raisonnablement ambitionner. Je n'ai du moins rien à me reprocher; j'ai tout fait pour étouffer les haines, prévenir les esprits et concilier les cœurs. Aujourd'hui les agitateurs feignent de soupçonner la pureté de nos intentions. Les personnes honnêtes qui ont conservé de l'attachement pour moi, sont principalement en butte à tous les outrages d'une licence sans frein. Chaque jour voit éclore des projets plus ou

moins désastreux ; sans moyens répressifs, je fais seul tête à l'orage : mais cela peut-il durer longtemps ?

Adieu, Monsieur, nous conserverons toujours pour vous les plus affectueux sentiments.

LOUIS.

LETTRE XXXVIII.

Au Roi d'Angleterre.

Paris, 1790.

J'ai à me plaindre de votre ministère, et je me plains à vous ; il a, dit-on, à venger de vieilles injures, et la guerre de l'Amérique se retrace à son souvenir. Ce n'est pas le lieu d'examiner si j'ai bien ou mal fait de me mêler des insurgés américains ; ma profession de foi a été, pour ainsi dire, publique, et peut-être que je pourrais rappeler, avec honneur, mon opinion en cette circonstance. Mais la guerre que la France fit alors à l'Angleterre, fut franche et loyale. Nos guerriers, et sur terre et sur mer, moissonnaient des lauriers. A présent, on se bat dans l'ombre, et on profite de mes malheurs et des troubles de la France, pour perdre le monarque et la monarchie : on dirait même que je suis le point de mire de tous les ennemis de la France. Ce qui m'afflige, c'est qu'on profite dė votre bonne volonté, pour moi, pour exciter des troubles, servir le parti des novateurs, et empêcher le retour du bon ordre. Les têtes couronnées doivent se protéger. Elles se combattent

loyalement; mais elles se prêtent, avec la même loyauté, un mutuel secours. Faites cesser, je vous en prie, le zèle de ceux qui, en Angleterre, paraîtront vouloir servir leur pays en nuisant à la France et à son roi; ce sera ajouter à ma reconnaissance et à mon attachement pour Votre Majesté.

LOUIS.

LETTRE XXXIX.

A Madame la Princesse de Lamballe.

Sans date.

Vous avez trouvé, Madame, à la cour de Saint-James une terre hospitalière, un peuple tranquille et fier des lois qui le protégent, un monarque cher à la nation anglaise, et digne, par ses vertus, de son amour. Vous devez être heureuse, et vous voulez nous sacrifier votre bonheur, vous voulez revenir près de nous partager nos peines et celles de la reine; ce dévouement est trop noble et trop généreux, pour que je ne vous engage pas à en suspendre l'exécution encore quelque temps. Ce sera nous prouver que vous nous aimez, que de vous conserver pour des jours plus heureux, si nous pouvons encore les espérer. Le présent est affreux, quel sera notre avenir? Dieu et les méchants seuls le savent. Nous désirons sans doute beaucoup vous voir, mais nous ne vous aimerions que pour nous, si nous ne balancions pas vos tendres sentiments par la prière la plus instante de ne

pas vous exposer dans un moment où tous les crimes ont leur impunité, et tous les excès leurs approbateurs.

Agréez, Madame, les assurances du plus tendre et du plus sincère attachement.

Louis.

LETTRE XL.

A M. de Malesherbes.

1790.

Vous prétendez, mon cher Malesherbes, que je dois demander le *veto*, et que je dois regarder cet acte de souveraineté comme le plus beau privilége de la monarchie chez un peuple libre. Que peuvent être pour moi des droits royaux, lorsque j'ai fait le sacrifice de ceux dont les siècles avaient sanctionné la nécessité, et qui faisaient le plus bel ornement de ma couronne? Je ne demanderai rien; mais je laisse aux vrais amis de la révolution, et à votre éloquence, mon cher Malesherbes, le soin d'acquérir ce beau droit que je crois propre à faire aimer la liberté, à la consolider et à rendre plus auguste et plus digne des Français, le roi constitutionnel qu'on veut leur donner. Agissez, mon cher Malesherbes, et soyez sûr de ma reconnaissance. J'ai fait droit à vos demandes. Soyez persuadé que les services que vous me rendez ne sortiront jamais de ma mémoire. Puissé-je un jour les récompenser en roi!

Louis.

LETTRE XLI.

A M. l'Abbé Maury.

3 février 1791.

Monsieur l'abbé, vous avez le courage des Ambroise, l'éloquence des Chrysostôme. La haine de bien des gens vous environne. Comme un autre Bossuet, il vous est impossible de transiger avcc l'erreur ; et vous êtes, comme le savant évêque de Meaux, en butte à la calomnie. Rien ne m'étonne de votre part. Vous avez le zèle d'un véritable ministre des autels, et le cœur d'un Français de la vieille monarchie. Vous excitez mon admiration; mais je redoute pour vous la haine de nos ennemis communs; ils attaquent à la fois le trône et l'autel, et vous les défendez l'un et l'autre. Il y a quelques jours, sans votre imperturbable sang-froid, sans vos ingénieuses réparties, je perdais un Français totalement dévoué à la cause de son roi, et l'Église un de ses défenseurs les plus éloquents. Daignez songer que nous avons besoin de vous, que vous nous êtes nécessaire, et qu'il n'est pas toujours utile et toujours bien de s'exposer inutilement à des périls certains. Usez avec modération de ces talents, de ces connaissances, de ce courage dont vos amis et moi tirons vanité. Sachez *temporiser*, la prudence est ici bien nécessaire, votre roi vous en conjure. Trop heureux s'il peut un jour s'ac-

quitter envers vous, et vous prouver sa reconnaissance, son estime et son amitié.

Louis.

LETTRE XLII.

Au Pape Pie VI.

18 février 1791.

Très-saint-Père, Mesdames ont manifesté le désir de visiter les États de Votre Sainteté, de voir cette Rome antique, où les vertus et le vrai mérite sont assis sur la chaire de saint Pierre. Mes tantes, plus heureuses que moi, sont allées chercher un instant de bonheur et de repos, qu'elles sont dignes de trouver près de Votre Sainteté. Vous daignerez, Très-Saint-Père, adoucir par vos bontés, l'exil volontaire auquel les condamnent les troubles politiques qui agitent la France. Mesdames témoigneront à Votre Sainteté leur vive gratitude : pour moi, je désire particulièrement, Très-Saint-Père, vous démontrer dans toutes les circonstances, la vénération profonde que je me fais gloire d'avoir pour vous.

Louis.

LETTRE XLIII.

A M. le Comte d'Artois.

20 mars 1791.

Mon frère, les gentilshommes qui vous ont suivi, et qui pour vous ont abandonné leur patrie se plaignent amère-

ment. Ils ont tout quitté pour l'honneur, pour défendre le trône et l'autel : il ne s'agit pas de savoir si vous et eux avez sagement agi ; souvent je vous ai attristé en vous portant mes plaintes à ce sujet. Leur sacrifice est d'autant plus méritoire, que délaissés, exilés, pour ainsi dire, dans le fond des provinces, les bienfaits de la cour venaient rarement les chercher, et que leur patrimoine n'en était pas moins consacré à la défense de l'Etat. Les gentilshommes se plaignent qu'ils sont maltraités par la haute noblesse, qui daigne à peine les regarder, et ne veut voir en eux que des inférieurs. Cependant le dévouement de cette classe de la noblesse me paraît digne d'éloges. Quel fut son intérêt en embrassant la cause des princes exilés ? Il n'en fut point pour elle, et cependant elle prend les armes, se prépare au combat, tandis que ceux qui feignent de les mépriser, semblent n'avoir fui que pour se soustraire au danger. Mon frère, ayez des égards pour ces braves Français, qui se sont dévoués, et ne souffrez pas qu'ils soient avilis. Dites-leur que toute ma noblesse m'est chère et que je porte tous les Français dans mon cœur. Oh ! je souffre trop de votre absence, pour ne pas gémir de cet exil, qui me laisse à la merci de mes ennemis, qui me fait envisager pour ma noblesse et pour les princes de mon sang, les plus grands malheurs. Oh ! dites souvent aux Français, malgré mon vœu, malgré mes ordres, réunis sur les bords du Rhin, que j'ai perdu toute espérance, qu'il m'est impossible de terrasser l'hydre des discordes, de réconcilier les esprits,

de ramener la paix intérieure, mais que dans les grands dangers qui m'environnent, il me reste encore une ressource, celle de savoir mourir.

LOUIS.

LETTRE XLIV.

A M. Montmorin.

Paris, ce ..... 1790.

La justification présentée par Chabroud, le décret de l'Assemblée et le jugement du Châtelet, qui blanchissent le duc d'Orléans et ses coaccusés, excitent mon indignation. L'assassinat est donc justifié ? Car rien de plus certain que, le 6 octobre, des assassins devaient frapper la reine, et que mes gardes-du-corps n'ont été attaqués et immolés, que parce qu'on n'avait pu les intimider, ni les faire manquer à la fidélité qu'ils devaient à leur roi. Ainsi le plus horrible attentat et le plus noble dévouement ne trouveront point, l'un la punition qu'il mérite, l'autre la justice qui lui est due. Il est dans tout ceci des menées odieuses, des intrigues abominables, dont je connais les principaux acteurs : leurs intentions criminelles me sont dévoilées, et leur espoir n'est fondé que sur les motifs qui entraînent la majorité de l'Assemblée, la crainte et la faiblesse. Plus je considère la conduite du duc d'Orléans, et plus je suis persuadé qu'il est le principal moteur de toutes ces ténébreuses opérations, je ne sais par quel motif, diri-

gées contre moi. L'ambition égare ce prince déloyal, qui, les 5 et 6 octobre, dirigeait maladroitement les colonnes des brigands, dont La Fayette aurait dû empêcher le départ, dont le maire de Paris devait arrêter les chefs, s'il avait eu les premiers éléments de la science administrative en fait de police, et que d'Estaing aurait pu mettre en fuite en feignant de les attaquer, s'il avait agi franchement, de lui-même et sans attendre des ordres inutiles à un homme qui sait oser et faire son devoir. Mais ces personnages voulaient tout ménager, ils ont eu peur, et n'ont su de quel côté faire pencher la balance; aussi nulle confiance ne les environne, tous les partis dissimulent avec eux, et préfèrent céder aux circonstances, que d'attendre leur salut de leur politique impuissante et de leur dangereuse inertie.

Il y a deux mois que j'avertis le ministre de la justice, d'après des avis particuliers et venant de bonne source, qu'il y avait eu au Palais-Royal un repas nocturne mystérieux, présidé par Latouche, où se trouvaient, parmi un grand nombre de députés, Mirabeau, Sieyes, Biron, les deux Lameth, Talleyrand-Périgord, le curé Grégoire, Laclos, et le blanchisseur Chabroud. On a prétendu qu'il fallait jeter un voile sur les journées des 5 et 6; que la procédure dont s'occupait alors le Châtelet, était un attentat à la liberté, à l'inviolabilité dont les députés doivent jouir; qu'il ne fallait pas souffrir que le Châtelet prononçât ce jugement, et le menacer du courroux de l'Assemblée et de la vengeance du duc d'Orléans.

On a vivement applaudi à ces principes. Il s'est ensuite engagé une conversation très curieuse entre Mirabeau, Sieyes et Latouche.

Mirabeau se plaignait amèrement de la conduite du duc d'Orléans dans la nuit des 5 et 6 octobre : « Un peu plus d'audace, a-t-il dit, et il était tout ce qu'il voulait être. » Latouche a justifié son maître, et certifié qu'il avait entendu dire au duc d'Orléans, que l'arrivée subite de l'armée parisienne, qui ne devait se trouver à Versailles que le 6 au matin après le dénouement; que l'air satisfait, quoique étudié, de La Fayette, et l'opposition qui s'était manifestée parmi les députés patriotes sur le traitement à faire au roi, l'avaient empêché d'agir; enfin que le désordre, qui suit toujours une multitude aveugle, avait empêché les agents du duc de se réunir et d'exécuter. Mirabeau a paru peu satisfait de cette justification : Sieyes a dit alors avec beaucoup d'humeur : « J'avais fait observer au duc d'Orléans, la tournure que prenait le mouvement populaire. Au reste, ce n'est qu'un coup manqué, la faute pourrait être réparée. »

Avant de se séparer, il a été décidé qu'il fallait épouvanter les juges, et leur dicter l'arrêt. « C'est une affaire enterrée, a dit Mirabeau; ceux qu'on voudrait frapper, sont trop forts pour l'être; ils savent parer les coups d'une manière trop dangereuse pour les assaillants. »

Ainsi le Châtelet a cédé à la crainte. Je voulais appeler de ce jugement inique; mais j'ai dû céder à mon

conseil qui m'a fait envisager l'audace de mes ennemis, et la faveur populaire qui les environne. J'en appellerai un jour au tribunal du peuple, et j'ose espérer que le Français, alors, vengera son roi, et fera punir les assassins. Je ne puis donc approuver le projet que vous m'avez présenté. Il peut être bon pour des temps de paix et d'union : il serait dangereux dans des moments de trouble et d'orage.

LOUIS.

LETTRE XLV.

A M. l'Archevêque d'Arles.

29 juin 1791.

Vous rappelez, monsieur l'Archevêque, pour consoler le plus infortuné des rois, l'exemple de David, obligé de fuir devant son fils Absalon. Monarque abandonné! père malheureux! ce n'est pas la vengeance que David appelle à son aide; ce n'est point la foudre du ciel irrité qu'il sollicite; c'est dans le Roi des rois qu'il met toute sa confiance! Il prie pour un fils ingrat; il pardonne au monstre qui le poursuit, et qui paraît avoir soif de son sang. Cet acte de l'amour paternel est sublime. Je me fais gloire d'avoir avec David, la même conformité de sentiments et d'idées. Des ingrats me persécutent, ils calomnient un tendre père; et je ne songeais, moi, qu'à leurs intérêts, qu'à leur bonheur. C'est aux pieds de la religion que je dépose les injures

faites au monarque. Que le peuple soit heureux, et je suis satisfait. Pour moi, je goûte une douce satisfaction lorsque je puis, dans la solitude, bénir la Providence, me soumettre à ses décrets; c'est alors que tous les maux, toutes les injustices, tous les attentats sont oubliés! Ne suis-je pas trop heureux, monsieur l'Archevêque, et la justice divine peut-elle être satisfaite? Elle voulait me punir de lui avoir préféré l'insolente philosophie qui m'avait séduit et m'a précipité dans un abîme de malheurs! Pour elle j'ai négligé ce culte antique de mes aïeux, si cher à saint Louis, dont je me glorifie de descendre. Vous monsieur l'Archevêque, dont les vertus religieuses sont admirées, qui les préférez à celles dont la philosophie tire vanité, et qui, vues avec les prismes de la religion, ressemblent si fort à des vices; offrez, pour votre roi malheureux, les vœux d'une âme embrasée de l'amour de Dieu; d'un saint évêque que je peux comparer à Ambroise : avec cette différence que Théodose s'humiliait devant lui, pour avoir châtié cruellement un peuple rebelle; et que je sollicite le secours de vos prières, pour ramener un peuple qui jamais ne pourra me reprocher d'avoir fait couler ni son sang ni ses larmes.

LOUIS.

LETTRE XLVI.

A M. de Bouillé.

3 juillet 1791.

Vous avez fait votre devoir, Monsieur, cessez de vous accuser. Cependant je conçois votre affliction; vous avez tout osé pour moi, et vous n'avez pas réussi. Le destin s'est opposé à mes projets et aux vôtres, de fatales circonstances ont paralysé ma volonté, votre courage, et ont rendu nuls vos préparatifs. Je ne murmure point contre la Providence; je sais que le succès dépendait de moi, mais il faut une âme atroce pour verser le sang de ses sujets, pour opposer une résistance, et amener la guerre civile en France. Toutes ces idées ont déchiré mon cœur; toutes mes belles résolutions se sont évanouies. Pour réussir il me fallait le cœur de Néron et l'âme de Caligula. Recevez, Monsieur, mes remerciments : que n'est-il en mon pouvoir de vous témoigner toute ma reconnaissance.

LOUIS.

LETTRE XLVII.

A Monsieur.

23 juillet 1791.

Il faut donc encore que mon malheur pèse sur vous et que vous soyez une victime de la fatalité qui me pour-

suit! Lorsque je cherchais un asile, le repos, l'honneur, et des Français, je n'ai trouvé sur mes pas que la trahison, un abandon cruel, l'audace du crime, et la fatalité des circonstances. Plus d'espoir de ramener les Français; plus de justification à espérer, de liberté à obtenir, de bien à faire de plein gré, de mon propre mouvement. Il y a quelques jours que j'étais un vain fantôme de roi, le chef impuissant d'un peuple tyran de son roi et esclave de ses oppresseurs : aujourd'hui je partage ses fers, je suis prisonnier dans mon palais, je n'ai pas même le droit de me plaindre. Séparé de ma famille entière, mon épouse, ma sœur, mes enfants gémissent loin de moi; et vous, mon frère, par le plus noble dévouement, vous vous êtes condamné à l'exil; vous voilà dans les lieux où gémissent tant de victimes que l'honneur appelait sur les bords du Rhin, mais que mon amour pour eux, mes ordres, ou plutôt mes pressantes invitations appelaient dans le sein de leur triste patrie. Ils sont malheureux, dites-vous; oh! dites-leur que Louis, que leur roi, que leur père, que leur ami est plus malheureux encore! Cette fuite, qui m'était si nécessaire, qui devait peut-être faire mon bonheur et celui du peuple, sera le motif d'une accusation terrible. Je suis menacé, j'entends les cris de la haine, on parle de m'interroger : non, jamais, tout le temps qu'il me sera permis de me croire roi de France, j'éviterai tout ce qui tendrait à m'avilir. Oh! mon frère, espérons un plus doux avenir! Le Français aimait ses rois, qu'ai-je donc fait pour être haï, moi qui les ai toujours portés dans mon cœur? Si

j'avais été un Néron, un Tibère..... Qu'un doux espoir nous reste encore. Puisse la première lettre que je vous adresserai, vous apprendre que mon sort est changé.

LOUIS.

LETTRE XLVIII

A Monsieur.

27 octobre 1791.

Le rapprochement dont vous m'entretenez, mon cher frère, est basé sur un prestige auquel je ne puis ajouter aucune croyance. Ce qui se passe sous mes yeux me démontre que les principes qu'on puise dans la théorie de la politique, s'éclipsent dans l'exécution. D'ailleurs, comment combattre les sophismes et les prétentions des novateurs?.....

La reine persévère dans son courage; sa fermeté semble augmenter plus notre position devient accablante. Ce qui nous entoure me paraît bien faible pour lutter avec succès contre la tourbe de nos ennemis. Je ne saurais trop vous engager à donner l'exemple de la circonspection. On épie des prétextes; il faut tâcher de paralyser par notre prudence les trames du crime.

Vous connaissez, mon cher frère, l'immuabilité de mes tendres sentiments pour vous.

LOUIS.

LETTRE XLIX.

Au Prince de Condé.

15 août 1791.

Mon Cousin, en vain, j'ai témoigné à mes frères combien tous ces rassemblements en armes sur les bords du Rhin, étaient contraires à la saine politique, à l'intérêt des Français exilés, à ma propre cause. On veut toujours prendre l'offensive : on veut toujours nous menacer de l'étranger, et l'opposer aux Français égarés. Cette conduite me pénètre de douleur, et ne peut avoir que de funestes résultats. C'est perpétuer les haines, exciter le courroux ; c'est enfin me priver de tous les moyens de conciliation. Dès l'instant que les hostilités auront commencé, vous pouvez être assuré, que le retour en France est impossible ; l'émigration sera un crime d'État, et l'on voudra sévir contre les coupables qui ne sont aujourd'hui que des victimes ; et des Français qui furent obligés par la violence d'abandonner leur patrie, seront regardés comme des traîtres qui voulurent déchirer le sein de la France. Ces rassemblements d'émigrés qui, jamais n'auront mon approbation, centuplent les forces de mes ennemis. Ceux-ci me croient toujours l'âme de vos préparatifs ; ils me supposent un conseil secret, sous le nom de Comité autrichien, que dirige le génie de la reine, que ma volonté soutient, et qui vous re-

tient sur les bords du Rhin. Ils crient aux armes; leurs agents bien endoctrinés se répandent dans les rues, dans les places publiques, sous les fenêtres de mon château, et tous les jours ils font retentir à mes oreilles ce cri funèbre : *La guerre! la guerre!* Je suis épouvanté de leur ténacité, de leur fureur, de leurs cris de rage. Les insensés, ils veulent la guerre : Ah! si jamais le signal était donné, elle serait longue et cruelle! Comme elle n'aurait d'autre objet que la vengeance et la haine, elle deviendrait barbare. O Dieu! préservez la France de ce funeste fléau; que ces hurlements ne soient point entendus! S'il me faut descendre du trône, monter sur l'échafaud où Charles I[er] fut immolé, abandonner ce que j'ai de plus cher au monde, me voilà prêt; mais *point de guerre, point de guerre!* Cependant le bruit de vos préparatifs se fait entendre... Mon cousin, vous qui désirez unir la gloire au devoir; vous que les émigrés regardent comme leur père et leur chef, et que j'estime, moi, comme prince loyal et magnanime, opposez-vous, je vous en conjure, aux projets insensés des Français réunis auprès de vous; faites-leur bien connaître tout le danger; opposez ma volonté, mes avis, mes prières mêmes à cette valeur irritée par l'injustice, par le malheur, par l'injure. Osons espérer encore, l'orage peut avoir un terme : des temps plus heureux peuvent s'offrir à nous. J'ai besoin de l'espérance, et d'apprendre que vous êtes dociles à ma voix, pour goûter un instant de bonheur.

LOUIS.

LETTRE L.

A M. de Saint-Priest.

27 novembre 1791.

Toutes les mesures, Monsieur, qui peuvent allumer une guerre civile, ne sont point celles que j'adopterai pour conserver mon autorité; j'abdiquerai plus volontiers le trône, que de livrer quelques places aux puissances qui veulent me donner des preuves de leur haut intérêt. J'ai accepté, non sans beaucoup de répugnance, la nouvelle constitution; mais je suis décidé à la maintenir, parce que j'en ai fait le serment. La loyauté de mes principes peut seule justifier la confiance des Français. Mes frères, en s'obstinant à suivre le plan qu'ils semblent avoir adopté, me préparent bien des chagrins, et se ferment, peut-être pour toujours, les moyens de m'en consoler. Usez, Monsieur, de l'ascendant de votre esprit, pour leur faire connaître l'horrible position dans laquelle je me trouve. Leur retour ramènerait sûrement l'union dans cette grande famille, dont je me plais tant à me regarder comme le père.

En rendant justice à vos offres généreuses, Monsieur, et au zèle pour qui les dirige, je ne puis, dans le moment actuel, rien accepter, et encore moins me compromettre par des promesses, dont on me ferait un

crime. Comptez, Monsieur, autant sur ma bienveillance que sur le désir que j'ai de vous en donner des preuves.

LOUIS.

LETTRE LI.

A M. de N...

23 décembre 1791.

Les deux partis opposés qui règnent dans l'Assemblée législative, et qui se sont formés, pour ainsi dire, le jour de son installation, vous effraient, et vous ont obligé d'écouter les propositions qui vous ont été faites, et dont vous me parlez dans votre dernière lettre, datée de votre maison, à... Comme vous, je suis réellement effrayé de cette opposition : la haine et l'envie la dirigent. Je vois des maux incalculables naître de cette lutte nouvelle, et j'ai tout lieu de présumer que je serai la première victime des débats scandaleux qu'elle fera naître. On vous a proposé de me lier au parti le plus violent et le plus audacieux, en prenant dans son sein, ou d'après sa présentation, les ministres qui doivent être mon conseil, et de ne placer que des hommes de leur caractère, dans les places qui sont à ma nomination. Tous ces gens-là me plaisent peu, et je ne puis choisir parmi eux. La constitution est là qui doit me servir de guide ; je ne puis ni ne dois m'en écarter, et soyez persuadé que je chercherai les hommes qui peuvent m'ê-

tre utiles, parmi ceux qui aiment et veulent défendre cette constitution. Ceux qui m'ont été désignés dans votre lettre, ne sont pas de mon goût; ils n'ont, pour tout mérite, que l'audace du crime; ils ont tous une arrière-pensée, qui toujours sera subordonnée aux événements, et je les crois encore plus attachés à quelques chefs adroits et déguisés, qu'à la constitution dont ils feignent vouloir prendre la défense. Il y a encore parmi eux des beaux parleurs; mais gens sans tenue, sans génie, incapables d'agir. Condorcet a la tête farcie de démonstrations, de problèmes. Ce n'est pas de la théorie qu'il nous faut, c'est une expérience active. Vergniaud n'est pas assez froid pour le cabinet; S... fourbe et maladroit; L... d'une franchise rebutante : il croit donner des conseils, et vous dit de grosses injures, assaisonnées de patriotisme. Je ne choisirai point mes ministres parmi ces hommes-là. Il me faut des hommes prudents, assez généreux pour se sacrifier, attachés par devoir et par honneur au nouvel ordre de choses, et qui m'aiment assez pour daigner s'intéresser encore à moi. Vous voyez bien qu'il m'est impossible de faire un choix parmi les êtres qui me sont présentés par le parti dont la puissance vous effraie. Voyons si je pourrai le vaincre en lui opposant les vrais amis de la constitution. Adieu.

LOUIS.

LETTRE LII.

A M. Vergniaud.

19 janvier 1792.

Votre plan est sublime, Monsieur ; mais il n'est plus temps de feindre. Vous proposez et je ne puis rien ; je n'ai pas même le pouvoir de faire croire au désir que j'ai de faire le bien. Vous-même, Monsieur, quand bien même je le voudrais, ne pouvez espérer aucun succès. Le crime veille, on conspire ; la constitution doit succomber, et avec elle le fonctionnaire public qu'elle a créé. Vous avez des idées grandes et libérales, mais votre gouvernement mixte ne peut durer qu'un jour. Les novateurs n'ont aucun but ; ils visent à la nouveauté, et ne s'attacheront jamais à rien ; ils détruiront toujours ; ils renverseraient le lendemain la constitution qu'ils auraient établie, les fonctionnaires publics qu'ils auraient nommés ; ils tendent à se détruire eux-mêmes. Il faut, Monsieur, se rallier de bonne foi à la constitution ; elle a des imperfections, je l'avoue ; mais dans un temps orageux, elle est une planche salutaire : sauvons ensemble, de bonne foi, cette constitution.

Louis.

LETTRE LIII.

A M. de N...

27 janvier 1792.

Il y a quelques mois que vous étiez épouvanté. J'ai refusé les protégés de ceux qui vous faisaient peur ; ils renouvellent leurs propositions, mais d'une manière plus énergique. Ils ont une volonté ; ils veulent bien ordonner. J'ai reçu leurs propositions et leurs envoyés avec la même froideur, et ne leur ai laissé aucun espoir. J'ai reçu une lettre d'un nommé Rouyer, député. Vous la lirez chez moi ; c'est le comble du délire. Ce monsieur me promet le bonheur, l'amour des Français, un règne long et glorieux, si je fais tout ce qu'il veut bien me conseiller. En vérité, je suis indigné. Ces gens-là me forceront à les fuir. Je serais porté à les haïr, s'ils n'étaient déjà un objet de ma pitié. Venez de bonne heure au château, vous lirez cette lettre, et je vous parlerai de quelque projet.

LOUIS.

LETTRE LIV.

A M. Péthion, maire de Paris.

14 février 1792.

L'invariabilité des intentions que je n'ai cessé de démontrer, Monsieur, pour alléger la partie du peuple qui souffre le plus dans ce moment, doit être garant de l'empressement que je mettrai toujours à seconder de tout mon pouvoir la représentation nationale. J'approuve, en son entier, tout ce que vous m'avez proposé de faire dans le Mémoire que vous m'avez remis. Vous voudrez bien, d'après cela, faire distribuer avec une sage répartition, les fonds que j'ai ordonné qu'on mît à votre disposition.

LOUIS.

LETTRE LV.

A M. de N...

4 mars 1792.

Je respecte beaucoup l'opinion publique, mais je la crois mal dirigée. Vous voudriez que j'essaie encore de la philosophie et de ses agents ; vous voudriez que j'appelle dans mon conseil M. de Condorcet. Ce n'est point avec des philosophes comme M. de Condorcet, que les

hommes qui gouvernent pourront maintenir un grand peuple sous le joug des lois protectrices, sanctionnées par les siècles. Votre philosophe géomètre manque, comme les métaphysiciens, du compas de cette expérience qui guide les hommes qui gouvernent, et dont ils ont besoin ; leur théorie est nulle ; ils peuvent capter la faveur populaire, mais ils ne peuvent rien au-delà. J'ai bien acquis, Monsieur, le droit de me défier de tous ces hommes nouveaux, avides de pouvoir et impatients de jouer un grand rôle. Le vertige dont quelques têtes marquantes de l'assemblée sont atteintes, ne me forcera pas à transiger avec mon devoir, et à faire de mauvais choix. Je n'en suis pas moins touché, Monsieur, de tout ce que votre attachement pour ma personne vous a dicté. Je ne verrai pas M. de Condorcet, ni M. Péthion, parce que je ne pourrais le faire de la manière proposée, sans me compromettre. C'est vous donner une nouvelle preuve de mon estime, Monsieur, que de vous prier d'être l'interprète de mes intentions.

LOUIS.

LETTRE LVI.

A Madame Adélaïde.

15 mars 1792.

La douce habitude que j'avais de vous voir, ma chère tante, me rend bien pénible la distance qui nous sépare. Dans toute autre circonstance que celles où nous som-

mes, je partagerais le plaisir que vous éprouveriez d'habiter le pays où ont vécu les plus grands hommes de l'antiquité. Rome et l'Italie rappellent de si grands souvenirs, qu'on n'y peut faire un pas sans y trouver les traces des maîtres du monde.

Je juge d'après ce que vous m'écrivez, que vous avez vu, avec un sage discernement, les beautés anciennes et modernes que renferme la patrie des Césars : vous en parlez avec cet enthousiasme que l'amour des beaux-arts inspire. J'ai remercié et fait remercier le Saint-Père de ses prévenances obligeantes, et des attentions délicates qu'il a pour vous. J'espère que, lorsque nous nous reverrons, vous me donnerez le journal de votre voyage.

Ma position est toujours empirant; le présent est douloureux, et l'avenir est peut-être pire. A travers cette obscurité, il serait bien difficile de prévoir les suites de l'explosion qui me menace. M. de La Fayette n'a point changé depuis votre départ. Son ambition égale sa fausseté, et sa fausseté son ingratitude. La reine prétend que dans le siècle de la chevalerie il eût été déclaré déloyal et traître ; moi, je trouve qu'il agit comme il pense, et qu'il pense comme il agit.

MM. de Brissac, de Chabot et le duc de Mailly, nous voient souvent : nous parlons de vous. La reine ne se porte pas très-bien ; mes enfants, au contraire, jouissent de la meilleure santé ; ma sœur aurait besoin de prendre un peu plus d'exercice ; mais nous n'avons pas même le droit de nous promener. Jugez-en du reste.

Adieu, ma chère tante, aimez celui qui vous est si tendrement dévoué.

LOUIS.

LETTRE LVII.

A Mesdames.

25 mars 1792.

Nous avons supporté avec peine, mes chères tantes, votre éloignement; mais il était nécessaire à votre tranquillité et à votre bonheur : il n'en a pas moins fallu pour me priver des consolations que j'étais sûr de trouver dans votre tendresse pour moi. Fixées dans la capitale du monde chrétien, vous jouissez, dans toute leur pureté, des bienfaits de la religion; offrez pour moi, au Roi des rois, vos ardentes prières, que le ciel irrité s'appaise, qu'il rende à la France ses beaux jours, aux Français la confiance qu'ils me doivent, et que du sein des discordes, le bonheur renaisse; alors je dirai, j'ai assez vécu!

Vos dernières lettres me sont parvenues dix jours plus tard qu'à l'ordinaire; c'est une suite du désordre qui existe dans les postes. Lorsque tout est désorganisé, les correspondances ne sont pas plus sûres que la marche des événements.

Mes enfants sont languissants; la reine trouve la permanence de sa santé dans son âme; et moi dans ma résignation aux décrets de la Providence.

Adieu, mes chères tantes, la distance qui nous sépare n'a aucun droit sur ma tendre affection pour vous.

Louis.

LETTRE LVIII.

A Monsieur.

28 avril 1792.

Vous avez jugé avec beaucoup de sagacité, mon cher frère, les hommes qui occupent les différents ministères ; mais il est plus aisé de les apprécier ce qu'ils valent que de m'indiquer ceux qu'il faudrait choisir pour les remplacer. Dumourier est une tête effervescente dont l'esprit ne peut me servir à rien. Son ambition et ses principes versatiles prouvent que les intrigants trouvent tôt ou tard l'occasion de se mettre en avant. Ce Dumourier est, en général, fort au-dessous de ce qu'il croit valoir. Pour M. de Narbonne, c'est un écervelé sans talent, qui toute sa vie n'a fait que des sottises, et qui les a comblées en devenant le ministre de ceux qui ne veulent plus de roi. M. de Grave est une tête exaltée, sans moyens. Le ministère de la guerre, sous ces trois hommes, a été un écho de discordance politique. Ils n'ont point su maintenir la discipline dans l'armée, ni eu l'esprit de s'en concilier l'estime. Les innovations que les circonstances ont introduites, ont été l'œuvre de la médiocrité d'une part, et de cette ti-

midité qui a enhardi les factieux. Quant à ce Roland, qu'on m'avait vanté comme un sage qui devait recommencer Sully, je n'ai trouvé en lui qu'un homme à système, son enveloppe de puritain cache une ambition toujours prête à se montrer, mais l'hypocrisie qui lui sert de masque, fait qu'il s'efforce de ne pas être deviné. Ce Roland a une femme de beaucoup d'esprit, qui préside à ses travaux de cabinet, et qui dirige son ministère. La reine voit avec horreur tous ces nouveaux visages; mais les Girondins, qui ont acquis dans ce moment une très-grande prépondérance, maîtrisent l'opinion publique. On distingue, dans cette députation, un avocat nommé Vergniaud, il a plus d'éloquence réelle que Mirabeau; il met moins d'importance dans ses manières, mais il a des pensées plus solides, et peut-être plus brillantes. On m'a assuré que ce n'est pas un méchant homme, mais c'est une tête du midi, qui a la faim de la célébrité, et qui a la manie de vouloir régénérer la France d'après l'antique Rome. Brissot en a aussi beaucoup dans la sphère où il plane, ainsi qu'un certain curé Grégoire, qui affiche le *philanthropisme.* Cet apôtre des Noirs crie tout haut contre la tyrannie, mais son crédit n'est que secondaire.

M. de Rivarol, dont les lumières me sont précieuses et dont le zèle ne se ralentit point, me fit hier une proposition des plus singulières, et que tout autre que moi adopterait sûrement. « J'ai médité, me disait-il, votre position, j'ai pesé les chances qui étaient pour et contre vous; je crois connaître assez le caractère

des Français, pour vous faire tirer parti de la folie du jour, d'une manière qui triplerait votre puissance. Puisque les Jacobins ne veulent tout détruire que pour régner, allez hardiment à la société même, mettez sur votre tête royale le *bonnet rouge,* au nom duquel on commande, vous avez l'*aînesse* de l'autorité. L'étonnement, l'ivresse d'une démarche si extraordinaire, déjouera incontestablement toutes les menées criminelles de vos ennemis, elle vous *nationalisera* et bâillonnera la tourbe des meneurs. » Tel est en substance, mon cher frère, un des mille et un plans que le zèle de quelques amis de la monarchie me donnent, pour lutter avec le monstre qui est à la veille de dévorer la France. Vous sentez que ma religion, mon honneur, la dignité de ma couronne, et ma tendresse pour ma famille, s'opposent à ce que j'adopte rien de ce qui me mettrait en spectacle aux yeux de l'Europe. Je puis éprouver le sort de Charles Ier, parce que lorsque les barrières de la justice sont rompues, il n'y a pas plus de sûreté pour celui qui règne, que pour celui qui aspire à régner à son tour. Lorsque la tempête brise le vaisseau, il ne reste plus au passager que le courage de la résignation, c'est à peu près ma position. Adieu, mon cher frère, les périls qu'on me fait appréhender, n'altèreront jamais ce que je me dois comme roi, et comme le chef d'une des premières nations du monde.

LOUIS.

P. S. Je vous joins copie d'une lettre que j'ai écrite à Dumourier qui, pour d'autres motifs, m'avait fait à peu près la même proposition que M. de Rivarol.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE LVIII.

Il est deux hommes, qui dès leurs premiers pas dans la vie, arrachent, pour ainsi dire, la conscience du fond de leur cœur, et ne connaissent ensuite pas d'autre guide que l'égoïsme. Dumourier fut de ce nombre. Enfant, il était repoussant par ses difformités physiques; homme, ses difformités morales firent horreur. Libertin et ambitieux, tous les moyens lui furent bons pour satisfaire ses vices et assouvir sa soif d'élévation. Élevé par un chantre de paroisse qui lui redresse la taille (il était bossu), il ne tarde pas à venir à Paris chercher fortune; et comme la corruption se cherche, se trouve et s'allie, le frère de la Dubarry devient son ami et son protecteur. Il y a des époques où la corruption est l'unique marchepied, et où la recommandation de Duguesclin et de saint Vincent de Paul, est beaucoup moins efficace que celle d'une courtisane. Quand vous voyez cela, dites que de grands maux menacent la société.

C'était le temps où la Pologne, cette grande martyre, était déchirée, écartelée par les barbares du Nord et les rois philosophes. Louis XV envoya Dumourier à la défense de cette malheureuse nation. Les exploits du présomp-

tueux et du vaniteux Provençal ne furent pas précisément des exploits chevaleresques; d'une main il vola la France, et de l'autre la Pologne. Cette besogne lui fit oublier de cueillir des lauriers. Il fut battu, et, pour mettre le comble à son infamie, après avoir volé et trahi la Pologne, il l'insulta en écrivant d'un ton dégagé : « Que les Polonais étaient indignes de la protection qu'on leur accordait. » C'était au contraire la protection qui était indigne des Polonais.

De retour en France, il passa son temps en intrigues pour son avancement, et en poursuites d'une cousine qu'il n'a cessé d'aimer jusqu'au temps où elle devint son épouse. Le mariage tua son amour, et ce beau roman finit par une séparation scandaleuse.

Au milieu du fatras de projets dont il encombrait les ministères, il émit pourtant une bonne idée en désignant Cherbourg pour y établir un port. Il est juste de dire aussi qu'il contribua beaucoup à la création de ce port, dont les gigantesques constructions ont été terminées par les soins du gouvernement actuel. Pour récompense il en fut nommé gouverneur avec le grade de maréchal-de-camp, et 20,000 livres de traitement (1788). Quoique fort beau, ce traitement était fort insuffisant pour un prodigue comme Dumourier; aussi ne fit-il qu'augmenter ses dettes, déjà si nombreuses, et bientôt, sur un refus du gouvernement de les payer, il se jeta par vengeance dans le parti révolutionnaire qui préludait en ce moment au terrible drame dont le monde devait rester à jamais épouvanté. Il n'y a pas de

bassesse qu'il n'ait faite pour conquérir la faveur populaire. Complice de l'insurrection de la Normandie, il se fait de cette complicité un titre à l'amitié de Mirabeau dont il se montra chaud partisan. On le retrouve ensuite tantôt avec les Jacobins, tantôt avec les Girondins. Il ne tarde pas à revenir au roi par l'intermédiaire de son ami Lessart, ministre des affaires étrangères, qui l'accabla de bienfaits. Pour le remercier, Dumourier vendit à Brissot les secrets qui lui avaient été imprudemment confiés. Cette dénonciation coûta la vie à Lessart, et Dumourier hérita de la place de sa victime et de son bienfaiteur (1792). Le lendemain il parut aux Jacobins et fut surnommé : *le Ministre au bonnet rouge.*

Ce fut alors que ce lâche instrument de la faction jacobine vendue au duc d'Orléans, osa faire à son roi la perfide proposition d'une alliance avec les sans-culottes et les montagnards. Une fois avili, le monarque eût été bien plus facilement chassé.

C'est à cette proposition que le roi répond ici, réponse sublime que Bossuet eût signée pour le style, Napoléon pour le courage et Louis XIV pour la dignité.

Combien de ceux qui accusent Louis XVI de faiblesse, n'eussent point présenté un visage aussi calme, aussi digne, à l'hydre jacobine?

Dumourier pouvait racheter bien des fautes et effacer bien des taches, en venant témoigner en faveur du roi. « Personne, mieux que le négociateur du camp de la « Lune, dit la *Biographie universelle*, ne savait les enga- « gements qui avaient été pris avec le prisonnier du

« Temple, pour qu'il écrivît au roi de Prusse, et avec « celui-ci, pour qu'il évacuât le territoire français. »

Mais la vie de Dumourier lui était trop précieuse pour qu'il imitât le noble dévouement de Malesherbes. La peur et la crainte de se compromettre lui fermèrent la bouche; c'est pourquoi l'inflexible histoire doit le placer plus bas que les régicides eux-mêmes. Laisser par lâcheté condamner un homme dont on connaît l'innocence est encore plus vil que de le condamner par haine.

LETTRE LIX.

Au Ministre Dumourier.

24 avril 1792.

On veut que je transige avec le crime; on me fait d'insolentes propositions, on prétend avilir mon âme après avoir avili ma couronne. On voudrait que les factieux puissent se glorifier de me voir pour eux; renoncer à la grandeur, à la noble fierté qui me convient, à ma probité, pour aller me placer dans leurs rangs, coiffer leur bonnet rouge, et fraterniser avec les enfants perdus d'une fougueuse démagogie, les ennemis de tout pouvoir, les satellites d'un ambitieux infâme et déloyal. Non, point de transaction avec le crime, mon cœur abhorre l'imposture. J'ai pu, guidé par une sage politique, céder plus que ma conscience et ma volonté ne me permettaient de céder; mais je n'ai point été un

traître, ni un perfide. Les vrais amis de la constitution me verront toujours défendre cette charte nationale que j'ai longtemps hésité de sanctionner, et que peut-être mon intérêt, celui de mon fils, me faisaient un devoir de rejeter. Mais j'ai promis; le temps, l'expérience, l'opinion publique seront consultés, et la volonté royale, l'intérêt du roi de France seront toujours oubliés. N'espérez pas, Monsieur, que je change d'opinion, que je me place au-dessus de la constitution, ni au-dessous : je conserverai le rang où elle me place. On ne me verra point chercher un asile dans l'antre des Jacobins, ni des protecteurs parmi ceux que je ferais punir un jour si l'ordre se rétablit, si la constitution me déclare toujours le roi des Français, et si la vertu se trouve enfin en majorité dans la France infortunée. Si vous avez promis, Monsieur, retirez votre parole. Dites bien à ceux qui vous ont fait d'insidieuses propositions; oui, Monsieur, d'insidieuses, que je ne puis les accepter..... Dites-leur qu'elles me font horreur. Qu'ils me calomnient, qu'ils se vengent, je serai fidèle aux gens de bien qui me regardent; aux amis de la constitution qui doivent se fier à moi, à tous les Français que la nuit de l'erreur et du mensonge ne doit pas envelopper toujours, et dont je serai continuellement le père et le meilleur ami. Voilà, Monsieur, ma profession de foi et ma réponse, vous pouvez la faire connaître, vous ne serez pas désavoué.

LOUIS.

LETTRE LX.

Réponse au Ministre Roland.

21 mai 1792.

On peut m'étonner, mais on ne peut m'inspirer aucune crainte, et jamais maîtriser mon âme par ce moyen. Je sais que le parti dont vous me vantez le patriotisme, la puissance et la grande influence, est capable de tout oser, mais je sais aussi que le parti qui lui est opposé est plus nombreux, moins exalté; il se compose d'une majorité de gens de bien, qui doivent enfin montrer de l'audace, et user du courage de la vertu. Je sais que je puis succomber, que les méchants sont capables de tout, que le peuple égaré croit à leur patriotisme, à leur désintéressement; mais, Monsieur, j'ose prédire que le triomphe de ces gens-là ne sera pas de longue durée : si je succombe, ils voudront partager mes dépouilles. Ce partage amènera des funestes divisions : les gens de bien pourront alors respirer un moment; c'est alors qu'ils retrouveront leur courage; leur cause est juste ils triompheront, les Français seront vengés; un jour peut-être ils daigneront justifier ma mémoire. Monsieur, je ne verrai point ces gens-là, et jamais je ne pourrai transiger avec eux. Voilà ma résolution, elle est immuable.

Louis.

LETTRE LXI.

A M. le Duc de Brissac.

27 mai 1792.

L'opinion que vous avez manifestée hier me plaît infiniment. Il faut céder pour ne pas irriter, il faut céder pour ôter tout prétexte à mes ennemis de calomnier mes intentions. Vous pouvez mettre à exécution le licenciement de la garde constitutionnelle qui m'avait été accordée. J'espère que ce licenciement ne sera que provisoire. Il est impossible que cet état de méfiance soit de longue durée. On veut tracasser et me faire perdre patience, on ne réussira pas. Je suis accoutumé aux sacrifices, celui-ci est pénible, je l'avoue. Cette garde me fournissait les moyens d'être utile à tant de braves gens qui ont tout perdu en prenant ma défense. Je redoute pour eux les services qu'ils m'ont rendus. Certaines gens me détestent si cordialement, qu'ils ont une haine prononcée pour tout ce qui m'environne ou me paraît attaché. Monsieur, dites à tous ces braves gens qu'il seront toujours à mon service, que je serai toujours leur père. Peignez-leur toute ma douleur, et témoignez mes regrets à tous ceux qui faisaient parti de ce corps, auquel j'étais fort attaché. Dites-leur que j'espère un bon jour les réunir, récompenser leur zèle, et payer les services que m'ont rendus et que peuvent me

rendre encore des fidèles sujets. Pour vous, Monsieur, je ne vous remercie point, vous êtes Français, vous respectez votre roi, vous savez remplir vos devoirs. Vous aimer vous estimer et vous le prouver, voilà quels sont les miens.

LOUIS.

LETTRE LXII.

A Monsieur.

29 mai 1792.

L'audace des factieux n'a plus de frein, mon cher frère, les propositions les plus absurdes me sont faites pour abdiquer la couronne. Si je défère à cette mesure prétendue de *salut public*, on proclamera roi des Français, mon fils. Un conseil de régence présidera jusqu'à sa majorité toutes les affaires, et signera en son nom. Si j'acquiesce, on me laissera la liberté de faire ma résidence où bon me semblera, *même hors du royaume*. On me laissera la propriété de tous mes biens patrimoniaux, avec un traitement de cinq millions, dont deux seraient reversibles sur la reine, si je venais à mourir. Ces propositions m'ont été faites par un homme que je ne puis encore vous nommer, mais qui est l'âme de cette société qui, jusqu'à ce jour, a sapé tout ce que les siècles avaient consolidé. Des lettres anonymes me parviennent de toute part. On m'annonce que nous touchons à l'époque d'une tragédie dont le dé-

nouement sera la chute de la monarchie, et ma mort, si je ne me décide pas à rentrer dans la vie privée. Je n'écouterai pas ces insinuations criminelles; et je mourrai où la Providence m'a placé, imperturbable, parce que je n'ai jamais cessé d'être juste. Je suis entièrement résigné à tout. Dieu, et l'espérance, voilà, mon frère, ce qui ne peut m'être ravi. J'ai, pour braver la haine des méchants, ma conscience, et la fermeté du malheur.

Adieu, je vous écrirai plus longuement après-demain.

LOUIS.

LETTRE LXIII.

A M. Montmorin.

17 juin 1792.

Le Maire de Paris sort de chez moi, mon cher Montmorin, il m'a parlé des plaintes au nom des gardes nationaux de Marseille, qui prétendent avoir été insultés par des personnes attachées à mon service. J'ai dit à M. le Maire que j'en ferais justice, mais que je ne pouvais le faire qu'en me désignant les coupables. Cette réponse n'a point paru satisfaire M. Péthion.

M. de Lessart m'a rendu compte qu'il y avait des rassemblements inquiétants pour l'ordre public dans plusieurs faubourgs. Voyez, mon cher Montmorin, à vous consulter avec M. de la Porte, pour conjurer ce nouvel orage.

LOUIS.

LETTRE LXIV.

A Mesdames.

19 juin 1792.

Nos malheurs, mes chères tantes, sont parvenus au dernier dégré; le plus horrible attentat a eu lieu; mon asile a été violé; j'ai été insulté, menacé, exposé aux coups des assassins. Mes enfants, la Reine, Madame Elisabeth ont partagé mon sort; vous recevrez les détails de cette journée affreuse qui doit indigner les Français pour qui l'amour de l'ordre est le premier des biens. L'Europe apprendra sans doute avec la plus profonde indignation, ce nouvel outrage fait à ma personne. La Providence veille encore sur moi et sur ma famille; puisse le ciel détourner l'orage qui gronde encore, et sauver celui qui vous aime, qui souvent s'entretient de vous, et vous félicite d'être loin d'une terre où le crime veille, où les lois ne peuvent atteindre les coupables, où l'autorité n'a plus de force, où la vertu est sans considération, et la licence érigée en patriotisme.

Recevez les expressions les plus affectueuses de mon tendre attachement.

LOUIS.

LETTRE LXV.

Ecrite par le Roi à l'Assemblée nationale, le lendemain du 20 juin.

Messieurs, l'Assemblée nationale a déjà connaissance des événements de la journée d'hier. Paris est sans doute dans la consternation, la France les apprendra avec un étonnement mêlé de douleur. J'ai été très-sensible au zèle que l'Assemblée nationale m'a manifesté en cette circonstance. Je laisse à sa prudence de rechercher les causes de cet événement; d'en peser les circonstances et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la constitution, assurer l'inviolabilité, la liberté constitutionnelle des représentants héréditaires de la nation. Pour moi rien ne peut m'enpêcher de faire en tous temps et en toutes circonstances ce qu'exigeront les devoirs que m'imposent la constitution que j'ai acceptée et les vrais intérêts de la nation française.

LOUIS.

LETTRE LXVI.

A M. Montmorin.

21 juin 1792.

Ce n'est point de l'indignation, mon cher Montmorin, que j'ai éprouvé dans la journée d'hier; c'est vraiment

le tourment d'une âme navrée de voir le délire où s'est porté le peuple. L'aspect des hommes qui ont osé me menacer, ne m'a pas intimidé un seul instant : ce qui ne sera jamais croyable pour la postérité, c'est que toutes ces horreurs se sont passées sous les yeux des représentants de la nation, sans qu'ils aient fait le moindre effort pour réprimer et pour punir les perturbateurs de l'ordre public. Vous savez mieux qu'un autre, mon cher Montmorin, que j'ai sacrifié au bonheur des Français les prérogatives de ma couronne, l'intérêt de ma famille, et les habitudes de mon enfance : qu'en est-il résulté? des outrages. En attendant que la nation soit éclairée par une fatale expérience, je crois que je ne dois rien changer dans mes projets pour le moment.

Vous pouvez faire paraître la proclamation dont je vous ai envoyé avant-hier le précis : donnez l'ordre à *Parisot* de la faire imprimer dans la journée. En venant me voir demain sur les dix heures du matin, je vous dirai beaucoup de choses qui demandent des détails.

Bonsoir, mon cher Montmorin.

LOUIS.

LETTRE LXVII.

A Monsieur.

1er juillet 1792.

Vous êtes déjà instruit, mon cher frère, des outrages que j'ai endurés dans la journée du 20 juin; outrages

d'autant plus sensibles, que la portion du peuple qui a violé ma demeure, était guidée par des hommes que j'avais autrefois comblés de mes bienfaits. La garde nationale, qui devait, à tous les titres me défendre, était vendue aux perturbateurs. Leur chef était trop fier de me braver, pour être tenté d'user de son autorité.

J'ai opposé aux clameurs de la malveillance, le calme de l'imperturbabilité; cette fermeté froide a déconcerté, pour ce jour-là, leurs projets sanguinaires. La reine et toute ma famille ont montré une résignation héroïque; nous sommes familiarisés, depuis longtemps, à croire tout possible; notre sort est trop au-dessous de l'envie pour que le crime achève ce qu'il a commencé... L'Assemblée a manifesté partiellement une indignation profonde. Legendre disait à la tribune des Jacobins, que le peuple avait honoré son mandataire en l'allant visiter. Marat et Hébert proclamaient dans leurs feuilles, les mêmes principes. Des aboyeurs payés faisaient sous mes fenêtres, des menaces qui prouvaient l'audace des factieux. Sans les consolations de la religion, il y a déjà longtemps que j'aurais renoncé au pouvoir suprême. Dumourier m'a proposé divers plans pour déjouer les complots des Jacobins, des Robespierre et des Danton; mais cela ne pourra se faire sans une grande effusion de sang; j'aime mille fois mieux être la victime des méchants que de souiller ma vie par la mort d'un seul Français. Lorsque je vois la perversité triompher, et l'audace se montrer la rivale de la justice distributive,

j'approuve la résolution que prit Charles-Quint, d'abdiquer le trône. J'ignore, mon cher frère, ce que la fortune me réserve dans l'avenir; quant au moment, on ne peut être plus malheureux que l'est votre ami et votre frère.

Louis.

LETTRE LXVIII.

A Monsieur.

17 juillet 1792.

Il faut, mon cher frère, vous donner une idée d'une scène bien scandaleuse. Je vous ai parlé de certaines propositions qui m'ont été faites par deux députés, qui souvent votent ensemble aux Jacobins. Ces hommes, qui se détestent cordialement, qui déjà paraissent se méfier les uns des autres, et qui finiront par se faire une guerre à outrance, voudraient je ne sais trop pourquoi me ranger sous leurs bannières. Insensible à leurs promesses, à leurs menaces, sourd à leurs invitations, j'ai constamment refusé de servir leurs projets. Ils ont voulu me faire peur. Une députation de l'Assemblée m'avait été envoyée pour des objets importants : on a réussi à composer cette députation d'hommes exaltés, de ces têtes mal organisées, qui brusquent les convenances, et qui se croient les égaux des rois, et des êtres libres par excellence, parce qu'ils ont de forts poumons, qu'ils reçurent en partage le don des injures, et qu'ils ne savent jamais respecter le malheur.

La députation est introduite. Un certain Gensonné portait la parole; il parle bien, même avec quelque modération. Cependant des tournures singulières, des expressions hasardées défigurent son discours.

J'ai répondu; j'ai fait parler le cœur à la place de l'esprit; j'ai oublié que j'étais roi, et je me suis exprimé avec franchise.

La reine était présente; un jeune homme, à tête ardente, l'air très-étourdi, a pris la parole; il a gourmandé la reine : « C'est vous, Madame, a-t-il dit, qui perdez le roi; ce sont vos conseils : vous n'êtes entourée que de royalistes, et vous éloignez les patriotes. » La reine a répondu avec dignité; il a haussé les épaules. Je voulais apaiser le courroux de ce censeur indiscret; il a repris la parole avec effronterie, et a daigné m'assurer que j'étais un brave homme, mais induit en erreur par des traîtres, des ennemis de la patrie. Que répondre pour désabuser cet homme? Garder le silence, adresser la parole à l'orateur de la députation, voilà ma conduite. J'ai aperçu que plusieurs des députés présents partageaient le délire, appelaient cela du courage, et applaudissaient ce jeune audacieux, que l'on m'a assuré se nommer Merlin de Thionville.

J'ai raconté cette anecdote à plusieurs membres du côté droit; ils m'ont assuré que le lendemain, dans une des allées du jardin des Feuillants, ce jeune député s'était vanté de son audace, et qu'il s'était cru le digne rival de Caton, parce qu'il avait manqué d'égards à une

princesse. Voilà quels sont les hommes qui prétendent gouverner la France. O mon frère, plaignez-moi!

Louis.

LETTRE LXIX.

A Monsieur.

27 juillet 1792.

Mon cher frère, on se rapproche, on se divise; on veut me séduire; on me tend des piéges; on fait les plus étranges propositions. Vergniaud est venu me présenter une déclaration, qu'il dit être franche et loyale. Ces gens-là, qui ne peuvent croire à la loyauté, à la franchise d'un roi, font toujours des propositions de ce genre; je vous avoue que ses raisons m'ont frappé : il a du talent, l'éloquence de l'âme, de la facilité, beaucoup d'énergie; il m'a séduit. Il m'a assuré que toute la députation de la Gironde avait le même esprit, les mêmes intentions, mais qu'elle devait user d'adresse et temporiser : que le parti qui lui était opposé était fort, très-fort; qu'il feignait de détester les rois, mais qu'il détestait encore plus la constitution qui l'éloignait du pouvoir, et contre laquelle il s'était déclaré lorsqu'elle était encore au berceau. Il m'a parlé des vastes projets conçus par des êtres mal intentionnés; il m'a assuré que les Jacobins, dans leurs écrits, dans leurs clubs ne se contentaient pas de demander la déchéance, mais qu'ils avaient engagé plusieurs de leurs meneurs à la demander à la

tribune du Corps législatif. Il me conseille de flatter la Gironde, et de hâter sa réunion avec le côté droit, par des moyens qu'il veut m'indiquer.

D'une autre part, quelques agents de la faction qui me menace, me fait demander l'épuration du Corps législatif, m'a présenté pour le ministère des hommes de son choix, m'invite à une réforme totale dans les autorités constituées, et a présenté quelques changements dans la constitution. S'ils obtiennent ce qu'ils désirent, ils assurent qu'ils se déclareront pour moi; leur cause et la mienne triompheront, et alors je serai vraiment roi; les patriotes me défendront, car alors ils défendront leurs partisans et leur ouvrage.

La Gironde me plairait, mais le parti qui lui est contraire me fait horreur. Je voudrais bien réunir le côté droit au côté gauche, la Gironde aux Feuillants; mais ces deux partis ne songent qu'à eux; ils oublient les Français, leur patrie, les exilés : leurs propositions ne seront point accueillies. Voyons si l'audace des factieux triomphera, et si la sécurité des gens de bien fera toujours la force des méchants.

LOUIS.

LETTRE LXX.

A M. *Montmorin*.

Paris, ce 1er août 1792.

Vous voulez me consoler, ranimer mon courage, et me faire envisager un doux espoir.... Non, il m'est im-

possible de croire à un avenir heureux. J'avais tout fait pour l'espérer. Mes ennemis avaient pour eux l'audace du crime, ils ont jusqu'à présent réussi. Ils n'ont plus qu'une tentative à faire ; ils réussiront..... Ma position est d'autant plus cruelle, que je suis trahi par tous ceux qui se disent mes amis, qui devraient m'être attachés, et que j'ai appelés aux fonctions publiques ; je les vois tous les jours me parler de leur attachement, me jurer qu'ils sont prêts à se sacrifier pour moi ; le moment arrive, et je les trouve de glace pour mon service, ou ils se rangent du côté de mes ennemis.

Vous me parlez de quelques rassemblements de royalistes, de quelques amis qui m'offrent leur fortune et leurs bras ; ce n'est plus à moi d'exiger des sacrifices. Un roi malheureux craint d'occasionner la perte de ses amis. Remerciez pour moi ces fidèles sujets ; mais voyez mes ennemis, ceux qui peuvent être gagnés par l'intérêt ou par des promesses. Agissez, s'il en est temps encore, je m'abandonne à vous.

LOUIS.

LETTRE LXXI.

A M. Vergniaud.

11 août 1792, 10 heures du matin.

Monsieur le Président, dans le tumulte d'une séance aussi orageuse, si déchirante pour ma sensibilité, et si outrageante pour la dignité de la représentation natio-

nale, je pense que le Corps législatif s'occupera des moyens de calmer l'effervescence populaire. Je ne demande point justice du grand attentat qui m'a forcé de venir, avec ma famille, me placer avec confiance sous l'égide des délégués du peuple ; il y aurait trop de coupables à punir, pour penser qu'un grand exemple intimidât les pervers. Que le mal qui est fait soit oublié ; que la paix renaisse des cendres du palais de mes pères ; je ne croirai pas encore que le sacrifice égale la douleur profonde que je ressens de la violation des lois, et de la subversion de l'ordre public.

Les travaux de l'Assemblée exigent qu'on me choisisse un asile où je puisse trouver la sûreté de ma famille, et jouir moi-même d'un bien que l'universalité des Français attend de votre sollicitude.

LOUIS.

LETTRE LXXII.

A Madame la Duchesse de Grammont.

Au sein de l'Assemblée nationale, 11 août.

Nous acceptons, madame, vos offres généreuses. L'horreur de notre position nous en fait sentir tout le prix. Nous ne pourrons jamais reconnaître tant de loyauté que par la durée de nos plus tendres sentiments.

LOUIS.

LETTRE LXXIII.

A Monsieur.

Dans le sein de l'Assemblée nationale, 11 août 1792.

Le sang et le feu ont tour à tour signalé l'affreuse journée d'hier, mon cher frère : contraint de quitter mon palais avec ma famille, de chercher un asile au milieu de mes plus cruels ennemis, c'est sous leurs yeux mêmes que je vous trace, peut-être pour la dernière fois, mon affreuse position. François I[er], dans une circonstance périlleuse, écrivit : « Tout est perdu, hors l'honneur ! » Moi, je n'ai plus d'autre espoir que dans la justice de Dieu, dans la pureté des intentions bienfaisantes que je n'ai jamais cessé d'avoir pour les Français. Si je succombe, comme tout porte à le croire, souvenez-vous d'imiter Henri IV pendant le siége de Paris, et Louis XII lorsqu'il monta sur le trône.

Adieu, mon cœur est oppressé ; tout ce que je vois, tout ce que j'entends est fait pour m'affliger. J'ignore quand et comment je pourrai désormais vous écrire.

Louis.

LETTRE LXXIV.

A Monsieur.

Paris, ce 12 août 1792, 7 heures du matin.

Mon frère, je ne suis plus roi : le cri public vous fera connaître la plus cruelle catastrophe;.... je suis le plus infortuné des époux et des pères;.... je suis victime de ma bonté, de la crainte, de l'espérance : c'est un mystère inconcevable d'iniquité ! On m'a tout ravi ; on a massacré mes fidèles sujets : on m'a entraîné par ruse loin de mon palais, et l'on m'accuse ! Me voilà captif; on me traîne en prison; la reine, mes enfants, Madame Elisabeth partagent mon triste sort. Je n'en puis plus douter ! je suis un objet odieux aux yeux des Français prévenus.... Voilà le coup le plus cruel à supporter. Mon frère, bientôt je ne serai plus ; songez à venger ma mémoire en publiant combien j'aimais ce peuple ingrat. Un jour rappelez-lui ses torts, et dites-lui que je lui ai pardonné. Adieu, mon frère, pour la dernière fois (1).

LOUIS.

(1) Cette lettre fut trouvée dans un billet adressé à M. de ***, blessé le 10 août au château. Louis XVI ignorait cet événement : ce billet fut donné, par le roi, dans un morceau de pain, à M. de L***, un de ceux qui ne voulurent pas abandonner Louis XVI après le 10 août. En confiant ce papier, le roi laissa

LETTRE LXXV.

M. de Malesherbes au Président de la Convention nationale, à l'époque du jugement de Louis XVI.

Sans date.

J'ignore, citoyen Président, si la Convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas-là je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à me dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde; je lui dois le même service aujourd'hui que c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous; je pense que dans la place que vous

échapper quelques larmes. « C'est un éternel adieu, dit-il, que j'adresse à mon frère : vous, Monsieur, rendez-moi le service signalé de remettre ce billet à son adresse. » Le personnage chargé de ce soin ne put réussir. Le billet fut intercepté sur la frontière. La commune s'en empara, le fit déposer aux archives, dont il fut tiré par M. ***, après la journée du 9 thermidor.

occupez, vous avez plus de moyens que personne de lui faire part de cette lettre.

LAMOIGNON-MALESHERBES.

LETTRE LXXVI.

A M. de Malesherbes.

Du Temple.

Je n'ai point de termes, mon cher Malesherbes pour vous exprimer ma sensibilité pour votre sublime dévouement. Vous avez été au-devant de mes vœux : votre main octogénaire s'est étendue vers moi, pour me repousser de l'échafaud ; et si j'avais encore mon trône, je devrais le partager avec vous, pour me rendre digne de la moitié qui m'en resterait. Mais je n'ai que des chaînes, que vous rendez plus légères en les soulevant; je vous renvoie au ciel et à votre propre cœur, pour vous tenir lieu de récompense.

Je ne me fais pas illusion sur mon sort, les ingrats qui m'ont détrôné ne s'arrêteront pas au milieu de leur carrière; ils auraient trop à rougir de voir sans cesse sous leurs yeux leurs victimes. Je subirai le sort de Charles Ier, et mon sang coulera pour me punir de n'en avoir jamais versé.

Mais ne serait-il pas possible d'ennoblir mes derniers moments? L'Assemblée nationale renferme dans son sein les dévastateurs de ma monarchie, mes dénoncia-

teurs, mes juges, et probablement mes bourreaux ! On n'éclaire pas de pareils hommes ; on ne les rend pas justes ; on peut encore moins les attendrir : ne vaudrait-il pas mieux mettre quelque nerf dans ma défense, dont la faiblesse ne me sauvera pas ? J'imagine qu'il faudrait l'adresser non à la Convention, mais à la France entière, qui jugerait mes juges, et me rendrait, dans le cœur de mes peuples, une place que je n'ai jamais mérité de perdre. Alors mon rôle, à moi, se bornerait à ne point reconnaître la compétence du tribunal où la force me ferait comparaître. Je garderais un silence plein de dignité, et, en me condamnant, les hommes qui se disent mes juges, ne seraient plus que mes assassins.

Au reste, vous êtes mon cher Malesherbes, ainsi que Tronchet, qui partage votre dévouement, plus éclairés que moi : pesez dans votre sagesse mes raisons et les vôtres ; je souscris aveuglément à tout ce que vous ferez ; si vous assurez cette vie, je la conserverai pour vous faire ressouvenir de votre bienfait ; si on nous la ravit, nous nous retrouverons, avec plus de charmes encore, au séjour de l'immortalité.

Louis.

LETTRE LXXVII.

A M. le Baron de Breteuil.

Novembre 1791.

Monsieur le Baron, connaissant tout votre zèle et votre fidélité, et voulant vous donner une preuve de ma confiance, je vous ai choisi pour vous confier les intérêts de ma couronne. Les circonstances ne me permettent pas de vous donner des instructions sur tel et tel objet, et d'avoir avec vous une correspondance suivie : Je vous envoie la présente pour vous servir de plein pouvoir et d'autorisation vis-à-vis des différentes puissances avec lesquelles vous pourrez avoir à traiter pour moi. Vous connaissez mes intentions, et je laisse à votre prudence à en faire l'usage que vous jugerez nécessaire pour le bien de mon service. J'approuve tout ce que vous ferez pour arriver au but que je me propose, qui est le rétablissement de mon autorité légitime et le bonheur de mes peuples. Sur ce, je prie Dieu, etc.

LOUIS.

LETTRE LXXVIII.

Au Roi de Prusse.

Décembre 1791.

Monsieur mon frère, j'ai appris, par M. Dumoutier, l'intérêt que Votre Majesté avait témoigné, non-seulement pour ma personne, mais encore pour le bien de

mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner des témoignages, dans tous les cas où cet intérêt pourrait être utile pour le bien de mon peuple, a excité vivement ma sensibilité : je le réclame avec confiance dans cet instant où, malgré l'acceptation que j'ai faite de la constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire entièrement le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner les moyens d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille, puisse gagner les autres États de l'Europe. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle, elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve, m'obligent à la plus grande circonspection : c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et Votre Majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra.

Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'elle a eues pour le sieur Heilman, et je goûte une véritable satisfaction à donner à Votre Majesté les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère.

Louis.

LETTRE LXXIX.

A M. l'Abbé ***.

Paris, 11 mars 1791.

Monsieur l'Abbé, vous me demandez des instructions propres à diriger l'éducation de M. le Dauphin, dans cet âge tendre où les passions n'ont point encore parlé, où la raison cependant laisse à l'enfant la volonté et le pouvoir d'apprendre.

Ces instructions me paraissent d'autant plus utiles, qu'il existe peu d'ouvrages qui puissent guider les instituteurs, et leur laisser l'esprit de diriger l'enfance avec quelque fruit. Voici les réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture des bons écrivains, et que j'ai essayé de tracer avec toute la clarté possible. Je l'ai fait avec ce zèle que dicte la tendresse d'un père, et le sentiment d'un homme vivement pénétré des devoirs qu'inspire le rang où mon fils est appelé par sa naissance.

Vous avez à former le cœur, l'esprit et le corps d'un enfant.

L'exemple de sages conseils, des louanges accordées avec art, et des réprimandes, toujours faites avec douceur, feront naître dans le cœur de votre jeune élève, la douce sensibilité, la honte de la faute, l'envie de bien faire, une louable émulation, et le désir de plaire à son instituteur.

Peu de livres, mais bien choisis; des livres élémen-

taires, clairs, précis et méthodiques, une aimable occupation qui ne fatigue point la mémoire, qui excite la curiosité, donne le goût de l'étude et l'amour du travail, doivent former bientôt l'esprit d'un enfant bien organisé, docile et studieux.

Des extraits souvent répétés, la promenade, des travaux champêtres dont l'instituteur doit partager les fatigues et les plaisirs, et qui peuvent se borner à la culture d'un petit jardin; quelque jeu avec des enfants du même âge, mais en présence du maître, voilà des moyens infaillibles pour conserver la santé de l'enfant, charmer ses ennuis, et fortifier son corps.

Vous devez fixer d'une manière commode pour vous, et utile pour l'enfant, les heures de vos études, de vos promenades et de vos travaux manuels.

Je me réserverai certains moments pour apprendre à mon fils sa géographie; bientôt les premiers éléments de l'histoire lui seront développés; nous déroulerons devant lui les annales des peuples anciens et modernes.

Je ne serai pas fâché que mon fils s'occupe d'un état mécanique dans les moments de loisirs, ou pendant les récréations. Je sais bien que certaines gens me blâment, qu'ils trouvent plaisant de me voir joindre les instruments de la serrurerie au sceptre des rois; je tiens ce goût de mes aïeux; un de nos sages philosophes par excellence, a fait dans ses livres mon apologie, et c'est, peut-être, tout ce que j'ai trouvé de bon dans son *Emile* ou ce qui m'a paru digne d'être excusé.

Que les principes des connaissances soient gravés

dans la mémoire de mon fils; je méprise les hommes superficiels, ce sont des ignorants présomptueux, plus sujets à l'erreur que les autres hommes.

Que l'adulation n'annonce jamais les caprices de votre élève; mon fils n'apprendra que trop tôt qu'il sera libre un jour de satisfaire les siens.

Exaltez à ses yeux les vertus qui font les bons rois, et que vos leçons soient proportionnées à son intelligence. Hélas! il ne sera que trop tenté d'imiter un jour ceux de ses ancêtres qui ne furent recommandables que par des exploits guerriers. La gloire militaire tourne la tête. Eh! quelle gloire, que celle qui regarde des flots de sang, et ravage l'univers! Apprenez-lui, avec Fénélon, que les princes pacifiques sont les seuls dont les peuples conservent un religieux souvenir. Le premier devoir d'un prince est de rendre son peuple heureux : s'il sait être roi, il saura toujours bien défendre le peuple et sa couronne.

Il faut le familiariser avec nos bons auteurs français, afin de développer, dans ses facultés intellectuelles, cette pureté d'expression que doit avoir, dans ses paroles et ses écrits, un prince que tous les sujets auront droit un jour de juger.

Apprenez-lui de bonne heure, à savoir pardonner l'injure, à oublier l'injustice, à récompenser les actions louables, à respecter les mœurs, à être bon, à reconnaître les services qui lui auront été rendus.

Parlez-lui souvent de la gloire de ses aïeux, et offrez-lui pour modèle de conduite Louis IX, prince religieux

avec des mœurs et de la vérité; Louis XII qui ne veut point punir les conjurés du duc d'Orléans, et qui reçoit des Français le titre de père du peuple; du Grand Henri qui nourrit la ville de Paris qui l'outrage, et lui fait la guerre; de Louis XIV, non lorsqu'il donne des lois à l'Europe, mais lorsqu'il pacifie l'univers, et qu'il est le protecteur des talents, des sciences et des beaux-arts.

Mettez un frein à ses passions et ne déguisez jamais les faiblesses de votre élève; que le calme des vertus privées maîtrise les sens, il sera doux, pacifique, digne d'être aimé : alors vous serez sûr de votre ouvrage, on vous applaudira, et vous partagerez la reconnaissance que les peuples doivent à ceux qui ont écouté la sagesse de Fénélon, dans les fonctions qui l'ont immortalisé.

Ce n'est point des exploits d'Alexandre, ni de Charles XII dont il faut entretenir votre élève : ces princes sont des météores qui ont dévasté la terre. Parlez-lui, et de bonne heure, des princes qui ont protégé le commerce, agrandi la sphère des arts, enfin des rois tels qu'il les faut aux peuples, et non tels que l'histoire se plait à les louer.

Vous connaissez les bons livres, les bonnes méthodes; vous m'avez paru avoir profité de vos lectures, des premières leçons de la jeunesse : vous êtes instruit, tâchez de faire pour mon fils ce qui a été fait pour vous; mais ne vous pressez pas de jouir du fruit de vos travaux; ne redoutez pas la lenteur; soyez bien convaincu

que votre élève sent quand vous voulez lui apprendre encore; ne déguisez jamais, et qu'il ne paraisse pas plus savant qu'il ne l'est en effet : il est honteux à un prince de n'avoir que des demi-connaissances; son instituteur doit lui éviter cette honte.

Feignez d'apprendre avec votre élève, et excitez son émulation en piquant sa vanité : on réussit quelquefois par ce procédé; il fait la gloire du maître et les délices de l'élève.

Parlez-lui quelquefois, et toujours avec respect, de Dieu, de ses attributs et de son culte; prouvez-lui que l'autorité des rois vient de Dieu, et que s'il ne croît pas à la puissance du maître des rois, il sera bientôt la victime de ces hommes qui ne croient rien, méprisent l'autorité, et s'imaginent être les égaux des rois.

Qu'il apprenne dès à présent, que la religion est digne de tous ses hommages et de tous ses respects; que l'incrédulité, et la fausse philosophie minent sourdement les trônes, et que l'autel est le rempart des rois religieux.

Dans un siècle aussi éclairé, aussi instruit que le nôtre, il faut que votre élève soit versé dans la connaissance des sciences exactes, pour apprécier les découvertes utiles; il serait un jour très-fâcheux pour lui qu'il ne sût pas discuter dans certaines circonstances des matières qui décèleraient son ignorance; *dès qu'il aurait donné sa mesure*, comme le dit Montaigne, il ne serait plus roi que de nom.

En attendant que votre jeune élève apprenne l'art de

régner, faites réfléchir sur lui le miroir de la vérité sur tout ce qui peut lui rappeler qu'il n'est au-dessus des autres hommes que pour les rendre heureux.

Souvenez-vous de lui enseigner que c'est lorsqu'on peut tout, qu'il faut être très-sobre de son autorité. Les lois sont les colonnes du trône : si on les viole, les peuples se croient déliés de leurs engagements. Les guerres civiles nous ont appris que c'est presque toujours ceux qui gouvernent, qui, par leurs fautes ont fait répandre le sang humain, le roi juste est le bon roi.

Apprenez à votre élève que les vices et les excès déshonorent également ceux qui doivent un jour n'être cités que comme des modèles à suivre.

Montrez-lui combien la douceur, la bonté, la modération, ont de charmes; réprimez les mouvements impétueux de la nature; n'obéissez jamais au caprice; cherchez l'amitié de votre élève, non par une dangereuse complaisance, mais par une confiance raisonnée, par les caresses pures de l'attachement et par une complaisance bien appliquée.

Ne fatiguez point inutilement sa mémoire, mais que tous les moments de son existence soient occupés; que le travail et le plaisir remplissent bien tous les instants qu'il passe près de vous : faites tout votre possible pour qu'il désire vous voir, être avec vous, et qu'il soit malheureux de votre absence.

J'avais, pour feu monsieur le Dauphin mon fils, écrit un très-grand nombre d'idées sur l'éducation : quelques erreurs empruntées de la philosophie moderne

s'étaient glissées dans mon recueil; c'est l'expérience qui m'a instruit; je crois vous avoir fait passer une copie de mon traité : faites un choix, mais méfiez-vous de tous ces principes erronés, enfants perdus de la nouveauté, de l'esprit du siècle, et du poison de l'incrédulité.

Loin de lui tous les ouvrages où la philosophie prétend juger Dieu, son culte, son église et sa loi divine. Les passions ne lui inspirent que trop un jour le désir de secouer le joug de la religion; et les flatteurs sauront bien profiter de ce moment. Faites-lui respecter les choses saintes et dévoilez à ses yeux la fausse philosophie.

J'aurais bien des choses à vous dire que me dictent ma tendresse pour mon fils, et le désir de former son cœur et son esprit; mais je crains de prendre trop le ton sentencieux, et d'avoir l'air de dicter des lois à son instituteur. J'ai toute confiance en vous, Monsieur l'Abbé; que ma lettre soit quelquefois consultée par vous, mais ne soit pas l'unique règle de votre conduite. J'ai besoin de vous voir quelquefois; venez avec votre élève; au milieu des chagrins qui déchirent mon âme, mon unique consolation est dans mon fils; et je me complais en voyant les progrès qu'il fait tous les jours, et qu'il doit à vos soins et à votre amitié pour lui.

LOUIS.

DISCOURS DU ROI

Prononcé à l'ouverture des Etats-Généraux, le 5 mai.

Messieurs, ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

Un long intervalle s'était écoulé depuis la dernière tenue des États-Généraux; et quoique la convocation de ces assemblées paraît être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé a rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

La dette de l'État, déjà immense à mon avénement au trône s'est encore accrue sous mon règne : une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois avec sensibilité qu'elle a été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs privilèges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres

réunis de sentiments, concourir avec moi au bien général, ne sera pas trompée.

J'ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchements considérables. Vous me présenterez encore à cet égard des idées que je recevrai avec empressement, mais, malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent, et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage qui assurera le bonheur du royaume au-dedans et sa considération au-dehors, vous occupera essentiellement.

Les esprits sont dans l'agitation; mais une assemblée des représentants de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous mêmes, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibrations répondra aux véritables sentiments d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif: j'éloignerai tout autre souvenir.

Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché aux principes de la monarchie; ils ont fait l'éclat et la gloire de la France : je dois en être le soutien, et je le serai constamment.

Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt

au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments.

Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! C'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples.

RÉPONSE DU ROI

A l'Assemblée nationale du 4 octobre 1789.

Messieurs, de nouvelles lois constitutives ne peuvent être bien jugées que dans leur ensemble, tout se tient dans un si grand et si important ouvrage. Cependant je trouve naturel que dans un moment où nous invitons la nation à venir au secours de l'État, par un acte signalé de confiance et de patriotisme, nous la rassurions sur le principal objet de son intérêt. Ainsi, dans la confiance que les premiers articles constitutionnels que vous m'avez fait présenter, unis à la suite de votre travail, rempliront le vœu de mes peuples, et assureront le bonheur et la prospérité du royaume, j'accorde, selon votre désir, mon accession à ces articles, mais à une condition positive, et dont je ne me départirai jamais; c'est que par le résultat général de vos délibéra-

tions, le pouvoir exécutif ait son entier effet entre les mains du monarque. Une suite de faits et d'observations, dont le tableau sera mis sous vos yeux, vous fera connaître que dans l'ordre actuel des choses, je ne puis protéger efficacement ni le recouvrement des impositions légales, ni la libre circulation des subsistances, ni la sûreté individuelle des citoyens.

Je veux cependant remplir ces devoirs essentiels de la royauté. Le bonheur de mes sujets, la tranquillité publique et le maintien de l'ordre social en dépendent; ainsi je demande que nous levions en commun tous les obstacles qui pourraient contrarier une fin si désirable et si nécessaire.

Vous aurez sûrement pensé que les institutions et les formes judiciaires actuelles ne pouvaient éprouver de changements qu'au moment où un nouvel ordre de choses y aurait été substitué; ainsi je n'ai pas besoin de vous faire aucune observation à cet égard.

Il me reste à vous témoigner, avec franchise, que si je donne mon accessoire aux divers articles constitutionnels que vous m'avez fait remettre, ce n'est pas qu'ils me présentent tous indistinctement l'idée de la perfection; mais je crois qu'il est louable en moi de ne pas différer d'avoir égard au vœu présent des députés de la nation et aux circonstances alarmantes qui nous invitent si fortement à vouloir, par-dessus tout, le prompt rétablissement de la paix, de l'ordre et de la confiance.

Je ne m'explique point sur votre déclaration des

droits de l'homme et du citoyen, elle contient de très-bonnes maximes propres à guider vos travaux; mais des principes susceptibles d'applications et même d'interprétations différentes, ne peuvent être justement appréciés, et n'ont besoin de l'être qu'au moment où leur véritable sens est fixé par les lois auxquelles ils doivent servir de première base.

Signé LOUIS.

DISCOURS

Prononcé par le Roi à l'Assemblée nationale du 4 février 1790.

Messieurs, la gravité des circonstances où se trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre et de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la justice, les mécontentements qui naissent des privations particulières, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissensions, la situation critique des finances et les incertitudes sur la fortune publique, enfin, l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité et du bonheur du royaume.

Un grand but se présente à vos regards, mais il faut y atteindre sans accroissement de trouble et sans nouvelles convulsions. C'était, je dois le dire, d'une manière plus douce et plus tranquille que j'espérais vous

y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler et de réunir, pour la félicité publique, les lumières et les volontés des représentants de la nation; mais mon bonheur et ma gloire ne sont pas moins étroitement liés au succès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvaient avoir sur eux les circonstances malheureuses au milieu desquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la disette que la France avait à redouter l'année dernière, ont été éloignées par des soins multipliés et des approvisionnements immenses. Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit, l'excessive rareté du numéraire et le dépérissement graduel des revenus, devaient naturellement amener ce désordre, au moins dans son éclat et dans ses excès, a été jusqu'à présent écarté. J'ai adouci partout et principalement dans la capitale, les dangereuses conséquences du défaut de travail; et nonobstant l'affaiblissement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'eusse désiré, mais dans un état de tranquillité suffisant pour recevoir le bienfait d'une liberté sage et bien ordonnée; enfin, malgré notre situation intérieure généralement connue, et malgré les orages politiques qui agitent d'autres nations, j'ai conservé la paix au dehors, et j'ai entretenu avec toutes les puissances de l'Europe les rapports d'égards et d'amitié qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainsi préservé de grandes contra-

riétés qui pouvaient si aisément traverser vos soins et vos travaux, je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'État que je m'associe d'une manière encore plus expresse et plus manifeste à l'exécution et à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une plus grande occasion que celle où vous présentez à mon acceptation des décrets destinés à établir dans le royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante et si propice sur le bonheur de mes sujets, et sur la prospérité de cet empire.

Vous savez, Messieurs, qu'il y a plus de dix ans, et dans le temps où le vœu de la nation ne s'était pas encore expliqué sur les assemblées provinciales, j'avais commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une ancienne et longue habitude avait consacré. L'expérience m'ayant fait connaître que je ne m'étais point trompé dans l'opinion que j'avais conçue de l'utilité de ces établissements, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les provinces de mon royaume; et pour assurer aux nouvelles administrations la confiance générale, j'ai voulu que les membres dont elles devaient être composées, fussent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré nos vues de plusieurs manières, et la plus essentielle, sans doute, est cette subdivision égale et sagement motivée, qui, en affaiblissant les anciennes séparations de province à province, et en établissant un système général et complet d'équilibre, réunit davantage à un même esprit et à

un même intérêt toutes les parties du royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entièrement dus; il ne fallait pas moins qu'une réunion de volontés de la part des représentants de la nation; il ne fallait pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, et pour vaincre, au nom de la raison, les résistances de l'habitude et des intérêts particuliers.

Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette organisation, d'où dépend à mes yeux le salut de la France ; et je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la situation intérieure de mon royaume, j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de toute espèce dont nous sommes environnés, pour ne pas sentir fortement que, dans la disposition présente des esprits, et en considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse avec calme et avec tranquillité, ou que le royaume soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchissent, ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le bien de l'État, et ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des lois qui auront été l'ouvrage de cette assemblée; mais toute entreprise qui tendrait à ébranler les principes de la constitution

même, qui aurait pour but de les renverser, ou d'en affaiblir l'heureuse influence, ne servirait qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayants de la discorde; et en supposant le succès d'une semblable tentative contre mon peuple et moi, le résultat nous priverait, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, et ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime. Que partout on sache que le monarque et les représentants de la nation sont unis d'un même intérêt et d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les provinces un esprit de paix et de bonne volonté, et que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent servir l'État essentiellement par leur zèle et par leurs lumières, s'empressent de prendre part aux différentes subdivisions de l'administration générale, dont l'enchaînement et l'ensemble doivent concourir efficacement au rétablissement de l'ordre et à la prospérité du royaume.

Nous ne devons point nous le dissimuler : il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté suivie, un effort général et commun, sont absolument nécessaires pour obtenir un succès véritable. Continuez donc vos travaux, sans autre passion que celle du bien ; fixez toujours votre première attention sur le sort du peuple et sur la liberté publique; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes défiances, et mettez fin, le

plus tôt possible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un si grand nombre de ses citoyens, et dont l'effet contraste avec les lois de sûreté et de liberté que vous voulez établir. La prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous apercevons partout des espérances ; soyons impatients de voir aussi partout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les Français indistinctement reconnaîtront l'avantage de l'entière suppression des différences d'ordre et d'état, lorsqu'il est question de travailler en commun au bien public, à cette prospérité de la patrie qui intéresse également tous les citoyens ; et chacun doit voir sans peine que, pour être appelé dorénavant à servir l'État de quelque manière, il suffira de s'être rendu remarquable par ses talents ou par ses vertus.

En même temps néanmoins, tout ce qui rappelle à une nation l'ancienneté et la continuité des services d'une race honorée, est une distinction que rien ne peut détruire ; et comme elle s'unit aux devoirs de la reconnaissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur patrie, et ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfants.

Le respect dû aux ministres de la religion, ne pourra non plus s'effacer ; et lorsque leur considération sera principalement unie aux saintes vérités qui sont la

sauve-garde de l'ordre et de la morale, tous les citoyens honnêtes et éclairés auront un égal intérêt à la maintenir et à la défendre.

Sans doute, ceux qui ont abandonné de grands priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus comme autrefois, un ordre politique dans l'État, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connais toute l'importance; mais j'en ai la persuasion, ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des assemblées nationales présente l'espérance.

J'aurais bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtais à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine et entière dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

Je me défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, et de concert avec la reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des Français, et à reconnaître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments d'amour et de fidélité, dont la nation,

depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si puissantes.

Je ne dois point le mettre en doute; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez sûrement avec sagesse et avec candeur de l'affermissement du pouvoir exécutif, cette condition sans laquelle il ne saurait exister aucun ordre durable au dedans, ni aucune considération au dehors. Nulle défiance ne peut raisonnablement vous rester; ainsi il est de votre devoir, comme citoyens et comme fidèles représentants de la nation, d'assurer au bien de l'État et à la liberté publique cette stabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active et tutélaire. Vous aurez sûrement présent à l'esprit que, sans une telle autorité, toutes les parties de votre système de constitution resteraient à la fois sans lien et sans correspondance; et en vous occupant de la liberté que vous aimez et que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le désordre en administration, en amenant la confusion des pouvoirs, dégénère souvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuse et la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainsi, non pas pour moi, Messieurs, qui ne compte point ce qui m'est personnel près des lois et des institutions qui doivent régler le destin de l'empire, mais pour le bonheur même de notre patrie, pour sa prospérité, pour sa puissance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impressions du moment, qui pourraient vous détourner de considérer dans son ensemble ce qu'exige un royaume tel que la France, et par sa vaste

étendue, et par son immense population, et par ses relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention sur ce qu'exigent encore des législateurs, les mœurs, le caractère et les habitudes d'une nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de son esprit et de son génie, pour qu'il puisse paraître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle des sentiments de douceur, de confiance et de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice qui sert de sauve-garde à la propriété, à ce droit respecté de toutes les nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public et aux premières conditions de l'harmonie sociale.

Par quelle fatalité, lorsque le calme commençait à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces ! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès ! Joignez-vous à moi pour les arrêter, et empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines. Ah ! s'il savait à quel point je suis mal-

heureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargnerait cette douloureuse amertume.

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'État, sans vous presser de vous occuper, d'une manière instante et définitive, de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances, et à la tranquillité de la multitude innombrable de citoyens qui sont unis par quelque lien à la fortune publique. Il est temps d'appaiser toutes les inquiétudes; il est temps de rendre à ce royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois : aussi je vous invite à réserver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous présente le tableau; mais quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déjà fait, un plan sage et raisonnable pour l'exercice de la justice, quand vous aurez assuré les bases d'un équilibre parfait entre les revenus et les dépenses de l'État; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la constitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnaissance publique; et dans la continuation successive des assemblées nationales, continuation fondée dorénavant sur cette constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de prospérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puisse cette journée, où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet em-

pire! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fasse le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnaissance et mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté : l'attachement à la constitution nouvelle, et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

L'Assemblée nationale voit avec la plus vive reconnaissance, mais sans étonnement, la conduite confiante et paternelle de Votre Majesté. Négligeant l'appareil et le faste du trône, vous avez senti, Sire, que pour convaincre tous les esprits, pour entraîner tous les cœurs, il suffisait de vous montrer dans la simplicité de vos vertus. Et lorsque Votre Majesté vient au milieu des représentants de la nation, contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir, et de défendre la constitution et les lois, je ne risquerai pas, Sire, d'affaiblir, en voulant les peindre, les témoignages de la gratitude, du respect et de l'amour que la France doit au patriotisme de son roi; mais j'en abandonne l'expression au sentiment sûr, qui, dans cette circonstance, saura bien lui seul inspirer les Français.

QUELQUES MAXIMES

ÉCRITES

DE LA MAIN DE LOUIS XVI.

I.

Il ne dépend pas toujours du roi de rendre ses sujets heureux ; mais il dépend toujours de lui de s'en servir utilement, en les employant à ce qu'ils savent faire.

II.

Faire du bien, entendre dire du mal de soi patiemment, ce sont là des vertus de roi.

III.

Faire du bien aux autres, c'est en recevoir soi-même.

IV.

La meilleure manière de se venger, est de ne point ressembler à celui qui nous fait injure.

V.

Celui qui refuse d'obéir à la raison universelle et politique, c'est-à-dire à la Providence, ressemble à un esclave fugitif, celui qui ne la voit pas est aveugle.

VI.

Il ne faut pas recevoir les opinions de nos pères comme les enfants, c'est-à-dire par la seule raison que nos pères les ont eues et nous les ont laissées, mais il faut les examiner et suivre la vérité.

VII.

Etre heureux, c'est se faire une bonne fortune à soi-même, et la bonne fortune, ce sont les bonnes dispotions de l'âme, les bons mouvements et les bonnes actions.

VIII.

Il faut recevoir les bienfaits de ses amis, sans ingratitude et sans bassesse.

IX.

Une franchise affectée est un poignard caché.

X.

Donnons à tout le monde, plus libéralement aux gens de biens, mais sans refuser le nécessaire à personne, pas même à notre ennemi, car ce n'est pas aux mœurs que nous donnons, ni au caractère, mais à l'homme que nous donnons.

XI.

C'est une grande ressource que le témoignage d'une bonne conscience.

XII.

La religion est la mère des vertus; le culte que l'on doit à Dieu doit être préféré à tout.

XIII.

Pour aimer, il faut connaître; pour connaître, il faut éprouver. Je ne donne mon amitié qu'avec une extrême précaution.

XIV.

Les mauvais musiciens, les mauvais poëtes sont insupportables à ceux qui les écoutent, mais la nature les a mis en possession d'être enchantés d'eux-mêmes.

XV.

Applaudir aux injures, goûter de la médisance, quoiqu'on n'en fasse pas soi-même les frais, c'est devenir coupable.

XVI.

Les querelles de parti ne sont que des étincelles passagères, quand le souvenir ne s'en mêle pas; elles deviennent des incendies et des meurtres, lorsqu'il leur donne du poids.

XVII.

Les fausses marques d'estime et d'amitié semblent permises en politique, mais elles ne le sont jamais en morale, et à le bien examiner, la réputation de fourbe est aussi flétrissante pour un prince, que nuisible à ses intérêts.

XVIII.

Un prince avare est pour les peuples comme un médecin qui laisse étouffer un malade dans son sang; le

prodigue est comme celui qui le tue à force de saignées.

XIX.

Quiconque veut assujettir ses égaux, est toujours sanguinaire ou fourbe.

XX.

La mauvaise fortune est le thermomètre qui indique en même temps le refroidissement de ses amis.

XXI.

C'est dans l'âme de Marc-Aurèle, bien plus que dans ses maximes, qu'il faut juger l'homme et le monarque.

XXII.

Un ouvrage écrit sans liberté, ne peut être que médiocre et mauvais.

XXIII.

Une chose ne mérite d'être écrite qu'autant qu'elle mérite d'être connue.

XXIV.

L'institution du soldat est pour la défense de la patrie; les louer à d'autres, c'est pervertir à la fois le but du

négoce et de la guerre, s'il n'est pas permis de vendre les choses saintes : eh ! qu'y a-t-il de plus sacré que le sang des hommes ?

XXV.

En politique, on devrait faire un recueil de toutes les fautes que les princes ont faites par précipitation, pour l'usage de ceux qui veulent faire des traités et des alliances. Le temps qu'il leur faudrait pour les lire, leur donnerait celui de faire des réflexions qui ne sauraient que leur être salutaires.

XXVI.

Il faut distinguer la flatterie de la louange. Trajan était encouragé à la vertu par le panégyrique de Pline. Tibère, était confirmé dans le vice par les flatteries des sénateurs.

XXVII.

Les fléaux célestes ne durent qu'un temps ; ils ne ravagent que quelques contrées, et les pertes quoique douloureuses, se réparent ; mais les crimes des rois font souffrir longtemps des peuples entiers.

XXVIII.

Les princes de Machiavel sont comme les dieux d'Homère que l'on dépeignait robustes et puissants,

mais jamais équitables. Louis Sforce avait raison de n'être que guerrier, parce qu'il n'était qu'un usurpateur.

XXIX.

Il serait à souhaiter pour le bonheur du monde, que les rois fussent bons, sans être cependant trop indulgents, afin que la bonté fût en eux toujours une vertu et jamais une faiblesse.

XXX.

Un roi qui règne par la justice, a toute la terre pour son temple, et tous les gens de bien pour ministres.

PENSÉES MANUSCRITES

DE LA MAIN DE LOUIS XVI

ET PUISÉES DANS LES OUVRAGES DE STANISLAS LECZINSKY, ROI DE POLOGNE, SON AÏEUL.

Qu'un roi sage qui connaît ses devoirs, qui les aime et les pratique; qui, par sa bonté et son humanité s'attire tous les jours des hommages que sa dignité même n'est pas en droit d'exiger; qu'un roi, l'ami des hommes, et l'homme de ses sujets, ne goûte ni ne puisse goûter un bonheur pur et solide, c'est ce qui doit surprendre et qui est pourtant vrai en effet. Il ne voit autour de lui que des gens faux et intéressés, à qui ses vertus déplaisent, lors même qu'ils affectent le plus de les louer; que des cœurs bas dans leurs besoins, fiers et hautains dans la faveur, ingrats quand ils n'ont plus rien à prétendre; que des hommes, enfin, qui toujours divisés de passions et d'intérêt, et toujours se heurtant les uns les autres, ne se réunissent que pour altérer ses senti-

ments, affaiblir son pouvoir, et sous les dehors d'une soumission affectée, s'acquérir sa confiance et la trahir. Malgré ses talents, ses bonnes intentions, sa probité même, les méchants lui supposent des vices, les honnêtes gens des défauts, les coupables de la dureté, les innocents trop d'indulgence.

Il n'est pour les souverains de contentement véritable et solide, que celui qui leur donne une réciprocité de tendresse, toujours constamment établie entre eux et leurs sujets. Heureux donc le souverain qui pour s'attirer l'amour de ses peuples, ne néglige rien de tout ce qui peut le lui mériter.

Conquérir des cœurs, c'est régner sur eux; et ce règne n'est-il pas préférable à celui qui ne se soutient que par la force et la puissance, puisque la puissance et la force ne se maintiennent le plus souvent elles-mêmes que par l'amour des peuples qui sont obligés d'obéir? Un héros n'est fait que pour subjuguer et détruire ; un roi ne doit s'étudier qu'à rendre ses sujets bons et heureux. Il faut nécessairement des ennemis à l'un pour se faire un nom; l'autre n'a besoin, pour sa gloire, que d'être aimé de ses peuples : un roi peut aisément devenir un grand homme ; un héros ne l'est pas toujours.

L'autorité des lois est le fondement de l'autorité d'un souverain, leur accomplissement fait sa sûreté, il y

trouve sa gloire, gloire bien supérieure à celle que recherchent communément, par les armes, les princes qui, sous les spécieux prétextes de bienséances et d'utilité, et par le seul motif d'étendre leurs limites, ou de signaler leur valeur, ne respirent que la guerre. Véritablement cette espèce de gloire peut augmenter leur puissance ou leur réputation, mais elle coûte trop cher à l'humanité dont elle répand le sang. Les souverains ne sont-ils donc les chefs, les protecteurs, les pères des autres hommes, que pour les sacrifier à leurs passions? et ne doivent-ils pas frémir de les y contraindre, dans les occasions même où l'exige indispensablement la conservation de l'État?

La liberté d'un souverain n'est pas différente de celle de ses peuples : il ne lui est pas permis de vouloir tout ce qu'il peut; il est obligé, comme eux, à ne vouloir que ce qu'il doit. Dans cette disposition il n'a rien à craindre de ses sujets, et ses sujets l'aiment plus qu'ils ne le craignent. Exempt de toute inquiétude, il vit au milieu d'eux avec confiance : tout le bonheur qu'on ressent dans l'État, on le lui attribue; toutes les punitions qu'il ordonne, on les met sur le compte des lois. Persuadé que ce qui règle son pouvoir, l'affermit, il ne pense jamais à l'étendre.

Il ne suffit pas à un souverain de remédier aux abus de son siècle, il doit préparer des remèdes aux maux à venir. Ce n'est pas pour le seul temps de sa vie, que la

destinée de ses États lui est confiée ; il doit, par ses lois et par ses exemples, y régner même après sa mort.

Un souverain ne saurait rien faire de plus utile, que d'inspirer à sa nation une grande idée d'elle-même. Il faut qu'un peuple s'attache à sa patrie, même par orgueil.

L'homme de génie ne saurait gouverner un État sans fermeté ; et c'est précisément cette fermeté qui fait le malheur d'un État gouverné par un homme sans génie.

Un prince peut bien, par bonté, se dessaisir de sa puissance ; mais il doit se hâter de la reprendre au moindre soupçon qu'on peut en abuser.

Il n'est rien de plus dangereux dans une prince, que de mollir après un grand éclat de fermeté.

La dissimulation d'un roi ne doit aller que jusqu'au silence.

Qu'un prince est heureux quand il peut se reposer de l'administration de ses finances, sur un homme aussi sage qu'éclairé, aussi désintéressé que fidèle ! Un intendant, honnête homme, est un trésor plus précieux que ne le sont tous les trésors qu'on lui confie.

DES GRANDS.

Que sont les grands aux yeux de la raison, même la moins sévère? Ils ne diffèrent des autres hommes que par la base qui les élève; et cette base ne tenant point à leur être, elle ne les rend ni plus sages ni plus heureux.

Rien n'est grand ici bas, que par comparaison : c'est toujours le malheur d'une portion des hommes qui rehausse et fait éclater le bonheur de l'autre. Nous ne paraissons riches, puissants, respectables, que par l'indigence, la faiblesse, l'avilissement des autres. Nous leur devons, pour ainsi dire, toute notre grandeur, et nous ne serions presque rien, s'ils n'étaient au-dessous de ce que nous sommes.

Je voudrais qu'il y eût moins de distance entre le peuple et les grands. Le peuple ne croirait pas les grands plus grands qu'ils ne sont, et il les craindrait moins; et les grands ne s'imagineraient pas le peuple plus petit et plus misérable qu'il ne l'est, et ils le craindraient davantage.

DE LA POLITIQUE.

La finesse avilit la politique, comme l'hypocrisie dégrade la dévotion. L'une et l'autre ne peuvent suppléer à ce qu'elles voudraient contrefaire.

La vraie politique doit être fondée sur l'équité la plus scrupuleuse. Sans l'intégrité la plus exacte, sans une assurance réciproque de protection et de services, sans un enchaînement inaliénable de secours mutuels entre les princes et les sujets : non-seulement le devoir, mais l'intérêt particulier des uns et des autres l'exige, et le bonheur commun en dépend..... Si cette harmonie qui, dans l'ordre moral a des lois aussi immuables que celles du monde physique, venait à être détruite, le gouvernement monarchique dégénérerait en commandement arbitraire, et l'obéissance se tournerait en servitude.

Malgré les lois les plus sages, l'instabilité est le sort des États ; c'est pour eux, comme pour toutes les choses d'ici bas, durer beaucoup que de changer peu.

Tout État est composé de la partie qui gouverne, et de celle qui est gouvernée. L'objet de la politique est de maintenir un parfait accord entre ces deux parties, pour que la première n'abusant point de son autorité, n'opprime pas la seconde, et pour que l'obéissance de

cette dernière, conforme aux lois, produise le bien général de la société.

Je compare le bien public à un enfant chéri, qu'on ne doit jamais perdre de vue, si l'on ne veut l'exposer à toute sorte d'accidents.

De tous les maux qui peuvent arriver à une nation, il n'en est point auxquels l'attention à les prévoir ne puisse servir de remède. Presque tous désespérés dès leurs commencements, ils ne cèdent qu'aux précautions qui les préviennent, mais il faut de la pénétration et une espèce d'adresse pour les pressentir ; car il en est de ces maux, selon un fameux politique, comme des maladies de langueur et de consomption, d'abord aisées à guérir, et difficiles à connaître ; et dans leurs progrès, fort aisées à connaître et très-difficiles à guérir. Il n'est pas douteux qu'une prudente sagacité qui voit de loin les malheurs de l'État, ne puisse aisément les empêcher d'éclore ; mais du moment que n'ayant point été aperçus, ils viennent à éclater, et qu'on n'en peut démêler la cause et la nature, il n'est presque plus possible d'en arrêter le cours.

Il en est des monarchies comme des machines dont la simplicité fait la perfection. Plus de ressorts et de mouvements paraîtraient leur donner plus de jeu, et ne serviraient qu'à en diminuer la justesse et la force.

DE LA JUSTICE ET DES LOIS.

On doit être étonné que les lois, dans tous les États, étant aussi précises, aussi claires, aussi connues qu'elles le sont, il soit besoin, dans le procès, d'un si grand nombre de juges, d'avocats, et autres gens encore, pour examiner, discuter, éclaircir les moindres affaires. Si les tribunaux, en prononçant sur les différends des parties, et en donnant gain de cause à l'une suivant l'équité, punissaient en même temps l'autre comme d'un crime d'État, pour avoir osé soutenir une mauvaise cause, contre l'esprit de la loi, et dans l'espérance de tromper les juges, et d'en obtenir une sentence conforme à ses désirs, pense-t-on qu'il y eût bien des procès dans le monde? Par là tomberaient ces sophismes dispendieux, ces ambiguïtés subtilisées, ces procédures inutiles, ces combats déshonorants de chicane, ces prétendus oracles intéressés à faire leurs réponses au gré de ceux qui les consultent; et qui, dans la forêt ténébreuse des commentaires et des gloses, dont ils connaissent seuls les sentiers, mènent indifféremment à droite ou à gauche, ceux qui ont la faiblesse de s'y engager. Par là enfin, l'on rendrait plus respectables les lois qui s'expliquent assez clairement dans tous les cas qui peuvent occasionner des disputes.

Outre cette justice primitive, dont nous avons les se-

mences dans nos âmes, il est des lois formées dans ses principes, et qui doivent régler tous nos sentiments.

Je ne voudrais pas absolument blâmer la coutume introduite dans les tribunaux, d'acheter les conseils des jurisconsultes, de payer leur travail : ce que je voudrais, ce serait d'empêcher les citoyens d'entamer un procès douteux, dans lequel un avocat leur promet quelquefois un succès qu'il n'espère pas lui-même. A ces conseillers mercenaires, que je regarde comme une peste, dont les ravages sont d'autant plus grands, qu'un prince n'a pas songé à les arrêter; il faudrait que l'État substituât, à ses frais, un certain nombre de gens habiles et désintéressés, qui, consultés par les parties, avant un premier éclat, leur exposeraient naïvement et gratuitement l'injustice ou l'équité de leurs prétentions; et, par les craintes ou les espérances qu'ils leur donneraient, les engageraient à renoncer à leur dessein, ou les encourageraient à le suivre. Cette espèce de tribunal serait d'autant plus utile, qu'il ferait échouer la plupart des passions qui divisent les hommes, et les détruirait d'autant plus aisément, que ces passions, encore naissantes, n'auraient pas eu le temps de prendre ce degré de chaleur, qui les enflamme ordinairement au premier choc qu'elles reçoivent.

DES FINANCES.

La puissance d'un État ne consiste proprement, que dans une sage administration de ses finances; et autant qu'une prudente économie est nécessaire à un particulier qui veut ne pas déchoir de la condition où le ciel l'a fait naître, autant elle est indispensable à un royaume qui veut se maintenir dans sa force et dans sa splendeur : c'est là le ressort qui fait mouvoir toutes les parties d'un État.

Rien n'est si important, dans quelque gouvernement que ce soit, qu'un fonds toujours prêt dans les nécessités urgentes; et n'arrive-t-il pas tous les jours, que des sommes employées à propos y font plus d'effets que le succès de la guerre la plus heureuse, ou que les sages négociations des ministres les plus habiles!

Soit que ce soit l'effet de la prudence, de la crainte ou d'une vaine ostentation, les princes, dans les temps les plus tranquilles, entretiennent plus de troupes que n'en permettent leurs besoins, et qu'il ne convient à leurs finances. Mais s'il est nécessaire d'avoir un si grand nombre de troupes pendant la paix, et s'il paraît injuste de faire toujours payer aux sujets l'entretien de celles mêmes qu'on a réformées, pourquoi les souverains ne prennent-ils pas ces fonds dans leurs trésors,

où, en usant d'un peu plus d'économie, ils pourraient facilement les trouver; que leur coûterait-il d'y destiner tous les ans, une somme plus ou moins forte, et de la mettre dans le commerce, par le moyen duquel, comme un germe qui tire son accroissement de la terre à qui on le confie, elle augmenterait insensiblement, et deviendrait aussi utile à ceux qui l'auraient fournie, qu'à ceux qui auraient eu soin de la faire profiter. Alors quelque guerre qui survînt, on serait en état de la soutenir, et les peuples ne seraient sujets à des impôts, qui, par la manière surtout dont on les perçoit, deviennent encore plus onéreux qu'ils ne le sont par eux-mêmes.

DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS.

L'un des malheurs qui naissent dans un État, de la confusion des emplois et des talents, et du peu de proportion entre les hommes et les conditions, c'est que la plupart de ceux dont les connaissances ont élevé l'âme, et qui deviennent capables des emplois les plus éminents, se voyant obligés, pour les obtenir, de faire la cour à des hommes médiocres et trop bornés pour apprécier leur mérite, prennent le parti de la retraite, dont le prix augmente chaque jour à leurs yeux, et s'estiment heureux de n'avoir qu'à répondre à eux-mêmes de leurs études et de leurs réflexions. Ces sortes de

gens sont inutiles à l'État, mais c'est l'État qui les laisse inutiles.

Nous n'avons que trop souvent éprouvé que ceux qui ne tiennent leurs emplois que de la faveur de la cour, lui sacrifient lâchement les intérêts de la nation: ils cessent d'être citoyens, pour devenir les instruments de la tyrannie.

Le bon sens, la religion, la politique, tout nous engage à ménager le peuple : sans cela quelque ordre que l'on pourra mettre dans un État, le faible succombera toujours. Le fondement d'un État, c'est le peuple : si ce fondement n'est que de terre et de boue, l'État ne peut durer longtemps. Travaillons donc à renforcer cet appui, sa force fera notre soutient, son indépendance notre sûreté; et il nous étayera d'autant plus, qu'il croirait périr avec nous, s'il n'avait à cœur nos intérêts et la gloire de la patrie.

Nous devons autant estimer le mérite de l'arbrisseau, quelque bas, quelque humiliant qu'il paraisse, que l'arbrisseau fait cas des avantages que nous pouvons lui procurer. Sans ce retour réciproque, tout tombe dans un État; et l'on ne voit ni sagacité, ni invention, ni aucun des secours nécessaires, ou pour l'ornement, ou pour les besoins de la vie.

L'IRRÉLIGION.

Lequel est plus déraisonable, ou des erreurs des idolâtres, ou du déisme que l'on professe de nos jours? Ceux-là adoraient un vil insecte, uniquement parce qu'ils le croyaient un dieu. Nos philosophes n'affectent de croire un dieu, qu'autant qu'ils se donnent la liberté de ne pas le craindre. Les premiers ne se croient pas les créatures de leurs idoles, et ils les encensent; les seconds reconnaissent leur créateur dans leur Dieu, et ils lui refusent leur reconnaissance. Les meilleures têtes de l'antiquité craignent d'irriter les dieux qui n'avaient aucun pouvoir; nos incrédules attribuent tout pouvoir à Dieu et ils bravent son courroux et sa justice. Les uns croyaient à une providence, et n'entreprenaient rien sans le conseil de leurs dieux; les autres donnent tout au hasard, et ne veulent tirer que de leurs propres fonds les ressources aux malheurs qui leur arrivent. Ceux-là, en un mot, voulaient tout devoir à leur religion, qui ne leur promit aucune récompense assez spécieuse pour les y soumettre; ceux-ci proscrivent la leur, toute consolante qu'elle est dans sa morale, et n'ayant point de règles pour le présent, ne se proposent aucun objet pour l'avenir.

Quoi! ces beaux esprits enivrés de leur mérite, éblouis de leurs lumières, qui s'imaginent avoir atteint au plus

haut degré de pénétration accordé à l'homme, et qui du haut de leur sphère, regardent en pitié l'ignorance, la crédulité, la superstition du reste des mortels! Quoi! des esprits si vains, si remplis d'eux-mêmes, embrassent sérieusement une opinion la plus contraire à l'orgueil qui fût jamais, une opinion qui ne leur conserve qu'une entière destruction d'eux-mêmes! Comment, avec tant de hauteur et de hardiesse, peuvent-ils s'humilier au point de se croire destinés à un total anéantissement de leur être? cette portion d'eux-mêmes qu'ils ont cultivé avec tant de soin, qu'ils ont embelli de tant de connaissances, qu'ils ont pris tant de peine à orner pour la distinguer des autres, ils la verraient donc sans regret, prête à tomber dans la poussière des tombeaux! Qui ne serait pas surpris du contraste affreux qu'on remarque dans leurs idées? pourquoi tant d'orgueil dans des hommes qui n'espèrent plus d'être?

Les hypocrites ne servent Dieu que pour tromper les hommes; plus coupables que les athées qui nient la Divinité, sans pouvoir la méconnaître, ceux-ci la croient, la prêchent, l'adorent, et s'en moquent en effet; mais aussi, par une suite ordinaire de leurs profanations, plus malheureux que les athées dont tout conspire à dissiper les ténèbres, ils tombent dans un faux repos, dans un endurcissement d'où rien ne les rappelle, et qui leur fait éprouver que le châtiment du ciel le plus terrible, est celui qui venge et ne corrige point.

DE LA CONSCIENCE.

Si l'on eût fait des lois pour récompenser les bonnes actions, comme on en a établi pour punir les crimes, sans doute le nombre des vertueux serait plus augmenté par l'attrait d'un avantage promis, que le nombre des méchants ne peut être diminué par la rigueur des châtiments qu'on leur destine ; et voilà précisément, si l'on y fait réflexion, ce qui se trouve au tribunal de la conscience : les pervers y sont punis par de cruels reproches des crimes même les plus cachés ; les bons y reçoivent le salaire de leurs vertus les plus secrètes, non-seulement par l'exemption de tous remords, mais par des témoignages flatteurs que l'envie ne peut corrompre ; par un charme intérieur, plus aisé à sentir qu'à décrire ; par un retour imprévu d'une belle âme sur elle-même, qui, lors même qu'elle veut s'ignorer, se devine et se plaît à jouir d'elle-même, sans autre dessein que de s'exciter davantage à la pratique de ses devoirs. Ce contentement si délicieux n'est point une illusion de l'amour-propre, que la vertu ne connaît point. Tout ce qu'elle pense est aussi vrai, aussi juste, aussi honnête qu'elle-même.

Il est dans le monde un tribunal plus redoutable qu'aucun de ceux qu'une sage police a établis. Différent de ceux-là, il est invincible : il n'a ni hache ni fais-

ceaux, il est partout, et se trouve dans toutes les nations. Chaque homme a droit d'y opiner, l'esclave y juge son maître, le sujet son souverain : les honnêtes gens le composent et le craignent; il n'y a que les scélérats les plus déterminés qui ne tiennent point compte de ses arrêts.

DE LA VERTU.

La vertu, sans douceur ni politesse, est un appas sans hameçon. Combien d'honnêtes gens ressemblent à Ulysse chez Eumée ! Ce sont des héros couverts de haillons.

Il est une suprême dignité, qui, par elle-même, ne donne point de rang; c'est celle qui résulte de la qualité d'honnête homme.

Tous les plus beaux talents réunis ne valent pas une vertu.

Tel est le malheur de l'humanité, que pour devenir constamment vertueux, il semble nécessaire de ne l'avoir pas toujours été. Ce n'est pas que je prétende qu'on doive prendre la route du vice, pour arriver à la vertu. Ne cherchons point des ennemis, pour avoir l'honneur de les combattre. Mais dans le fond, il est vrai, et l'expé-

rience l'atteste, que l'on n'est jamais plus sage, que lorsqu'on a eu le malheur de ne l'avoir pas toujours été.

Faut-il cesser d'être vertueux, pour n'être point exposé aux traits de l'envie? Quel malheur ne serait-ce pas, si le soleil cessait d'éclairer, pour ne pas éblouir des yeux faibles !

DES LOUANGES.

Les louanges sont un tribut qu'on doit à la vertu; mais quoique de tous les tributs, ce soit le plus aisé à payer, on ne s'en acquitte d'ordinaire qu'à demi, et presque toujours on le refuse. Les collecteurs de cet impôt seraient des gens fort désœuvrés dans le monde.

On devrait être plus choqué des louanges outrées que des injures.

Nous rendons tôt ou tard l'humilité à ceux à qui nous l'avions ôtée par nos louanges.

DE L'ÉLOQUENCE.

L'éloquence n'est estimable, qu'autant qu'elle sert la vérité : elle caresse les cœurs, que celle-ci déchire.

Je ne puis supporter un orateur qui pense par art, et veut me faire penser de même. Il coupe méthodiquement les ailes à mon esprit, et je ne puis que me traîner après lui, dans le chemin étroit qu'il me trace.

Un orateur qui s'étudie à être fleuri, est comme un athlète qui se pique de beauté, à qui l'on ne demande que de la force.

PENSÉES DE LOUIS XVI

SUR

CERTAINS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES.

En parlant de Sénèque, il disait : « J'aimerais cet auteur s'il avait pratiqué ses principes ; mais sa vie contrastait avec ses préceptes : c'est un fourbe philosophe. »

Il disait de Tite-Live : « Je ne puis me persuader que ses harangues aient jamais été prononcées à la tête des armées ; elles sont trop longues. »

Il observait que Tacite avait été bien osé : « Je l'aime et je l'admire. Raynal, disait-il, est un pédant qui veut

régenter l'univers: c'est l'opposé de Pangloss: tout est mal selon lui. »

« Si Rousseau avec son caractère atrabilaire, eût soupçonné le mal que produiront un jour ses écrits, je suis persuadé qu'il ne les aurait jamais mis au jour. Il est, en cela, contraire à Voltaire, qui aurait émis sa pensée quand même il eût été assuré qu'elle aurait bouleversé un État. C'est un homme qui avait encore plus d'orgueil que d'esprit. »

Ne devons-nous pas l'Énéïde de Virgile à la protection d'Auguste? Quels motifs déterminèrent Virgile à vouloir détruire ce poëme? Il me paraît qu'il existe dans le caractère de ce poète quelques traits bien dignes d'être examinés.

NOTES MARGINALES

DE LOUIS XVI

SUR UN MÉMOIRE DE M. TURGOT, RELATIF A L'ADMINISTRATION

(1776).

« Pour savoir s'il convient d'établir des municipalités (dit le Mémoire de M. Turgot), s'il faut perfectionner ou changer celles qui existent déjà, et comment constituer celles qu'on croira nécessaires, il ne suffit pas de remonter à l'origine de ces administrations municipales. On a beaucoup trop employé, en matières graves, cet usage de décider ce qu'on doit faire, sur l'examen et l'exemple qu'ont fait nos ancêtres, dans des temps que nous convenons nous-mêmes avoir été des temps d'ignorance et de barbarie. Cette méthode tend à dégoûter les princes de leurs plus importantes fonctions en

leur persuadant que pour s'en acquitter avec fruit et gloire, il faut être prodigieusement savant. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Il ne faut pas être fort savant pour juger que le présent mémoire est fait pour établir en France une nouvelle forme de gouvernement, et pour décrier les institutions anciennes, que l'auteur suppose être l'ouvrage des siècles d'ignorance et de barbarie, comme si les règnes de mes trois derniers prédécesseurs pouvaient être classés, par un esprit juste et raisonnable, avec ceux des siècles barbares; ou comme si mon royaume ne devait à ces trois règnes le ton et la place qu'il tient et qu'il occupe en Europe. Ce n'est pas à l'Europe qu'on persuadera que ces trois règnes sont ceux de la barbarie et de l'ignorance, on lui persuaderait plutôt que c'est à ces trois règnes qu'elle doit en partie la civilisation dont elle jouit en ce moment.

« Vous pourriez, Sire, continue Turgot, gouverner comme Dieu, par des lois générales, si les parties intégrantes de votre empire avaient une organisation régulière, et des rapports connus. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Très-probablement, au contraire, si l'organisation de mes provinces était similaire, ce serait le moyen de

n'être pas obéi, ou d'être mal obéi ; il serait plus difficile d'émouvoir tout à la fois une masse entière, que de l'émouvoir, comme mes ancêtres l'ont voulu, avec des intendants et des pays d'Etat.

« La cause du mal, dit Turgot, vient de ce que votre nation, Sire, n'a point de constitution. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Voilà le grand grief de M. Turgot. Il faut aux amateurs des nouveautés, une France plus qu'anglaise.

« Quelques-unes de vos provinces ont cependant une constitution, des assemblées, dit M. Turgot, une sorte de voix publique, c'est ce qu'on appelle le pays d'État; mais étant composées d'ordres dont les prétentions sont très-diverses, et les intérêts très-séparés les uns des autres, et de celui de la nation, ces États sont encore loin d'espérer tout le bien qui seraient à désirer pour les provinces à l'administration desquelles ils ont part. Votre Majesté peut donner aux autres provinces, qui n'ont point du tout de constitution, une constitution mieux organisée que celle dont s'enorgueillissent aujourd'hui les pays d'État. Il faudrait imaginer un plan qui liât les individus à leurs familles, les familles au

village, le village et les villes à l'arrondissement, les arrondissements aux provinces, et les provinces à l'État. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

On voit encore que M. Turgot est l'ennemi de la variété des ordres qui composent le pays d'État, et de la hiérarchie de leurs assemblées, qui conserve en France les facultés et les honneurs des différents individus, et forme la hiérarchie de mes sujets, sans laquelle il ne peut exister nulle part de monarchie. M. Turgot propose une hiérarchie de pouvoirs ; cette hiérarchie est chimérique, si une hiérarchie de naissance n'en est la base, comme dans toutes les monarchies anciennes et modernes, et dans presque toutes les républiques.

« On ne peut légitimement accorder le droit de cité, dit Turgot, ou la voix dans les assemblées de paroisse, qu'à ceux qui y possèdent des biens fonds. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

C'est le moyen de faire des mécontents de la paroisse dans la classe des non-propriétaires. Et si on permet aux premiers de s'assembler, c'est une semence de discorde.

« Je proposerai à Votre Majesté, dit Turgot, de n'ac-

corder une voix de citoyen qu'à chaque propriétaire de six cents livres de revenus ; celui qui n'a que cent livres, serait un sixième de citoyen. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Couper à moitié ou à quart les droits d'un homme dans une assemblée politique, suivant la quantité de sa fortune, est une idée si nouvelle, qu'elle a encore, dans nos opinions, je ne sais quoi de bizarre et de romanesque, que la dignité de l'État ne pourrait se permettre de proposer.

« L'assemblée provinciale, dit Turgot, serait composée des députés des assemblées municipales, pour répartir entre leurs districts les sommes qu'elles auraient à payer.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

« Cette opération se fait par le moyen des intendants envoyés par le roi, et dans les pays d'État, par les trois ordres : cette composition de trois ordres tient trop essentiellement aux priviléges des Français, et la mission des intendants tient trop bien à l'autorité royale, pour permettre leurs métamorphoses en députés du peuple, ce qui est renverser de fond en comble tout l'ordre établi ; et, en général, l'administration des pays d'État, à quelques exceptions près, celle des intendants à quelques abus près, est ce qu'il y a de mieux dans

tout mon royaume : ce n'est pas de ce côté-ci que l'État se trouve en défaut principal.

« La grande municipalité, Sire, la municipalité générale du royaume, compléterait l'établissement des municipalités des premiers degrés ; ce serait le faisceau par lequel se réuniraient, sans embarras, dans les mains de Votre Majesté, tous les fils correspondants aux points les plus reculés et les plus petits de votre royaume. La municipalité générale serait composée des députés de chaque assemblée provinciale, à qui l'on permettrait d'avoir un adjoint pour le suppléer. Votre Majesté déclarerait, par son ministre des finances, les sommes dont elle aurait besoin, à la totalité des provinces, pour les dépenses de l'État. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Ce serait peut-être le moyen de ne rien avoir. Nos parlements sont dans l'usage d'accorder tout ce qu'on leur demande à la charge des peuples ; ils sont dans l'usage de tout refuser et de se laisser exiler, quand on leur demande quelque impôt, à leur préjudice individuel. En assemblant les propriétaires de mon royaume pour leur demander l'assise de l'impôt, c'est le moyen de les opposer à l'impôt demandé. L'abbé Terray a bien prouvé qu'on n'est bien sûr de l'impôt, que lorsqu'il est levé par l'ordre de celui qui ne le paye pas, ou

qui en paye le moins. L'idée de former des États-Généraux perpétuels, est subversive de la monarchie, qui n'est absolue que parce que l'autorité n'est point partagée. Dès le moment de leur ouverture, il n'existe plus, entre le roi et sa nation, des intermédiaires qu'une armée, et il est fâcheux et douloureux de lui confier la défense de l'autorité de l'État, contre l'Assemblée des Français. Le système de M. Turgot est un beau rêve; c'est une autre utopie particulière, qui part d'un homme qui a de bonnes vues, mais qui bouleverserait l'État actuel. Les idées de M. Turgot sont extrêmement dangereuses, et doivent roidir contre leur nouveauté.

« Tout cela, dit M. Turgot, peut se faire cette année, et au commencement de l'année prochaine; mais ce ne serait que dans les premiers jours d'octobre, après que toutes les récoltes seront décidées et connues, quepourraient se tenir les assemblées municipales d'élection. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

C'est une nouvelle France, bien promptement régénérée et assemblée; mais en attendant, la vieille France, savoir, les grands du royaume, les parlements, les assemblées des pays d'État, les échevins, les prévots des marchands, les capitaines tiendraient d'un autre côté leurs séances, et se soulèveraient peut-être, deman-

dant de connaître les crimes qui ont mérité leur déchéance.

« Au bout de quelques années, Votre Majesté aurait un peuple neuf et le premier des peuples. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Il est certain qu'il serait établi en France des assemblées bien nouvelles, avec le droit de propriété, réunissant le droit de naissance et d'état. Les formes antiques de la monarchie seraient abolies, pour substituer des réunions d'un peuple neuf.

« Au lieu, dit M. Turgot, de la corruption, de la lâcheté, de l'irréligion et de la hardiesse qu'elle a trouvé partout, votre Majesté trouverait partout la vertu, le désintéressement, l'honneur et le zèle. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

J'ignore si la France administrée par des élus du peuple, et par les plus riches, serait plus vertueuse qu'elle l'est étant administrée par droit de naissance, et par le choix des rois. Je trouve dans la suite des administrateurs nommés par mes aïeuls, et dans les principales familles de robe, et même de finances de

mon royaume, des Français qui auraient illustré toutes les nations connues. Le passage du régime aboli, au régime que M. Turgot propose actuellement, mérite attention; car on voit bien ce qui est, mais on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas, et on ne doit pas faire des entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le but.

Ce 15 février 1788.

OBSERVATIONS

DE LOUIS XVI

RELATIVES A UN MANIFESTE PUBLIÉ CONTRE SON AVIS, PAR SON CONSEIL EN 1779, CONTRE L'ANGLETERRE PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE.

MANIFESTE.

« Sa Majesté fit connaître sans détour au roi d'Angleterre, qu'elle n'était, ni ne prétendait être le juge de sa querelle avec les anciennes colonies, et que ce n'était point à elle à la venger. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Nous avons fait davantage. Nous les avons jugé peuples libres ; nous leur avons donné l'existence comme nation, qui, quand elle est contestée par la puissance qui exerce la souveraineté, ne peut guère avoir lieu

que par la reconnaissance des puissances étrangères. C'est cet acte de reconnaissance qui est notre fait, et qu'il faut prouver être juste et légal.

« Sa Majesté a dû inviter le roi catholique à se joindre à elle, en vertu de leurs engagements, pour venger leurs griefs respectifs, et pour mettre un terme à l'empire tyrannique que l'Angleterre a usurpé et prétend conserver sur toutes les mers. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Comme c'est cette tyrannie qui est la seule et vraie cause de la conduite de la France, il semble que le tableau de la puissance des Anglais, et l'usage qu'ils en font, serait ici nécessaire comme pièce justificative de tout ce qui doit se passer à notre égard contre la Grande-Bretagne.

« Le roi aurait pu vouer au silence et à l'oubli toutes les erreurs et les invectives qui font la base de la défense du roi d'Angleterre ; et c'est avec la répugnance la plus extrême qu'il se voit forcé de les rappeler. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Je ne dois pas attribuer au roi d'Angleterre de m'avoir invectivé. Le roi d'Angleterre, suivant les notions

les plus connues des lois de son pays, ne peut invectiver personne ; tout y tombe sur les ministres, qui seuls sont censés en être coupables, et c'est sur eux qu'il faut rejeter les injures dont nous pouvons avoir à nous plaindre. Cette remarque est très-essentielle.

« Selon l'écrit de la cour de Londres, le roi a oublié la foi des traités; il a avili sa dignité, en formant des liaisons secrètes avec les Américains; et après avoir épuisé tous les infâmes reproches de la perfidie et de la dissimulation, il a osé avouer le traité solennel que les ministres ont signé avec les obscurs agents des colonies anglaises.

« La France demeura spectatrice tranquille de la querelle de la Grande-Bretagne avec ses colonies, et son éloignement pour tout ce qui aurait pu la faire soupçonner d'y prendre part, l'empêcha même d'avoir la moindre relation avec les Américains. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

On persuadera difficilement à la France, à l'Europe, à l'Angleterre, que la France n'ait pas pris de part aux troubles des colonies anglaises; il vaudrait mieux ne pas toucher cet article là, puisque vrai ou faux, il est de nature sujette à contestation.

« Les Anglais portèrent à l'excès les vexations qu'ils faisaient éprouver au commerce français dans toutes les parties de l'Inde. Ils osèrent exiger des droits de douane; ils firent défendre aux tisserands indiens de travailler pour les Français, de leur fournir aucune marchandise sous peine d'être fouettés; ils portèrent l'audace et l'abus de la supériorité jusqu'à faire fouetter un Jamar, ou facteur de la loge française de Daca : ce fait est de l'an 1774. Le sieur Barwell, qui en est l'auteur, porta la démence jusqu'à faire publier au son de trompe, dans toutes les rues de Daca, tant en son nom qu'en celui du Nabad et de la compagnie anglaise, une proclamation portant qu'il ferait empaler tous les naturels du pays qui se mettraient sous la protection du pavillon français. Ces faits furent dénoncés au ministère de Londres; il ne put se dispenser de les condamner; mais il les laissa sans aucune sorte de réparation. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Au lieu de publier un long mémoire, sujet à des contestations diplomatiques, capables de dépayser le différend survenu entre la France et l'Angleterre, il serait plus convenable de mettre en évidence l'animosité anglaise, dégénérant en cruauté contre nous; mais en observant que l'orgueil britannique préfère de laisser ces affronts impunis, à son devoir d'en reprendre ses délégués, comme elle l'eût dû en voyant mes sujets fouettés dans l'Inde, la France et l'Europe diraient unanimement que nous ne sommes pas encore dans la si-

tuation à souffrir cette punition ; mais que le temps est venu de montrer notre caractère français, et de châtier l'Angleterre. On sait combien ce spectable de deux oreilles coupées à un pêcheur anglais, par les Espagnols, avait animé le peuple de Londres.

« Le lord Stormont a assuré à la chambre des pairs, qu'il a toujours eu une connaissance parfaite de tout ce qui se passait de plus secret à Versailles. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Leçon pour MM. de Vergennes et de Sartines, afin de se concerter avec moi seul. Les espions des Anglais seront déconcertés. J'ai donc des traîtres à mes côtés s'il s'agit de ma cour, et dans les bureaux s'il s'agit des départements des ministres. Donner des faux avis, user de représailles, être moins sévère sur ma délicatesse.

« La cour de Londres déploie sa puissance pour réduire les Américains à titre de conquête ; mais quel a été le fruit de ses efforts ? n'ont-ils pas servi à démontrer à l'Amérique, à toute l'Europe, à la cour de Londres elle-même, l'impuissance où elle est de ramener désormais les Américains sous le joug ? »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Et si l'Anglcterre nous répondait qu'elle aurait soumis la rebellion sans le secours de la France?

« Le ministère anglais aurait, sans contredit, mieux défendu sa cause, s'il eût prouvé qu'une possession légitime ne saurait se perdre dans aucun cas; mais comment eût-il osé entreprendre cette preuve, sans vouloir démentir les annales de toutes les contrées de l'univers? comment aurait-il pu la concilier avec les faits qu'offre l'histoire de Marie Suart, celle de Charles Ier et de Jacques II, avec les lois qui assurent le trône d'Angleterre à la maison actuellement régnante? Il doit donc demeurer pour constant, que quelque légitime, quelque ancienne, et quelque avouée que soit la possession de l'Amérique, l'Angleterre a pu la perdre. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Les couronnes acquièrent et perdent des possessions; mais l'Angleterre peut répondre, en assurant qu'elle eût conservé les siennes, si la France n'en eût favorisé la perte. Or, c'est une opinion très-répandue que la France y a contribué. Quant à l'assassinat du roi Charles et de Marie Stuart, ce sont là des crimes dont l'Angleterre rougit si bien cent ans après et davantage, que nous ne devons pas lui en rappeler le souvenir par des

reproches d'autant plus amers et humiliants, que c'est un roi de France jouissant de l'amour de son peuple, qui est censé les faire dans une déclaration de guerre. La maison d'Hanovre est étrangère, d'ailleurs, à ces attentats.

« Le roi n'est point le juge des querelles domestiques de l'Angleterre ; ni le droit des gens, ni les traités, ni la morale, ni la politique, ne lui imposent l'obligation d'être le gardien de la fidélité que les sujets anglais peuvent devoir à leur souverain. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Cependant nous les avons jugés, dans le fait, à notre profit.

« Les Flamands ayant conclus, en 1586, la pacification de Gand, pour la défense de leur liberté et du culte protestant, Élisabeth se lia avec eux par un traité secret. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

La conduite d'Élisabeth ne fait pas règle ni principe du droit des gens. Cette observation pourrait autoriser, tout comme les précédentes, l'Angleterre à aider ouvertement les mécontents, si souvent agités en Bretagne ;

nos protestants français et tous les Français discordants avec l'autorité royale.

« Depuis bien des années le parlement ne retentit que de la querelle d'Amérique. Cette querelle a été examinée et discutée sous tous ses rapports et sous tous ses points de vue. Les Américains ont eu constamment des défenseurs aussi zélés que distingués par leurs lumières et leur courage. Une partie de la nation a sans cesse appuyé la cause des colonies : il est même des citoyens de tous les états, qui, loin de les regarder comme criminels de lèse-majesté, ont au contraire accusé de ce crime les membres du parlement, qui, pour remplir les engagements pris avec le ministère, ont applaudi à la persécution qu'on a fait éprouver à l'Amérique, parce qu'ils l'ont regardée comme une tyrannie, comme une subversion de la constitution britannique. Or, si les Anglais eux-mêmes ont osé justifier les Américains; s'ils l'ont osé impunément au milieu de l'assemblée nationale, dans des écrits publics et avoués ; s'ils n'ont pas été dénoncés comme traîtres à leur patrie ; comment le ministère anglais peut-il dénoncer le roi comme le plus perfide des souverains, comme une portion notable de la nation anglaise? »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Cette portion notable était en opposition avec le gouvernement, et s'il est permis à un gouvernement étran-

ger de la soutenir, la maxime devenant un principe du droit des gens, qui n'a jamais été avoué; s'il a été pratiqué, ce n'est pas à la France à en donner l'exemple. L'Angleterre peut nous surprendre dans une discorde avec les Bretons, avec les parlements, et avec ces mêmes expressions elle justifiera les plus graves préjudices qui pourraient être portés à l'autorité royale.

Il ne m'appartient pas, d'ailleurs, de toucher aux engagements que le ministère anglais peut contracter secrètement avec les membres du parlement. Il faut ôter cet article.

« La cour de Londres a depuis bien longtemps pour maxime, qu'elle doit dominer exclusivement sur toutes les mers. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Les Anglais nous reprochent les mêmes vues dans le continent, et nous ont souvent déclaré la guerre pour tenter de les réprimer.

« Que l'on examine tous les traités depuis Cromwell, on trouvera dans tous des traces aussi subtiles que révoltantes de la politique altière, envieuse et avilissante de la cour de Londres. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Je préférerais d'effacer le mot Cromwell, et de substituer la date de son gouvernement; les Anglais nous reprochent aussi d'avoir reconnu le pouvoir de cet homme odieux. J'ôterais toute la phrase; car depuis Cromwell nous avons acquis bien des provinces et des possessions. Cette politique de notre part est appelée, dans le cabinet britannique et dans les manifestes, l'ouvrage de l'ambition de la maison de Bourbon.

« Les Américains ne sont point les sujets du roi; il n'est ni le juge ni l'arbitre des querelles domestiques de l'Angleterre; il avait adopté la neutralité, et il l'aurait enfreinte de la manière la plus odieuse en prononçant sur l'état des Américains. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Il est bien évident que nous n'avons pas été neutres, alors surtout que nous avons combiné nos forces avec celles des Anglo-Américains insurgés, pour réprimer celles du gouvernement d'Angleterre. Il est nécessaire en général, de combiner ce mémoire présent, de telle manière, que les objets en litige soient tus, et que nous présentions seulement, à la France et à l'Europe, le grave inconvénient pour la sûreté générale, de laisser prendre à la Grande-Bretagne le ton qu'elle s'ar-

roge envers toutes les puissances maritimes et continentales. Il est donc nécessaire de montrer qu'elle a abusé de ses forces par des voies de fait qui lui ont attiré l'animadversion et la haine secrète des États dont la politique est plus douce, plus conforme à l'humanité ; ces moyens et ces expressions me paraissent compatibles avec la dignité de la France.

OPINIONS PERSONNELLES

DE LOUIS XVI

SUR LE SYSTÈME DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES, DÉVELOPPÉ D'ABORD SOUS LOUIS XV, PAR M. D'ARGENSON DANS SES CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE, ET DEPUIS PAR LES ÉCONOMISTES, PAR MM. TURGOT, MALESHERBES, ET PAR M. NECKER; ET NOTES MARGINALES DE SA PROPRE MAIN, APPOSÉES SUR LE MÉMOIRE DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES INSTITUÉES PAR M. NECKER.

M. Necker. — Une multitude de plaintes se sont élevées dans tous les temps contre la forme d'administration employée dans les provinces : elles se renouvellent plus que jamais; et l'on ne pourrait continuer à s'y montrer indifférent, sans avoir, peut-être, de justes reproches à se faire.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

De tous les temps aussi il s'en est élevé de bien fortes contre la forme d'administration des pays d'État.

M. Necker. — A peine en effet peut-on donner le nom d'administration à cette volonté arbitraire d'un seul homme, qui tantôt présent, tantôt absent, tantôt instruit, tantôt incapable, doit régir les parties les plus importantes de l'ordre public..... qui ne considère sa place que comme un échelon à son ambition..... De tels hommes doivent être timides devant les puissants, et arrogants envers les faibles; ils doivent se parer sans cesse de l'autorité royale.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Dans les pays d'État, il est peu de membres des assemblées administratives qui ne regarde sa place comme un échelon.

M. Necker. — Il n'y a dans les pays d'élection aucun contradicteur légitime du commissaire de parti, à moins qu'on ne soit averti par des injustices éclatantes, ou par quelque scandale public; on est obligé de voir par les yeux de l'homme même qu'on aurait besoin de juger.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Cette observation mérite des réflexions.

M. Necker. — Votre Majesté peut se faire aisément une idée de l'abus et presque du ridicule de cette pré-

tendue administration. Quand des longs murmures dégénèrent en plaintes générales, le parlement se remue et vient se placer entre le roi et ses peuples.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Et s'ils s'unissaient aux administrations?

M. Necker. — Ce n'est que dans une seule généralité que je proposerai à Votre Majesté un changement qui consisterait dans l'essai d'une administration provinciale ou municipale, ou commission de propriétaires, en réservant, au commissaire départi, l'importante commission d'éclairer le gouvernement. De cette manière, Votre Majesté aurait des garants multipliés du bonheur de ses peuples. Subdélégués, officiers d'élection, directeurs, receveurs, collecteurs des tailles, officiers des gabelles, visiteurs, commis aux aides, etc. Tous les hommes de l'impôt, chacun selon leur caractère, assujettissent, à leur petite autorité, les contribuables.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Les présidents nés, les conseillers, les membres, les suppôts des pays d'État composant leurs établissements, ne rendent pas plus heureux les Français dans les pays qu'ils ont sous leur administration. Très-certainement la Bretagne, avec ses États, n'est pas plus heureuse que la Normandie, qui en est privée.

M. Necker. — Un sage équilibre entre les trois ordres de l'État, soit qu'ils soient séparés, ou qu'ils soient confondus : un nombre suffisant de représentants, qui, sans s'embarrasser, soit suffisant pour avoir une garantie du vœu de la province, des règles simples de la comptabilité ; l'administration la plus économe ; l'obligation de soumettre toutes les délibérations à l'approbation du conseil éclairé par le commissaire départi ; l'engagement de payer la même somme versée aujourd'hui au trésor royal ; le simple pouvoir de faire des observations en cas de demandes nouvelles, de manière que la volonté du roi fût toujours éclairée et jamais arrêtée ; le mot de don gratuit absolument interdit, et celui de pays d'administration, subrogé à celui de pays d'État, afin que la ressemblance des noms n'entraînât jamais des prétentions semblables : voilà en abrégé l'idée des conditions essentielles.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Je ne crois pas qu'il soit prudent d'abolir les mots *don gratuit;* 1° parce que ce mot est antique et attache les amateurs de formes; ensuite il est peut-être bon de laisser à mes successeurs un mot qui leur apprendra qu'ils doivent tout attendre de l'amour des Français, et ne pas disposer militairement de leurs propriétés.

M. Necker. — Ce serait un grand avantage que de multiplier les moyens de crédit, en procurant à de nou-

velles provinces la faculté d'emprunter. C'en serait un plus grand que d'attacher davantage les propriétaires dans leurs provinces, en leur y ménageant quelque occupation publique dont ils se crussent honorés. Cette petite part à l'administration releverait le patriotisme abattu, et porterait vers le bien de l'État une réunion de lumières et d'activité dont on éprouverait les plus grands effets.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Tous les corps sont obérés. Créer des corps pour les obérer encore, c'est charger les Français comme des Anglais. N'y aurait-il pas un autre mode?

M. Necker. — Ne dira-t-on point que c'est diminuer l'autorité que de confier la répartition des impôts à une administration municipale?... L'autorité royale repose sur des bases inaltérables... C'est le pouvoir d'imposer qui constitue essentiellement la grandeur souveraine. La répartition de ses impôts et tant d'autres parties d'exécution ne sont que des émanations de la confiance du monarque... Le grand art des administrations actuelles est d'entretenir la confusion; ils voudraient que le respect à leurs commandements les plus arbitraires, fût un des plus grands intérêts de la royauté. Pour éviter de compromettre si souvent l'autorité, il ne faudrait pas être jaloux de l'exercer sans cesse.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

La doctrine des dons gratuits du clergé et des pays d'État ne permet guère de toucher à des articles d'une semblable délicatesse.

M. Necker. — Toutes les discussions avec les parlements et les cours des aides pour les vingtièmes, la capitation, la taille et les corvées ; ces chocs continuels où l'autorité perd quand elle n'est pas pleinement victorieuse, tous ces divers embarras cesseraient par l'effet d'une administration différente.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Voyez ce qui arrive journellement dans les corps auxquels on confie le pouvoir.

M. Necker. — Ne serait-il pas trop heureux que Votre Majesté, devenue intermédiaire entre ses États et ses peuples, son autorité n'apparût que pour marquer les limites entre la rigueur et la justice?

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Il est de l'essence de mon autorité non d'être intermédiaire, mais d'être en tête.

M. Necker. — Sa Majesté a bien plus de récompenses naturelles dans sa main pour l'ordre de la noblesse et du clergé, que pour des juges et des propriétaires de charges... Les parlements ont, dans la cessation de leurs fonctions, une arme toujours embarrassante, le seul pouvoir de décréter, de flétrir et d'emprisonner, leur donne sur tous les receveurs des deniers publics, des moyens imposants qui suffisent pour arrêter quelque temps l'exécution des ordres du roi. Bien loin donc qu'on dût envisager l'institution des administrations provinciales bien ordonnées, comme un accroissement de résistance, je ne doute pas que les rois ne trouvassent, dans le contre-poids d'États et de parlements, des moyens d'asseoir plus tranquillement leur autorité.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

C'est le plus juste et le plus naturel des pouvoirs des parlements que celui de faire pendre les voleurs dans les finances. Dans la supposition des administrations provinciales, il ne faudrait pas l'ôter.



M. Necker. — Voudrait-on arguer des embarras qu'occasionnèrent quelques pays d'État? mais il est bien aisé d'apercevoir que ces embarras tiennent à des anciennes conventions vis-à-vis des provinces qui ont eu le droit de traiter en s'unissant à la France... on tirerait un jour, d'une administration provinciale bien ordonnée, un

moyen de force pour perfectionner ou corriger les constitutions actuelles des pays d'État, dont les villes mêmes conservent un degré de respect.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Il est, et il tient du repos de mes peuples, de conserver les priviléges.

M. Necker. — Tandis que cette multiplicité d'impôts rend l'administration infiniment difficile, le public, par la tournure des esprits, a les yeux ouverts sur tous les inconvénients et les abus. Il en résulte une critique inquiète et confuse qui donne un aliment continuel au désir qu'ont les parlements de se mêler d'administration : ce sentiment de leur part se manifeste de plus en plus ; et ils s'y prennent comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir en parlant au nom du peuple, et se disant les défenseurs des droits de la nation ; et l'on ne doit pas douter que bien qu'ils ne soient forts, ni par l'instruction, ni par l'amour du bien de l'État, ils se montreront, dans toutes les occasions, si longtemps qu'ils se croiront appuyés de l'opinion publique. Il faut donc ou leur ôter cet appui, ou se préparer à des combats répétés qui troubleront la tranquillité du règne de Votre Majesté, et conduiront successivement ou à une dégradation de l'autorité, ou à des partis extrêmes dont on ne peut mesurer au juste les conséquences.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Voyez ce que font périodiquement les États de Bretagne.

M. Necker. — L'unique moyen de prévenir les secousses, est d'attacher essentiellement aux fonctions honorables et tranquilles de la magistrature ; c'est de soustraire à ses regards continuels, les grands objets d'administration ; surtout dès qu'on peut y parvenir par une institution, qui en remplissant le vœu national, conviendrait également au gouvernement.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Est-il plus expédient de livrer à des corps administratifs le contrôle des affaires d'administration, ou est-il plus sage de les conserver à des corps judiciaires?

TESTAMENT

DE LOUIS XVI.

Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils, du Saint-Esprit, aujourd'hui, vingt-cinquième jour de décembre 1792, moi, Louis XVI du nom, roi de France, étant, depuis plus de quatre mois, enfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le 10 du courant avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare, ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentiments.

Je laisse mon âme à Dieu, mon Créateur; je le prie

de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père, pour nous autres hommes, quelque endurcis que nous fussions, moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue, de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés; je crois fermement, et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'Église, les sacrements et les mystères, tels que l'église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront, conformément à la discipline de l'église suivie depuis Jésus-Christ.

Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne, et je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence; ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la con-

fession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de mes péchés et recevoir le sacrement de Pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment une offense à personne), ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en ai donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être. Je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps

avec moi; de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfants à ma femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux. Je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes; de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et des peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bon-

heur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toutes les haines et tous les ressentiments, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude: mais je leur pardonne (souvent dans les moments de troubles et d'effervescence on n'est pas le maître de soi) et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé; d'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir

l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré. Je les prie de recevoir mes remercîments.

Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils, MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

Je pardonne très-volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze, de recevoir ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

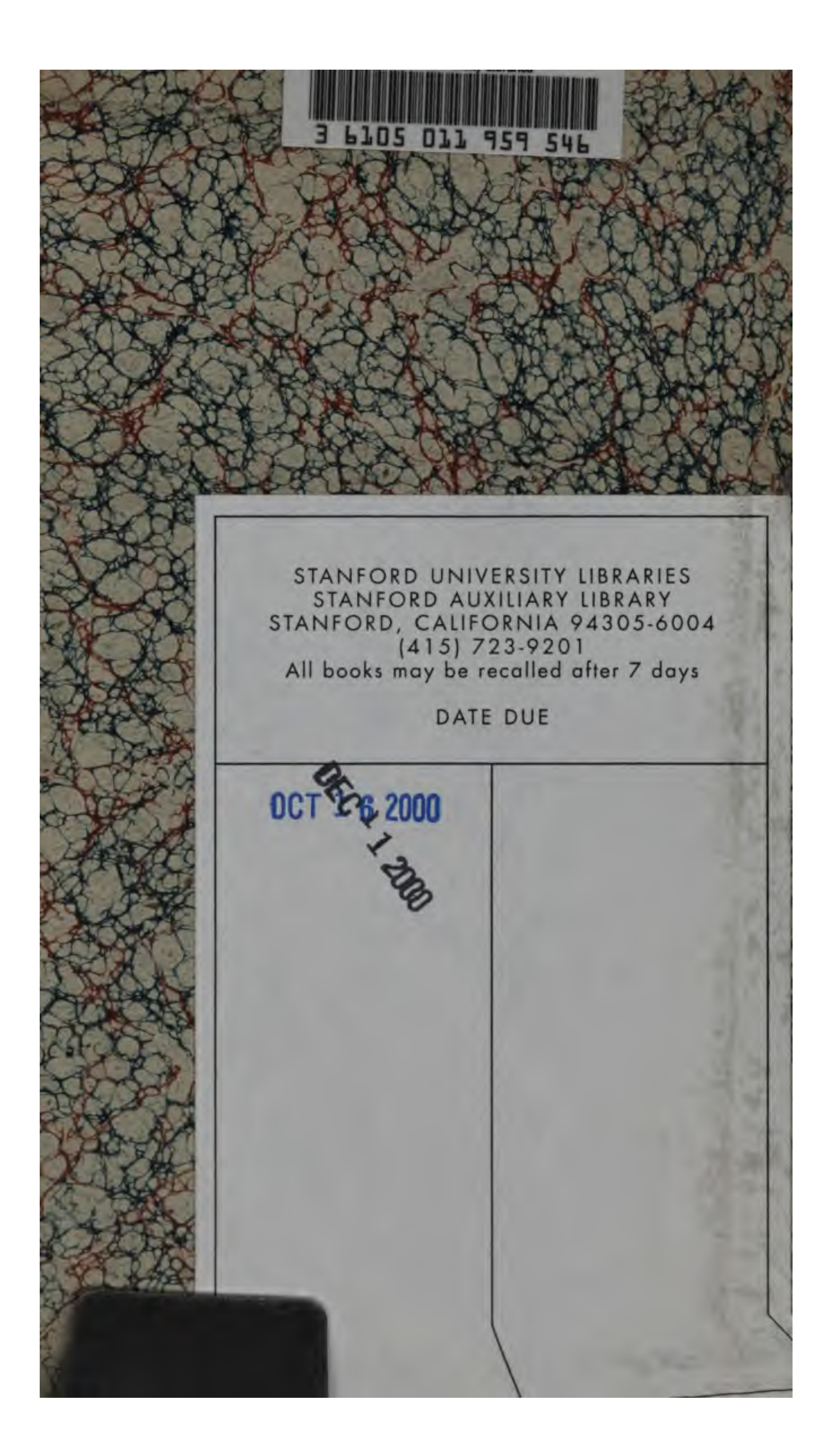
Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple le 25 décembre 1792.

Signé Louis.

TABLE




3 6105 011 959 546
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-9201
All books may be recalled after 7 days
DATE DUE

